

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt

Vu pour être annexé
à la délibération du
24 février 2020

Enquête publique

Dossier mis à l'enquête
publique du 18 mai
au 29 juin 2021

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
9 mai 2022

**Fiches des
contraintes**

**Déclaration d'Utilité Publique des forages d'eau potable
F1 et F2 « Le Moulin de Pierre » à Prasville**

Instruction mixte
Dossier « Code de l'environnement »
au titre des articles L.214-1 et L.215-13 du code de l'environnement

R04210518 – Décembre 2019 – V3

SOMMAIRE

Fiche d'identification du dossier

Pièce 1 - Présentation – Notice explicative

1.	Le demandeur et la demande.....	11
1.1.	Identification du demandeur.....	11
1.2.	La demande.....	11
2.	Contexte.....	11
3.	Notice explicative.....	11
3.1.	Prélèvement.....	11
3.1.1.	Nom et coordonnées des captages.....	11
3.1.2.	Nappe captée.....	11
3.1.3.	Quantité d'eau prélevée et régime d'exploitation demandés.....	11
3.1.4.	Qualité des eaux.....	12
3.2.	Production - consommation - besoins – infrastructures.....	12
3.2.1.	Populations desservies par le captage.....	12
3.2.2.	Production, consommation et rendements.....	13
3.2.3.	Achats et ventes.....	14
3.2.4.	Besoins actuels et futurs.....	14
3.2.5.	Adéquation des besoins et de la ressource.....	15
3.3.	Description des installations de production, de traitement et de distribution.....	15
3.3.1.	Installation de production.....	15
3.3.2.	Installations de distribution.....	15
3.4.	Compétences, gestion du réseau.....	19
3.5.	Description des modalités de surveillance et d'alerte, dispositif anti-intrusion.....	19
3.6.	Protection des points d'eau.....	21
3.6.1.	Périmètre de protection immédiate.....	21
3.6.2.	Périmètre de protection rapprochée.....	23
3.6.3.	Périmètre de protection éloignée.....	25
3.7.	Utilité publique du projet – évaluation économique sommaire.....	25
4.	Contexte réglementaire – nomenclature du Code de l'Environnement.....	25
4.1.	Cadre réglementaire.....	25
4.2.	Récépissé de déclaration des travaux de forage.....	25
4.3.	Rubrique et nomenclature.....	25
4.4.	Contenu du dossier de demande d'autorisation.....	25
4.5.	Régime des études d'impact – évaluation au cas par cas.....	26
4.6.	Autres autorisation nécessaires pour réaliser le projet.....	26
4.7.	Avis de l'hydrogéologue agréé.....	26
5.	Délibération de la CCBV.....	26
6.	Déroulement de la procédure d'enquête publique.....	26
6.1.	Références réglementaires.....	26
6.2.	Déroulement de la procédure.....	26
6.3.	Concertation préalable.....	26
6.4.	Déroulement de la procédure.....	26
6.5.	Décision finale.....	27

Pièce 2 - Dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement

1.	Résumé non technique.....	31
2.	Caractéristiques des ouvrages.....	33
2.1.	Renseignements généraux.....	33
2.1.1.	Généralités.....	33
2.1.2.	Localisation.....	33
2.1.3.	Contraintes d'aménagement des captages, des PPI et ouvrages associés.....	33
2.1.4.	Propriété foncière des PPI.....	33
2.1.5.	Déroulement des travaux, historique.....	33

2.1.6.	Coupe technique – équipement et cimentation.....	33
2.1.7.	Conformité de réalisation des forages.....	33
2.2.	Têtes d'ouvrages et locaux techniques.....	34
3.	Productivité des forages F1 et F2.....	35
3.1.	Paramètres et conditions de calcul.....	35
3.2.	Résultats.....	36
4.	Conditions d'exploitation et débit de DUP.....	37
5.	Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques de la ressource.....	37
5.1.	Géologie et observations en cours de création des forages.....	37
5.2.	Hydrogéologie.....	37
5.2.1.	Nappe captée.....	37
5.2.2.	Niveau d'eau, écoulements souterrains.....	37
5.2.3.	Développement et pompages d'essai.....	38
5.2.4.	Pompage de longue durée.....	39
6.	Productivité des forages F1 et F2.....	44
6.1.	Paramètres et conditions de calcul.....	44
6.2.	Résultats.....	45
7.	Evaluation de la qualité des eaux.....	45
7.1.	Nature de l'eau captée.....	45
7.2.	Suivis physico-chimiques en pompage d'essai.....	46
7.3.	Analyses « première adduction ».....	46
7.1.	Conclusion.....	47
7.2.	Justification du projet.....	47
8.	Analyse de l'état initial.....	50
8.1.	Topographie et occupation du sol.....	50
8.2.	Lithologie et observations en cours de forage.....	50
8.3.	Hydrogéologie.....	50
8.3.1.	Nappe captée.....	50
8.3.2.	Niveau d'eau, écoulements souterrains.....	50
8.3.3.	Vulnérabilité de la nappe.....	51
8.4.	Remontées de nappe.....	51
8.5.	Ouvrages de prélèvement des eaux souterraines du secteur.....	52
8.5.1.	Points d'eau autour du site - captages d'eau potable.....	52
8.5.2.	Prélèvements en eau souterraine.....	52
9.	Environnement et vulnérabilité du site.....	54
9.1.	Sources de pollution potentielle à proximité du site.....	54
9.2.	Carrières.....	54
9.3.	Axes routiers.....	54
9.4.	Oléoduc.....	55
9.5.	Risques naturels et technologiques.....	55
9.6.	Sites industriels – BASIAS – sites pollués - BASOL.....	55
9.7.	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).....	56
9.8.	Ouvrages souterrains.....	57
9.9.	Hydrologie.....	57
9.9.1.	Réseau de surface.....	57
9.9.2.	Zones humides.....	57
9.10.	Réseau Natura 2000.....	58
9.11.	Autres zones remarquables naturelles autour du site.....	59
9.12.	Les équilibres biologiques.....	59
9.13.	Les facteurs climatiques.....	59
9.14.	Classement en zone vulnérable.....	59
9.15.	Interrelation.....	59
10.	Analyse des effets du projet.....	59
10.1.	Effet sur le bilan en eau de la nappe de la craie.....	60
10.2.	Les effets des rejets liés au traitement du fer sur la qualité des eaux souterraines.....	61
10.3.	Effets sur les captages voisins.....	61
10.4.	Effets sur le ruissellement, les eaux de surface, les zones humides.....	61
10.5.	Incidence sur les eaux superficielles, les zones humides et les zones naturelles remarquables.....	62
11.	Mesures pour éviter les effets négatifs et réduire les effets n'ayant pu être évités.....	62
12.	Moyens de surveillance et mesures de sécurité.....	62
12.1.	Dispositif de contrôle et de comptage.....	62
12.2.	Mesures de protection contre les pollutions et les inondations des eaux superficielles.....	62

12.3.	Mesures de sécurité en cas d'accident et conditions de remise en état après exploitation.....	62
12.4.	Mesures particulières de surveillance de la nappe et des ouvrages de captage	62
12.5.	Moyens de secours	63
13.	Modalités d'entretien des ouvrages.....	63
14.	Abandon d'anciennes ressources	63
15.	Conditions de remise en état du site après exploitation	64
16.	Solutions de substitution	64
17.	Réglementation	64
18.	Compatibilité du projet avec les documents de planification et la réglementation	64
18.1.	Continuités écologiques (article L. 371-1)	64
18.2.	Plan de gestion des risques inondation	64
18.3.	Compatibilité du projet avec le SDAGE Loire Bretagne	65
18.4.	Compatibilité du projet avec le SAGE de la Nappe de Beauce.....	66
1.1.1	Enjeux	66
1.1.2	Les mesures inscrites au PAGD	66
1.1.3	Le règlement du SAGE	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Schéma de la filière de traitement.....	16
Figure 2.	Plan du réseau d'interconnexions.....	18
Figure 3.	Réservoirs	19
Figure 4 :	Schématisation de l'instrumentation	20
Figure 5.	Limites des périmètres de protection immédiates des captages F1 et F2	21
Figure 6.	Périmètre de protection immédiate du captage F1 (30/09/2019)	22
Figure 7.	Périmètre de protection immédiate du captage F2 (30/09/2019)	23
Figure 8.	Limites du périmètre de protection rapprochée des captages F1 et F2	24
Figure 9.	Logigramme du déroulement de la procédure d'autorisation	28
Figure 10.	Têtes de forages en cours d'équipement (07/08/2018)	35
Figure 11.	Têtes de forages de reconnaissance	35
Figure 12.	Chronique piézométrique de Berchères les Pierres.....	38
Figure 13.	Nuages de poussière sur le site	47
Figure 14.	Plan général du réseau – châteaux d'eau.....	49
Figure 15.	Chronique piézométrique de Berchères les Pierres.....	51
Figure 16.	Risques de remontée de nappe. Source BRGM.	52
Figure 17.	Tracé d'aménagement de la RN154.....	55
Figure 18.	Données BASIAS et BASOL (site Géorisques - BRGM).....	56
Figure 19.	ICPE (Dreal Centre val de Loire)	57
Figure 20.	Extrait cartographique du zonage des « milieux potentiellement humides.....	58
Figure 21.	Extrait SRCE Centre.....	64
Figure 22.	Extrait PGRI Loire-Bretagne	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Localisation des forages F1 et F2	11
Tableau 2.	Qualité des eaux	12
Tableau 3 :	Population desservie. Source INSEE statistique 01/2014	13
Tableau 4 :	Moyens de production du secteur concerné (source CCCB).....	13
Tableau 5 :	Répartition des rendements connus de la CCCB sur le secteur étudié	14
Tableau 6 :	Estimation des besoins à l'horizon 2030 (d'après BFIE)	14
Tableau 7 :	Capacités de l'installation de déferrisation.....	16
Tableau 8 :	Qualité de l'eau brute à traiter	16
Tableau 9 :	Qualité des eaux de rétro-lavage	17
Tableau 10 :	Caractéristiques de la bache d'eau traitée	17
Tableau 11 :	Caractéristiques de la lagune de décantation.....	17
Tableau 12 :	Caractéristiques du réseau.....	18
Tableau 13.	Parcelle des périmètres de protection immédiate.	21
Tableau 14.	Contexte réglementaire du forage.....	25
Tableau 15.	Localisation des forages F1 et F2.....	33

Tableau 16. Ouvrages les plus proches, volumes et débits d'exploitation	36
Tableau 17. Débits de pompages	39
Tableau 18. Forages suivis avec des enregistreurs de niveau d'eau	40
Tableau 19. Résultats des mesures de niveau d'eau	40
Tableau 20. Niveau d'eau et rabattements en fin de pompage	42
Tableau 21. Synthèse des paramètres hydrodynamiques – pompage sur F1	43
Tableau 22. Synthèse des paramètres hydrodynamiques – pompage sur F2	43
Tableau 23. Synthèse des paramètres hydrodynamiques – pompage sur Fe1-2014 en 2014	43
Tableau 24. Synthèse des paramètres hydrodynamiques – pompage sur Fe1-2015 en 2015	43
Tableau 25. Distances entre ouvrages	44
Tableau 26. Ouvrages les plus proches, volumes et débits d'exploitation	45
Tableau 27. Equilibre calco-carbonique de l'eau des forages F1 et F2.....	46
Tableau 28. Qualité des eaux	47
Tableau 29. Prélèvements à la nappe de la craie et à la nappe de Beauce.....	52
Tableau 30. Prélèvements dans les nappes de Beauce et de la craie	53
Tableau 31. Prélèvements aux nappes de la craie et de Beauce	60
Tableau 32. Incidence sur les ressources en eau en année moyenne	60
Tableau 33 : Moyens de production du secteur concerné (source CCCB).....	64

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Localisation
Annexe 2 Coupe technique des forages - diagraphies
Annexe 3 Pompages d'essai
Annexe 4 Enregistrements physico-chimiques en pompage – qualité des eaux
Annexe 5 Description des installations de production et de traitement
Annexe 6 Contexte géologique
Annexe 7 Contexte hydrogéologique – piézométrie – bassin hydrogéologique
Annexe 8 Débits d'exploitation- influence des ouvrages proches
Annexe 9 Incidences
Annexe 10 Usage des eaux souterraines - environnement
Annexe 11 Zones remarquables – réseau Natura 2000 – Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000
Annexe 12 Délibération de la CCCB
Annexe 13 Arrêté préfectoral de dispense d'une évaluation environnementale
Annexe 14 Récépissé de déclaration des travaux de forage rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement
Annexe 15 Rapport de l'hydrogéologue agréé
Annexe 16 Attestation de propriété des périmètres de protection immédiate des captages

FICHE D'IDENTIFICATION DU DOSSIER

Maître d'ouvrage :	
Nom :	Communauté de Communes Cœur de Beauce
Adresse :	ZA de L'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Personne à contacter : Tél. :	
Mail :	
Maître d'œuvre mandataire (interconnexions):	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter : Tél. :	
Mail :	
Maître d'œuvre (forages):	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter : Tél. :	
Mail :	
Montage du dossier effectué par :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter : Tél. :	
Mail :	

PIECE. 1 **Présentation – Notice explicative**

1. Le demandeur et la demande

1.1. Identification du demandeur

Nom de la personne responsable :

Monsieur Jean Louis Baudron, Président

Communauté de Communes Cœur de Beauce

1 rue du docteur Camille Lebel

28130 Janville

SIRET : 20007015900013

1.2. La demande

Mise en exploitation de deux forages d'eau potable sur la commune de Prasville.

2. Contexte

Le territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne (CCBV), intégré en 2017 à la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB) a vu la qualité de la plupart de ses captages d'eau potable se dégrader. De nombreux ont dû être fermés ou vont l'être et des ressources de substitution ont été recherchées.

Pour répondre à un sévère problème de volume de production durant la période de mai à septembre, la collectivité a été amenée à maintenir en service les forages de Voves dont l'eau produite ne respecte pas les normes de qualité et à diluer cette eau pour distribuer une eau respectant les normes. Cette opération a fait l'objet d'une autorisation par l'ARS pour les années 2018 et 2019.

La qualité de l'eau du forage actuel de Prasville connaît des augmentations constantes de concentrations en nitrates, ce qui vient renforcer la dégradation de qualité des eaux distribuées et le forage d'Ymonville, initialement susceptible d'assurer une dilution partielle, n'est plus utilisable. La collectivité a également fermé les captages de Réclainville et de Louville-la-Chenard.

Pour éviter de maintenir cette situation critique, la CCCB a obtenu l'autorisation d'exploiter temporairement les forages F1 et F2 de Prasville «Moulin de Pierre » : dans l'attente de la déclaration d'Utilité Publique des captages.

3. Notice explicative

3.1. Prélèvement

3.1.1. Nom et coordonnées des captages

Les forages se situent sur la commune de Prasville, sur le périmètre de la carrière SMBP de Prasville (Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Les coordonnées en sont les suivantes :

Forage n°	BSS	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Z NGF	Réf. Cadastre	Commune
F1	003XKNM	605 144,19	6 799 730,93	142,3	ZB n°19	Prasville
F2	003XKQA	605 234,64	6 799 661,85	142,4	ZB n°19	Prasville

Tableau 1 Localisation des forages F1 et F2

3.1.2. Nappe captée

Les eaux captées proviennent de la nappe de la Craie captive sous couverture de nappe de Beauce.

3.1.3. Quantité d'eau prélevée et régime d'exploitation demandés

Les débits et volumes demandés sont les suivants

Volume journalier maximum : 2 400 m³/j,
Volume annuel : 876 000 m³/an,
Débit d'exploitation : 60 m³/h par forage en pompage simultané,
Débit de pompage maximum : 70 m³/h pour F1 et de 80 m³/h pour F2 si les ouvrages ne sont pas exploités en simultané.

3.1.4. Qualité des eaux

Les forages F1 et F2 captent tous les deux la nappe de la craie captive et sont distants l'un de l'autre de 114 m. Ils présentent la même qualité d'eau.

L'eau de la nappe de la craie sur le site est conforme aux exigences réglementaires du décret du 27 janvier 2007 relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les concentrations en nitrates rencontrées sont très basses pour la nappe de la craie (moins de 0,1 mg/l). Elles correspondent très probablement à un phénomène de dénitrification naturelle.

On notera que le fer et le manganèse apparaissent à des concentrations pouvant dépasser les références de qualité.

La présence de traces d'acrylamide reste à confirmer lors d'un prélèvement de contrôle.

Forage	unités	F1		F2		Limites et références de qualité les unités sont celles de la colonne «Unités»
Date		18/05/2017	15/05/2019	18/05/2017	15/05/2019	
Température	°C	13,4	10.2	13	10.2	25
pH	unité	7.45	7.45	7.34	7.30	Entre 6,5 et 9
Conductivité à 25°C	µs/cm	556	540	530	520	Entre 200 et 1100
TAC	F	24.3	24.3	24	24.05	-
Calcium	mg/l	96		94	95.4	-
Turbidité	NFU	0.54	1.1	2	1.7	1
COT	mg/l	0.69	99	0.69	0.2	2
NO3	mg/l	< 0.5	< 0.5	< 0.5	< 0.5	50
Pesticides	µg/l	< ld	< ld	< ld	< limites détection	0,5
COHV	µg/l	< ld	< ld	< ld	< limites détection	10
HAP	µg/l	< ld	< ld	< ld	< limites détection	0,1
Indice hydrocarbures	mg/l	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	1
PCP	<µg/l	< ld	< ld	< ld	< ld	
Micro-polluants	µg/l	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-
Acrylamide	µg/l	0,09	< 0.1	0,07	< 0.1	0,1
Perchlorates	µg/l	-	<0.1	-	< 0.1	15
Fer total	µg/l	167	244	241	223	200
Manganèse total	µg/l	16.5	32	14.3	19	50
Fer dissous	µg/l	40.70	18	34	< 10	-
Micro-biologie	UFC/100 ml	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	0
Radio-activité	Bq/l	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	

< ld : inférieur aux limites de détection

Tableau 2. Qualité des eaux

3.2. Production - consommation - besoins – infrastructures

3.2.1. Populations desservies par le captage

Le territoire de la CCCB comporte 22 communes, totalisant 8 722 habitants (INSEE 2017),

Tableau 3.

Outre ces communes, la CCCB approvisionne les communes de Chartres Métropole suivantes : Boisville-la-Saint-Père, Theuville (réservoir de Pézy et secteur de Nicorbin), Boncé (secteur de St Martin) et le syndicat de Villampuy sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Commune	Nouvelle commune	Population (n hab) 2017
Baignolet	Eole en Beauce	
Beauvilliers	Beauvilliers	342
Boisville la Saint Père	Boisville la Saint Père	715
Fains la Folie	Eole en Beauce	1064
Germingnoville	Eole en Beauce	
Louville la Chenard	Louville la Chenard	264
Montainville	Les Villages Vovéens	4028
Moutiers en Beauce	Moutiers en Beauce	272
Ouarville	Ouarville	527
Prasville	Prasville	464
Reclainville	Reclainville	191
Rouvray Saint Florentin	Les Villages Vovéens	
Viabon	Eole en Beauce	
Villars	Villars	169
Villeau	Villeau	187
Villeneuve Saint Nicolas	Les Villages Vovéens	
Voves	Les Villages Vovéens	
Ymonville	Ymonville	499
Total		8722

Tableau 3 : Population desservie. Source INSEE statistique 01/2014

3.2.2. Production, consommation et rendements

Production

La production du secteur était assurée par 22 captages qui sont fermés ou le seront progressivement en fonction de la mise en place des interconnexions et la mise en service des forages « le Moulin de Pierre » de Prasville (Tableau 4).

Le forage de Beauvilliers a été transféré pour un usage d'irrigation.

Celui de Rougement est utilisé par les carrières SMBP.

Les autres ouvrages sont ou seront fermés d'ici 2020, et seront comblés ou passés sous le patrimoine des communes. Aucun de ces ouvrages n'a fait l'objet d'une DUP. Aucune abrogation de DUP ne sera donc nécessaire.

La production à terme est représentée par les forages suivants :

- Moutiers en Beauce, « Bois Cagnard » : 70 m³/h et 1 400 m³/j
- Prasville 'le Moulin de Pierre' : 120 m³/h et 2 400 m³/j
- **TOTAL de production** : 190 m³/h et 3 800 m³/j

COMMUNE	Lieu-dit	BSS	CodeDAISS	Création	Fermeture	ETAT	Arrêté DUP	Aquifère	Ressource	
									m ³ /h	m ³ /j
BAIGNOLET	Vallée de Baigneux	03263X0104	000171	1990		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
BEAUVILLIERS						Transféré pour irrigation	NON	Craie		
BOISVILLE-LA-ST-PERE	Château d'eau	02913X0012	000179	1913		Fermé	NON	Craie		
FAINS-LA-FOLIE	Château d'eau	03263X0004		1937	avant 1995	Fermé	NON	Craie		
FAINS-LA-FOLIE	La Fosse St Julien(F2)	03263X0111	000254	1993		Fermé	NON	Craie		
GERMINGNOVILLE	Villeneuve	03264X0022	000263	1932	01/07/2004	Fermé	NON	Calcaires de Beauce		
LOUVILLE-LA-CHENARD	le Muid du chapitre	02918X0005	000311	1951		Fermé	NON	Calcaires de Beauce		
MONTAINVILLE	Le Grand Chavenay	02916X0034	000478	1930		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
MOUTIERS-EN-BEAUCE	Les Perrières	02918X0013	000480	1927		Fermé	NON	Calcaires de Beauce		
MOUTIERS-EN-BEAUCE	Bois Cagnard F1	02918X0088		2000		Forage d'exploitation en secours	OUI	Craie	70	
MOUTIERS-EN-BEAUCE	Bois Cagnard F3	02918X0106		2011		Forage d'exploitation	OUI	Craie	70	1400
OUARVILLE	d'eau	02914X0001	000488	1928	01/01/2010	Fermé	NON	Calcaires de Beauce		
PRASVILLE	Moirville	02917X0101	000493	1991		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
PRASVILLE	Rougement	02918X0087		1999		Transféré à SMBP	NON	Craie		
PRASVILLE	Moulin de Pierre F1	0033XKNM		2017		Forage d'exploitation en attente	COURS	Craie	60	1200
PRASVILLE	Moulin de Pierre F2	0033XKQA		2017		Forage d'exploitation en attente	COURS	Craie	60	1200
RECLAINVILLE	L'Ormeau	02914X0002	000498	1951		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Calcaires de Beauce		
ROUVRAY-ST-FLORENTIN	Château d'eau	02916X0007	000501	1937		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
VIABON	Lutz	03264X0003	000518	1935		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Calcaires de Beauce		
VILLARS	Château d'eau	03262X0002	000520	1937		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
VILLEAU	Ecart de Tileau	03262X0009	000521	1932		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Calcaires de Beauce		
VILLENEUVE-ST-NICOLAS	Les Ballets	02916X0001	000522	1932		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
VOVES	F2	02917X0001	000525	1945		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
VOVES	F1	02917X0003	000524	1903		Fermé	NON	Craie		
YMONVILLE	Bourg	02918X0002	000528	1921		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Craie		
YMONVILLE	Petit Moyer	02918X0092		2003		Fermé	NON	Craie		
YMONVILLE	Mérouvillers	03264X0014	000529	1967		En usage - fermeture programmée 2020 - 2022	NON	Calcaires de Beauce		

Tableau 4 : Moyens de production du secteur concerné (source CCCB)

Consommations et rendements

On ne dispose pas de toutes les données de consommations et des échanges d'eau ni de tous les rapports RPQS des communes. Les données mises à disposition correspondent aux rendements des réseaux connus de la CCCB, Tableau 5. Ils proviennent d'analyses par la CCCB des données disponibles.

On notera les faibles valeurs de rendement de Beauvilliers et de Voves.

Parmi les communes concernées par la première tranche de travaux, trois ont fait réaliser un diagnostic :

- Voves qui a décidé d'engager un grand programme de renouvellement de réseaux pour remonter le rendement. Ne disposant pas à ce jour des données 2011 à 2014, on peut malgré tout préciser que le rendement sur l'année 2014 serait de près de 80 %.
- Moutiers en Beauce qui a lancé l'appel d'offres de travaux pour le renouvellement de tout le centre bourg sur un période de 3 ans (réseau et branchements),
- Beauvilliers qui n'avait pas de programme lourd à mettre en place.

En parallèle, la commune de Boisville-la-Saint-Père a exigé de son délégataire des résultats plus probants sur le rendement du réseau, ce qui a été fait. Elle vient de remplacer environ 800 ml de conduite en centre bourg dans la zone la plus circulée.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BAIGNOLET	84%	78%	89%	86%	59%	80%
BEAUVILLIERS	69%	58%	63%	50%	75%	
BOISVILLE				61%		
FAINS LA FOLIE		67%	91%	88%	83%	
MOUTIERS			74%			
RECLAINVILLE			68%	63%	82%	
ROUVRAY SAINT FLORENTIN		74%	84%	65%	57%	
VIABON	91%		98%	96%	90%	
VOVES	44%	67%	52%	44%	62%	

Tableau 5 : Répartition des rendements connus de la CCCB sur le secteur étudié

3.2.3. Achats et ventes

La CCCB achète de l'eau à Chartres Métropole via le réseau de Ouarville en provenance du forage de Santeuil. Les données n'ont pas été fournies.

La CCCB vend de l'eau à Chartres Métropole vers le réseau de Pézy et également depuis son réseau de Villeneuve St Nicolas. En 2018, la vente représente 73 490 m³.

Les volumes vendus au syndicat de Villampuy n'ont pas été précisés.

3.2.4. Besoins actuels et futurs

Les besoins calculés par BFIE sont les suivants à l'horizon 2030 :

Commune	Besoin moyen 2014 (m3/j)	Besoin moyen 2030 (m3/j)	Besoin de pointe (m3/j)
Baignolet	27	28	45
Beauvilliers	66	69	111
Boisville la Saint Père	165	173	277
Fains la Folie	72	75	120
Germingnoville	48	50	80
Louville la Chenard	72	76	122
Montainville	55	58	93
Moutiers en Beauce	55	57	92
Ouarville	101	106	169
Prasville	65	69	110
Reclainville	35	36	58
Rouvray Saint Florentin	34	36	57
Viabon			
Villars			
Villeau	41	43	68
Villeneuve Saint Nicolas	37	39	62
Voves	571	600	839
Ymonville	104	109	174
Total	1548	1624	2477

Tableau 6 : Estimation des besoins à l'horizon 2030 (d'après BFIE)

3.2.5. Adéquation des besoins et de la ressource

Sur les bases présentées ci-dessus, et en considérant une simultanéité des pointes et un pompage sur 20 heures, la capacité de production nécessaire a été estimée à 170 m³/h environ.

Le débit d'exploitation sur le site de Moutiers est de 70 m³/h.

Plusieurs ressources supplémentaires sont donc nécessaires, auxquelles s'ajoute une sécurisation de l'alimentation en eau. L'exploitation du captage de Rougemont n'est plus envisagée actuellement, étant utilisé par les carrières SMBP, et les nouveaux forages F1 et F2 de Prasville viennent en remplacement de ce dernier.

Les forages F1 et F2 de Prasville ont une capacité en pointe de 60 m³/h par ouvrage.

Les ouvrages ainsi créés donneront une marge de manœuvre de 20 à 30 m³/h.

Les besoins de pointe estimés sont de 2 700 m³/j. Ils sont couverts par la production, dont le volume journalier est de 3 800 m³/j.

Le futur réseau est ainsi dimensionné pour répondre à la demande en eau potable jusqu'en 2030.

L'insertion des forages F1 et F2 « Moulin de Pierre » à Prasville représente un point important dans le fonctionnement du réseau dont les besoins à ce jour ne peuvent être couverts avec une eau de qualité.

Leur mise en service permet d'éviter de poursuivre l'exploitation temporaire des forages de Voves qui délivrent une eau de qualité non conforme.

A ce jour les forages font l'objet d'une autorisation temporaire de mise en service et sont donc en exploitation.

3.3. Description des installations de production, de traitement et de distribution

3.3.1. Installation de production

Les forages sont protégés par une chambre de pompage (Figure 10).

Des alarmes anti-intrusion équipent le local de chaque forge ainsi que le local technique de la station de traitement de Moutiers en Beauce et sa bache de reprise. L'enceinte des périmètres de protection immédiate (parcelles ZB n°25 et 26, Figure 6, Figure 7) est clôturée et équipée d'un portail d'accès verrouillé pour chaque forage.

Chaque forage est équipé d'une pompe immergée d'un débit maximum de 70 m³/h pour F1 et 80 m³/h pour F2. Le fonctionnement des pompes est asservi au niveau du réservoir de la station de Moutiers en Beauce.

3.3.2. Installations de distribution

La CCCB n'ayant que la compétence production, il est envisagé un système d'alimentation direct des châteaux d'eau sans la fonction distribution et au moins dans un premier temps, il n'est pas envisagé de réaliser des retours d'eau.

Le principe a donc été de construire depuis un point central (bache de reprise de Moutiers en Beauce) un réseau surpressé en étoile qui alimente les différents réservoirs. Toutefois, pour certaines communes, le réservoir sera mis hors service et un point de livraison sera créé.

La bache de reprise est alimentée par les forages F1 et F3 « Bois Cagnard » à Moutiers en Beauce puis par les forages F1 et F2 « Moulin de Pierre » à Prasville.

Traitement et équipements divers

Les eaux pompées sur F1 et F2 seront traitées dans la station de déferrisation et de désinfection de Moutiers qui assure déjà le traitement des eaux des forages F1 et F3.

La concentration en fer des forages F1 et F2 nécessite ce traitement.

La filière de traitement est créée en parallèle à l'existante avec les mêmes caractéristiques.

C'est une filière de filtration sur sable fermé. Une unité spécifique aux forages F1-F2 sera construite en parallèle à l'unité qui assure actuellement le traitement des forages de Moutiers en Beauce.

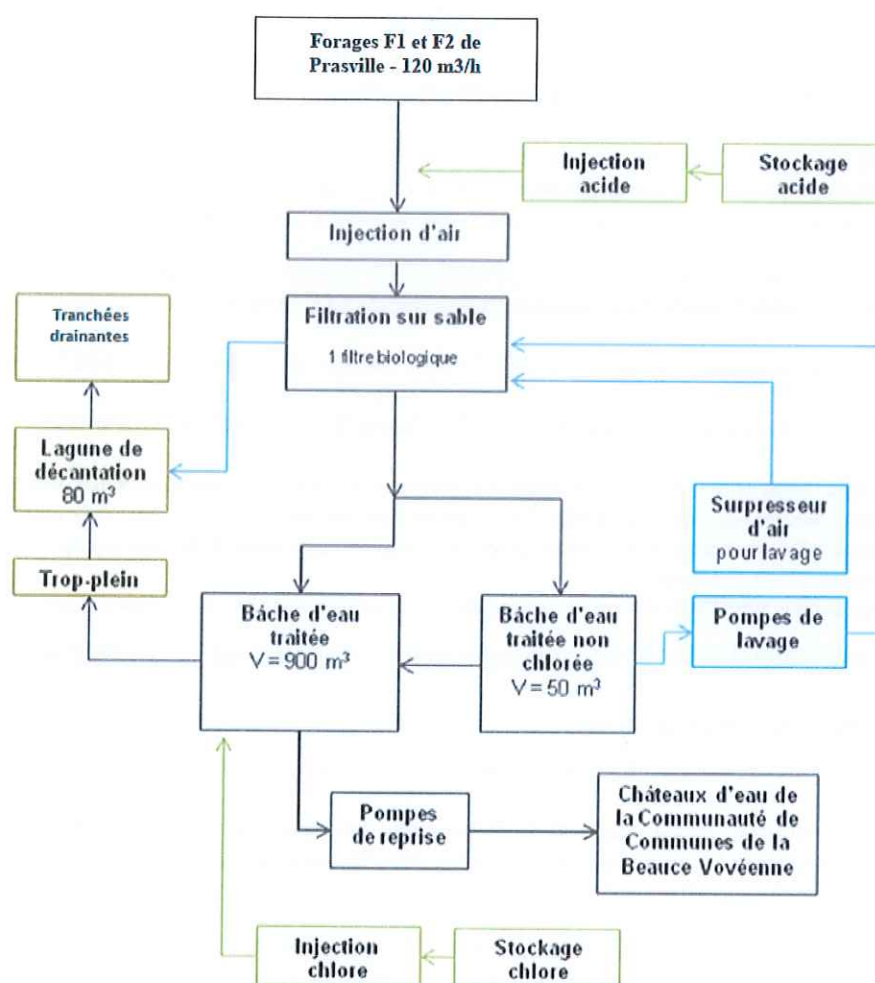


Figure 1. Schéma de la filière de traitement

Le traitement par filière est adapté à l'eau brute des forages.

La capacité des installations et la qualité de l'eau brute admissible sont présentées ci-dessous.

	Performances
Production nette en moyenne horaire de l'unité de traitement	120 m³/h
Production en moyenne journalière de l'unité de traitement	1 500 m³/jour
Production nette maximale journalière de l'usine	2 400 m³/jour
Rendement de l'unité de traitement	97 %
Disponibilité des ouvrages et des équipements	Permanente
Continuité de service	

Tableau 7 : Capacités de l'installation de déferrisation

Paramètres de l'eau brute	Unité	Valeurs admissibles	
		Min	Max
Turbidité	NTU	0	3
Température	°C	10	20
pH		6.5	9.5
Fer	µg/l	300	900
Silice	mg/l	10	20
Manganèse	µg/l	5	25
Ammoniaque	mg/l	0.05	2.5
Chlore libre	mg/l	0	0.05

Tableau 8 : Qualité de l'eau brute à traiter

Compte tenu de la filière existante, les valeurs garanties en sortie de la lagune de décantation avant infiltration seront les suivantes :

Paramètre	Performance
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
Bactériologie	Absence
DBO5	125 mg/l
Fer total	0,2 mg/l

Tableau 9 : Qualité des eaux de rétro-lavage

L'étape de chloration a lieu à l'arrivée des eaux dans la bache d'eau traitée.

Le système de chloration utilisé est une chloration gazeuse. Le chlore gazeux sera injecté de manière proportionnelle au débit d'eau produit par le filtre.

L'installation de chloration est dimensionnée pour un taux de traitement de 0,5 g/m³, soit 0,5 mg/l.

Bâche d'eau traitée

Les eaux traitées sont dirigées vers la bache d'eau traitée.

La bache est circulaire et possède une capacité globale de 900 m³, répartie en 2 compartiments de 450 m³ où aspirent les pompes de reprise.

Les deux compartiments sont munis de détecteurs de niveau bas et de sonde niveau en continu.

La bache est en béton armé et a les caractéristiques suivantes :

Diamètre	17 m
Hauteur d'eau	4,15 m
Hauteur totale	4,95 m

Tableau 10 : Caractéristiques de la bache d'eau traitée

Lagune de décantation

Les eaux de lavage du filtre sont transférées vers une lagune de décantation étanche de 100 m³.

Dans la lagune, ces eaux décantent, avec notamment 8 m³ de volume mort pour favoriser la décantation.

La lagune et le bassin peuvent accueillir les eaux issues du lavage du filtre et de la vidange des bâches.

Les eaux surnageantes sont évacuées gravitairement vers des tranchées drainantes.

Les caractéristiques de la lagune de décantation sont les suivantes :

Cote radier	139,20 mNGF
Hauteur d'eau	1 m
Volume total	80 m ³
Dont volume de la fosse de décantation	8 m ³

Tableau 11 : Caractéristiques de la lagune de décantation

La perméabilité des terrains (essai de type Nasberg) est de 7 10⁻⁶ m/s. Avec une surface utile d'infiltration en tranchée de 250 m² et un facteur de sécurité de 0,5, le débit d'infiltration est de 3,15 m³/h. Ce débit d'infiltration est largement suffisant pour absorber les eaux de vidange de la lagune (0,5 m³/h) et permettra d'infiltrer les 250 m³ d'eaux de nettoyage de la bache d'eau traitée en 80 h (3,5 j).

Les infiltrations sont réalisées dans les formations de la nappe de Beauce. Le niveau statique sur le site de la station se situe à 25 m de profondeur.

Ces infiltrations ne représentent aucun risque vis-à-vis de la nappe de la Craie.

L'ensemble des installations est protégée par des grillages de sécurité évitant tout risque de rejet accidentel ou mal intentionné dans la lagune.

Epandage souterrain des eaux de lavage des filtres

Les eaux de la lagune de décantation seront transférées vers un dispositif d'infiltration à faible profondeur via un poste de relevage muni de deux pompes. L'aire d'infiltration est réalisée sous forme de tranchées drainantes et respecte le DTU 64.1.

Réseau

Le réseau représente un linéaire de 158 km (donnée 2007).

Les conduites sont essentiellement en fonte grise, quelques-unes en PVC. Les conduites en fonte grise présentent des âges généralement supérieurs à 50 ans.

Les réseaux d'interconnexion créés dans le cadre du raccordement des forages de Moutiers en Beauce et de Prasville est présenté ci-dessous.

COMMUNE	L réseau (km)	Mat principal	Age principal
Baignolet	1,95	FG	> 50 ans
Beauvilliers	11,4	FG	> 50 ans
Boisville la Saint Père	14,6		
Fains la Folie	9,93	FG	> 50 ans
Germingnoville	8,31	FG	> 50 ans
Louville la Chenard	5,41		
Montainville	11,36		
Moutiers en Beauce	10,41	FG	10 à 20 ans
Ouarville	9,68		
Prasville	2,8	PVC	< 10 ans
Reclainville	3,94	FG	
Rouvray Saint Florentin	2,99	FG	> 50 ans
Viabon	19	PVC	> 50 ans
Villars	4	FG	> 50 ans
Villeau	9,98		
Villeneuve Saint Nicolas	1,4	FG	> 50 ans
Voves	25,81		
Ymonville	5,07		
Total	158,04		

Tableau 12 : Caractéristiques du réseau

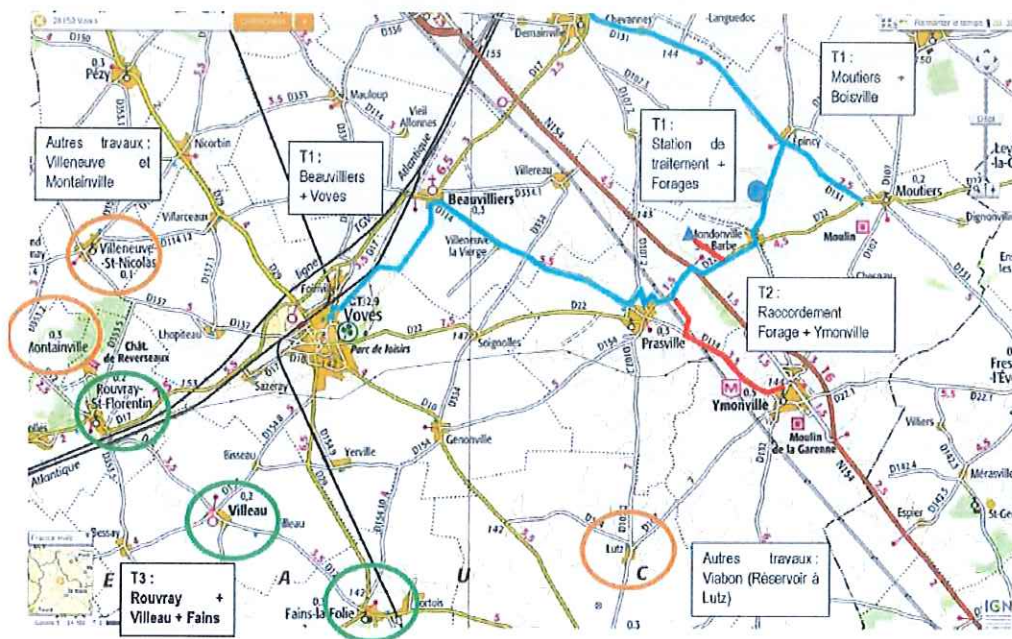


Figure 2. Plan du réseau d'interconnexions

Le programme de restructuration prévoit des aménagements en plusieurs tranches, dont la première prévoit les travaux suivants (Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :

Tranche 1.A :

- L'alimentation de Ouarville par Santeuil (opération réalisée en 2009 - 2010 pour des raisons d'urgence),

Tranche 1 bis :

- La création du forage F3 au sud du hameau d'Epincy sur la commune de Moutiers en Beauce,

Tranche 1 ter :

- L'équipement du forage et la mise en place d'une unité de traitement du fer,
- La réalisation d'une bâche de 900 m³,
- La mise en place d'un groupe électrogène,
- L'aménagement du site de production,
- La réalisation d'un surpresseur capable de refouler vers les réservoirs de la CCCB,
- La réalisation de canalisations pour l'alimentation des communes de :
 - Moutiers en Beauce,
 - Boisville la Saint Père,
 - Beauvilliers,
 - Voves

Cette première tranche a été terminée en 2013 et mise en eau début 2014.

Tranche 2 :

La tranche 2 est en cours. Elle vise à la mise en service des forages F1 et F2 de Prasville et l'installation d'une unité de déferrisation complémentaire de 80 m³/h.

Réservoirs

La capacité totale des 19 réservoirs sur tour est de 2 815 m³ qui représente 1,4 j de consommation. Les ouvrages sont anciens.

COMMUNE	Nom réservoir	Capacité (m3)	Type	Conso m3/j	Nb de J Conso
Baignolet		150	Tour	26	5,7
Beauvilliers		180	Tour	103	1,75
Boisville la Saint Père		200	Tour	153	1,31
Fains la Folie		150	Tour	88	1,71
Germignoville		150	Tour	80	1,87
Louville la Chenard		100	Tour	82	1,22
Montainville		200	Tour	75	2,67
Moutiers en Beauce		100	Tour	92	1,08
Ouarville		150	Tour	143	1,05
Prasville		140	Tour	60	2,35
Rechainville		100	Tour	36	2,76
Rouvray Saint Florentin		100	Tour	48	2,1
Viabon		90	Tour	75	1,2
Villars		75	Tour	24	3,13
Villeau		100	Tour	30	3,37
Villeneuve Saint Nicolas		85	Tour	24	3,51
Voves		600	Tour	752	0,85
Ymonville	Bourg	100	Tour	93	1,56
Ymonville	Mérouvilliers	45	Tour		
Total			2815		

Figure 3. Réservoirs

Branchements au plomb

Le rapport PROLOG de 2007 renseigne un nombre de branchements au plomb de 1046 en 2005.

3.4. Compétences, gestion du réseau

La CCCB possède la compétence de production en eau potable et vend l'eau produite aux communes concernées. Le service de production est exploité par la CCCB, sous délégation de services à la société SAUR.

3.5. Description des modalités de surveillance et d'alerte, dispositif anti-intrusion

Des alarmes anti intrusion équipent les locaux des forages F1 et F2 ainsi que le local technique de la station de traitement et la bâche de reprise. L'enceinte du périmètre de protection immédiate (parcelles ZB25 et ZB 261, Figure 6, Figure 7) est clôturée et équipée d'un portail d'accès verrouillé.

Un dispositif d'auto-surveillance par mesure du chlore est mis en place dans la station.

La qualité de l'eau produite par les forages fera l'objet d'un suivi d'autocontrôle régulier géré VEOLIA, délégataire de la CCCB. L'instrumentation sur la station est schématisée ci-dessous :

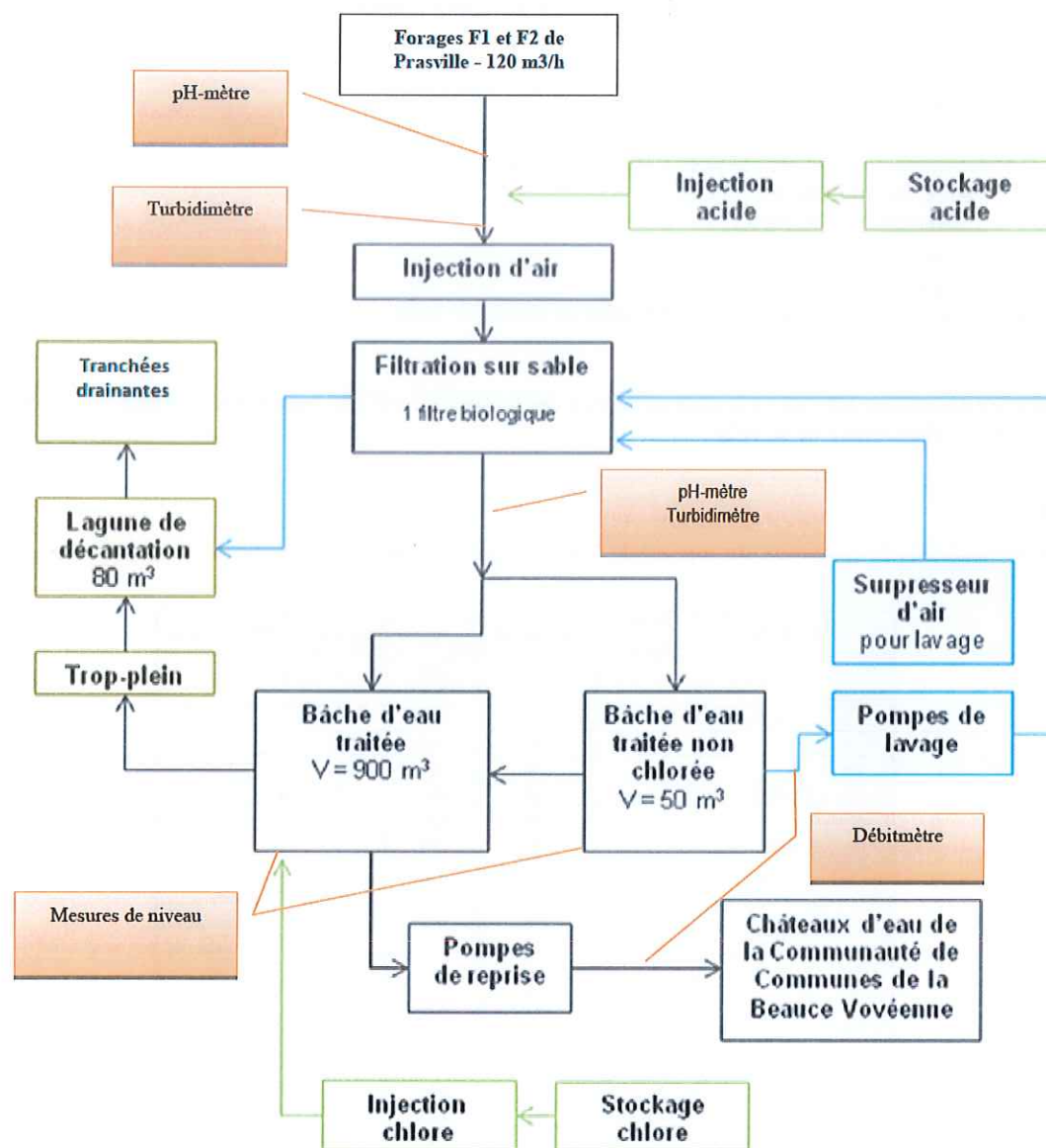


Figure 4 : Schématisation de l'instrumentation

L'instrumentation de la station de traitement comprend :

- Débitmètres électromagnétiques :
 - DN150 sur le circuit de lavage du filtre
 - DN200 sur la conduite de refoulement des pompes de reprise
- Sondes piézométriques, de mesure de niveau :
 - 1 sonde dans la bache non-chlorée ;
 - 2 dans la bache d'eau traitée, soit 1 dans chaque compartiment.
- Turbidimètres :
 - En amont de l'injection d'air, sur l'eau brute ;
 - En sortie de filtration, sur l'eau traitée.
- pH-mètres :
 - En amont de l'injection d'acide, sur l'eau brute ;
 - En sortie de filtration, sur l'eau traitée.
- Débitmètre de Cl_2

Télesurveillance

L'ensemble des équipements de traitement est piloté à partir d'une armoire de commande et de contrôle placée dans le bâtiment de la filtration. Cette armoire comprend l'automate central du site.

Le fonctionnement coordonné de la station et des pompages est entièrement automatisé : gestion des pompages, des cycles de filtration, de lavage.

La liaison entre l'armoire centrale et les coffrets électriques des forages s'effectue au moyen d'un automate de télégestion. Ce dernier assure l'ensemble des fonctions de télétransmission depuis la station de Moutiers vers le central de la communauté de communes.

Les équipements assurant la télesurveillance sont les suivants :

- Une armoire de commande
- Un automate
- Un coffret de télétransmission
- Un écran de dialogue opérateur.

3.6. Protection des points d'eau

Monsieur Jean-Claude Roux, hydrogéologue agréée, a donné un avis favorable à l'exploitation des forages F1 et F2 au lieu-dit « Moulin de Pierre » à Prasville, délimité les limites des périmètres de protection du champ captant et défini les servitudes afférentes, consignées dans son rapport du 11 mai 2018 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

3.6.1. Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate se trouve sur les parcelles suivantes et sont en pleine propriété de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (attestation) :

N° Parcelle	Section	Commune	Caractéristiques
24	ZB	Prasville	F1 - Périmètre grillagé
25	ZB	Prasville	F2 - Périmètre grillagé

Tableau 13. Parcelle des périmètres de protection immédiate.

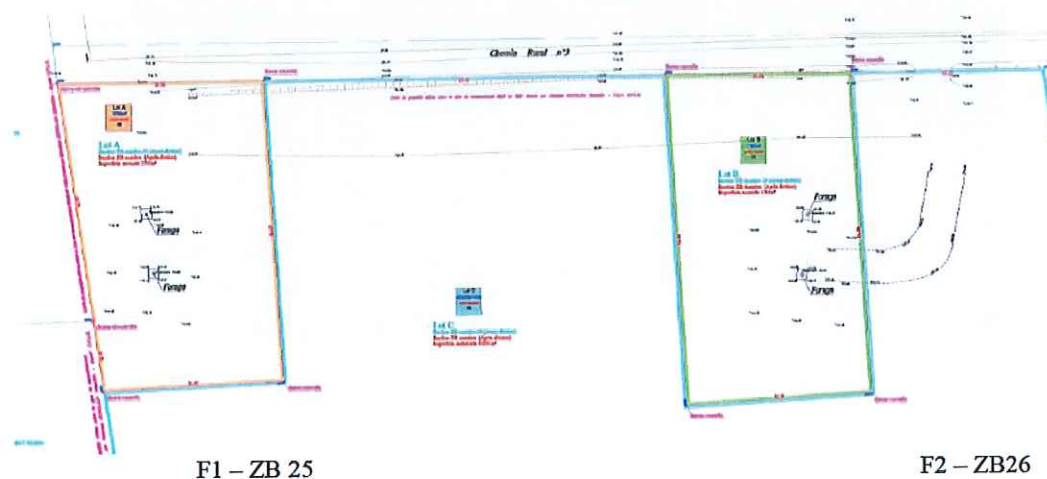


Figure 5. Limites des périmètres de protection immédiates des captages F1 et F2



Figure 6. Périmètre de protection immédiate du captage F1 (30/09/2019)



Figure 7. Périmètre de protection immédiate du captage F2 (30/09/2019)

3.6.2. Périmètre de protection rapprochée

Le périmètre a été défini comme suit par l'hydrogéologue agréé :

« Ce périmètre a comme objet de protéger la zone d'alimentation des forages vis-à-vis de pollutions pouvant intervenir en surface, ou de forages susceptibles de modifier le sens d'écoulement de la nappe ou de mettre en communication la nappe de la Craie avec la nappe supérieure des Calcaires de Beauce.

Il est défini d'après :

- la piézométrie de la nappe de la Craie et sa direction d'écoulement Nord → Sud ;
- les limites estimées de la zone d'appel ;
- les isochrones calculées pour un prélèvement cumulé de 120 m³/h, 20 heures sur 24, et un temps de parcours de 7 mois minimum.

Compte tenu des données acquises sur les forages, les dimensions du périmètre de protection rapprochée des forages sont de l'ordre de 750 mètres au Nord et de 400 mètres au Sud, avec une largeur maximale de 1 200 mètres (Figure 8)».

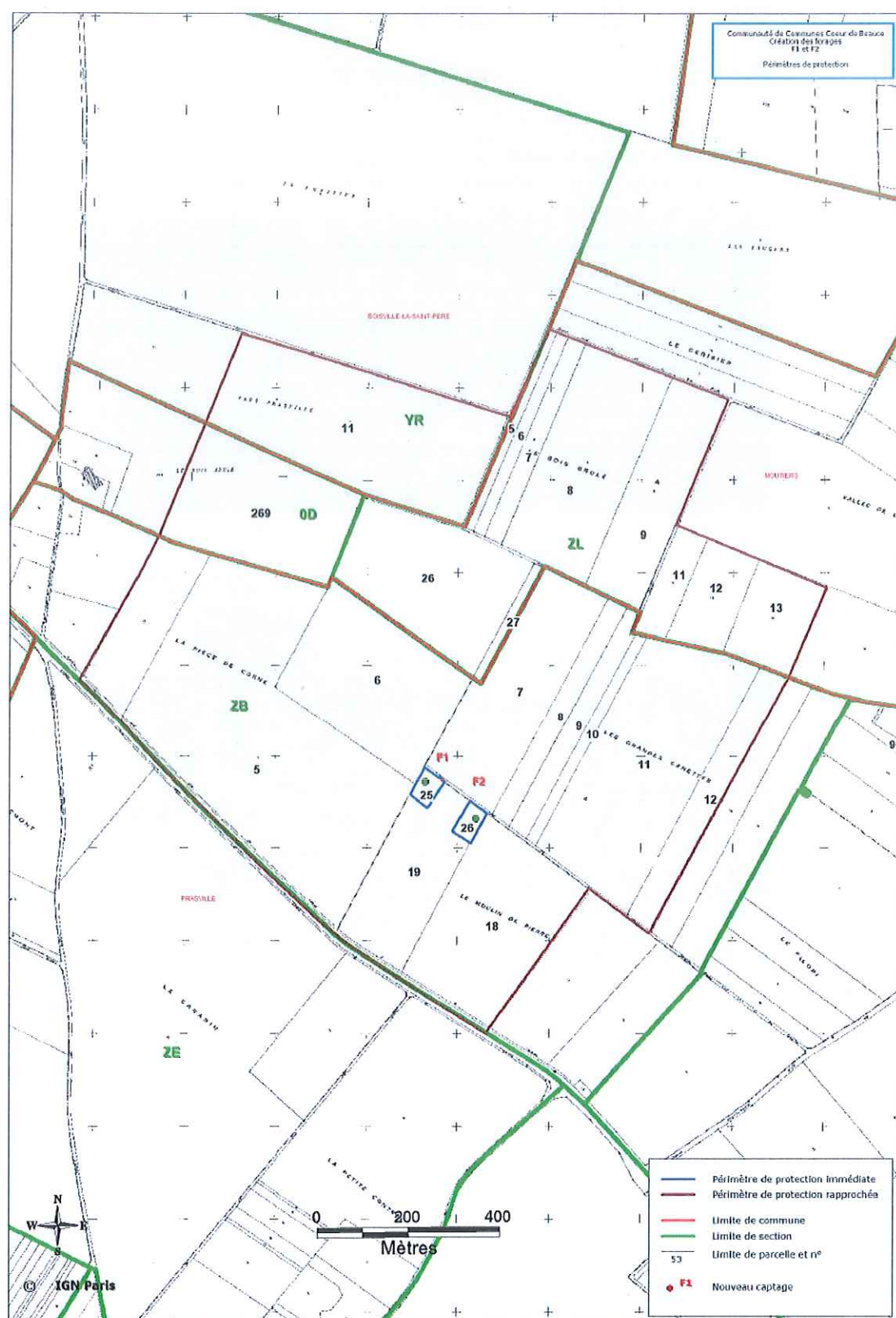


Figure 8. Limites du périmètre de protection rapprochée des captages F1 et F2

3.6.3. Périmètre de protection éloignée

La création d'un périmètre de protection éloignée ne s'impose pas car elle ne permettrait pas d'accroître de façon significative la protection du captage notamment contre les pollutions diffuses, notamment en raison de la nature peu vulnérable de la nappe de la craie sur le site.

3.7. Utilité publique du projet – évaluation économique sommaire

Les frais de procédure de Déclaration d'Utilité Publique des Captages F1 – F2 « Moulin de Pierre » à Prasville sont estimés à environ 59 959 € HT.

Les frais de travaux sur les parcelles du périmètre immédiat sont de 31 309 € HT.

Les frais d'acquisition et de bornage de parcelles ainsi que d'indemnités exploitants agricoles sur les parcelles du périmètre rapproché sont de 8 000 € HT.

Le montant des travaux d'interconnexion, y compris la création des forages, représente un montant de 1 500 000 € HT.

Les aides perçues pour la réalisation de l'opération sont de 955 639,60 € HT.

Le restant à charge de la CCCB est donc de : 544 360,40 € HT

4. Contexte réglementaire – nomenclature du Code de l'Environnement

4.1. Cadre réglementaire

Le projet de définition des périmètres de protection des captages F1 et F2 de Prasville est encadré par les dispositions des Codes de la Santé Publique et de l'Environnement, et justifie une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, assortie d'une enquête publique.

Ce dossier constitue le volet « Code de l'Environnement » du dossier mixte d'instruction ayant pour objectif de :

- déclarer d'utilité publique les périmètres de protection autour des captages,
- autoriser les prélèvements et la distribution de l'eau en vue de la consommation humaine des captages F1 et F2 au lieu-dit « Moulin de Pierre » à Prasville.

4.2. Récépissé de déclaration des travaux de forage

Les travaux de forages ont fait l'objet d'une déclaration de travaux et la remise d'un récépissé de déclaration en août 2016 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

4.3. Rubrique et nomenclature

- Les travaux sont soumis à déclaration ou à autorisation en référence au décret n°2007-397 du 22 mars 2007 relatif aux articles L214-1 et L 214-6 du code de l'environnement et au tableau annexé à l'article R 214-1 du code de l'environnement, dont l'extrait concernant le projet figure ci-dessous :

Nomenclature	Rubrique concernée	Régime
1.3.1.0. A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9 du code de l'environnement, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2 du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) 2° Dans les autres cas (D). L'ouvrage se situe en ZRE Nappe de Beauce	1.3.1.0	Autorisation

Tableau 14. Contexte réglementaire du forage

- Conformément à l'article R.214-6 du code de l'Environnement, le dossier est soumis à enquête publique. La demande de la CCCB est de 876 000 m³/an, et donc soumise à autorisation au titre de Code de l'Environnement.

4.4. Contenu du dossier de demande d'autorisation

Le contenu du dossier de demande d'autorisation, dit « loi sur l'eau », est précisé à l'article R.214-6 du Code de l'Environnement (décret n°2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement).

Dans le but d'éviter la multiplication des procédures administratives, le législateur a considéré, lorsqu'il s'agissait d'un nouveau point d'eau ou de sa régularisation, que les différentes procédures devaient être confondues. Un dossier mixte est donc déposé pour l'instruction au titre du Code de la Santé Publique d'une part (distribution et sécurisation) et au titre du Code de l'Environnement d'autre part (prélèvement en nappe).

Cette procédure de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement s'inscrit dans le cadre de la procédure plus globale de Déclaration d'Utilité Publique, initiée par la CCCB.

4.5. Régime des études d'impact – évaluation au cas par cas

Le projet est concerné par les catégories de projets n°16 et n°17.d et n°27 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement modifié par Décret n°2017-1039 du 10 mai 2017 - art. 8.

Une demande d'examen au cas par cas a été enregistrée sous le numéro F02418P0104. L'arrêté préfectoral du 1 août 2018 dispense le projet de mise en exploitation des forages d'une évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

4.6. Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

La distribution d'eau en vue de sa consommation humaine est encadrée par les dispositions du Code de la Santé Publique et nécessite d'obtenir l'autorisation des services de l'État préalablement au projet de création ou de régularisation d'un nouveau point d'eau, ou de révision de ses périmètres de protection. L'autorisation est délivrée par Arrêté Préfectoral au titre du Code de la Santé Publique.

Aucune autre autorisation n'est nécessaire pour réaliser le projet.

4.7. Avis de l'hydrogéologue agréé

Monsieur Jean-Claude Roux, hydrogéologue agréé, a donné un avis favorable à l'exploitation des forages **F1 et F2 au lieu-dit « Moulin de Pierre » à Prasville** et délimité les limites des périmètres de protection du champ captant, ainsi que les servitudes afférentes, consignées dans son rapport du 11 mai 2018 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

5. Délibération de la CCCB

Par délibération du 29 novembre 2016 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.), le Conseil Communautaire de la CCCB sollicite le Préfet de l'Eure et Loir pour :

- L'ouverture d'une enquête publique et parcellaire en vue de déclarer d'utilité publique, l'instauration des périmètres de protection des forages F1 et F2 «Moulin de Pierre » à Prasville,
- Demander l'autorisation de prélever l'eau dans le système aquifère concerné,
- Demander l'autorisation de distribuer l'eau des deux captages en vue de la consommation humaine.

6. Déroulement de la procédure d'enquête publique

6.1. Références réglementaires

Le projet de prélèvement des forages de la CCCB doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation unique au titre du code de l'environnement.

Conformément à l'article R.214-6 du code de l'Environnement, le dossier est soumis à enquête publique. Les textes qui régissent cette enquête publique sont les suivants: L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L123-16.

6.2. Déroulement de la procédure

Conformément à l'article R.214-6 du code de l'Environnement, le dossier est soumis à enquête publique. Les textes qui régissent cette enquête publique sont les suivants: L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L123-16

Les modalités de publicité de la décision préfectorale seront réalisées en conformité avec l'article R181-44 du code de l'environnement.

6.3. Concertation préalable

Le projet n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

6.4. Déroulement de la procédure

L'enquête publique s'insère dans le cadre de la procédure d'autorisation après l'instruction du dossier par les services de l'Etat (voir logigramme ci-dessous).

Les modalités de publicité de la décision préfectorale seront réalisées en conformité avec l'article R181-44 du code de l'environnement comme suit :

En vue de l'information des tiers :

- 1° Une copie de l'arrêté d'autorisation environnementale ou de l'arrêté de refus est déposée à la mairie de la commune d'implantation du projet et peut y être consultée ;
- 2° Un extrait de ces arrêtés est affiché à la mairie de la commune d'implantation du projet pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- 3° L'arrêté est adressé à chaque conseil municipal et aux autres autorités locales ayant été consultées en application de l'article R. 181-38 ;
- 4° L'arrêté est publié sur le site internet des services de l'Etat dans le département où il a été délivré, pendant une durée minimale de quatre mois.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

6.5. Décision finale

A l'issue de l'enquête, la décision sera prise par le Préfet d'Eure-et-Loir sous forme d'un arrêté préfectoral autorisant le prélèvement demandé en cohérence avec les prescriptions des services instructeurs.

En cas de décision défavorable, (Article L123-16), le juge administratif des référés, saisi d'une demande de suspension d'une décision prise après des conclusions défavorables, fait droit à cette demande si elle comporte un moyen propre à créer un doute sérieux quant à la légalité de celle-ci.

Il fait également droit à toute demande de suspension d'une décision prise:

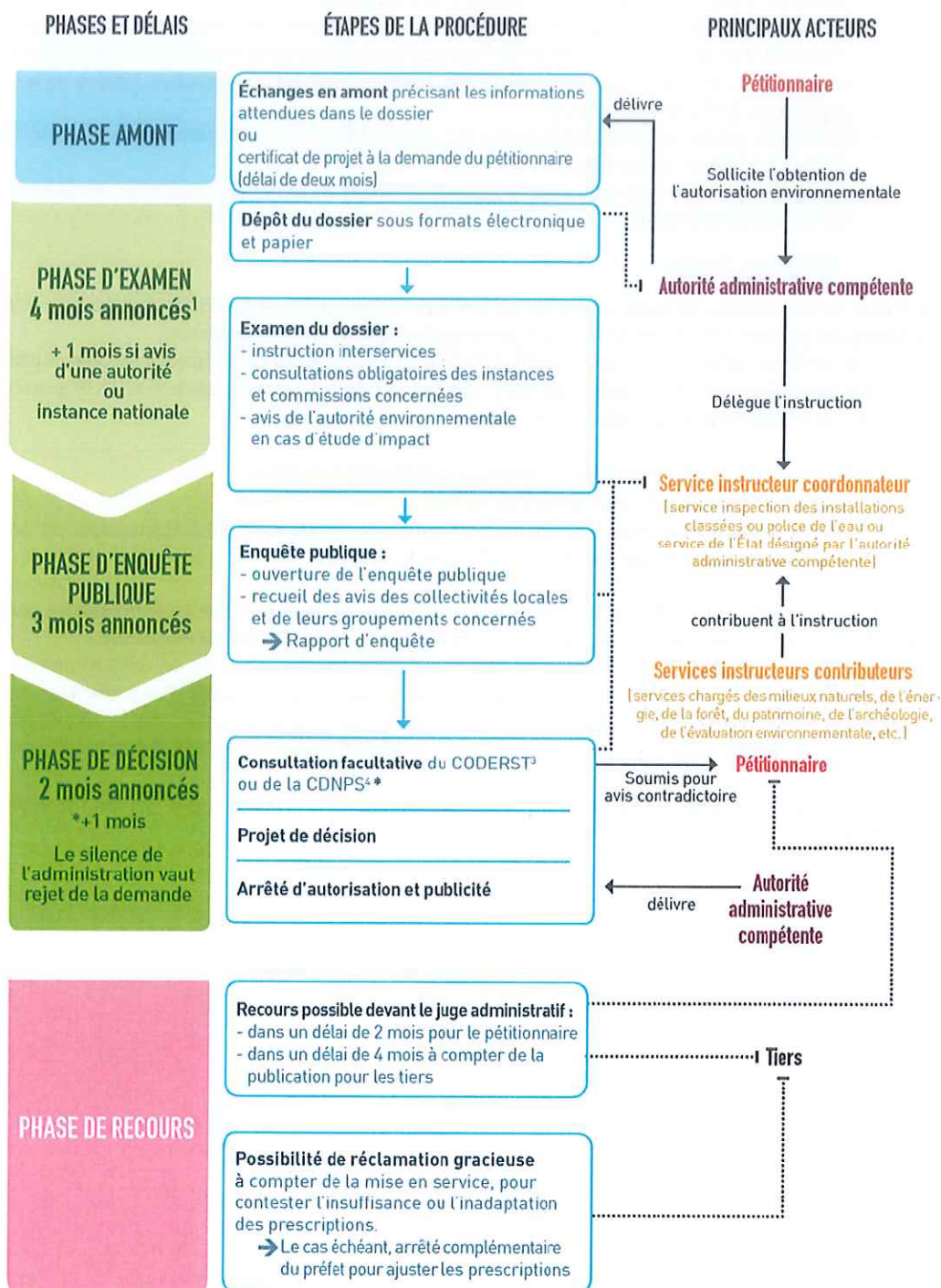
- sans que l'enquête publique requise ait eu lieu
- en cas d'absence de mise à disposition du public de l'évaluation environnementale ou de l'étude d'impact et des documents visés aux articles L. 122-1-1 et L. 122-8.

Avant décision préfectorale finale, le projet d'arrêté est préalablement présenté au pétitionnaire, qui dispose d'un délai de 15 jours pour formuler des observations par écrit au titre de la procédure contradictoire.

Au terme de la procédure contradictoire, l'arrêté préfectoral d'Autorisation ou de refus d'autorisation est signé. Une copie de cet arrêté sera transmise pour affichage pendant une durée minimale d'un mois à la mairie des communes concernées par le projet. Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture durant une durée d'au moins 12 mois. L'arrêté est également publié au recueil des actes administratifs (RAA) des services de l'Etat des départements concernés.

C'est seulement à la date de signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation que le projet peut être réalisé dans les conditions fixées dans l'arrêté.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Figure 9. Logigramme du déroulement de la procédure d'autorisation



AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

Délégation départementale d'Eure-et-Loir
Pôle santé publique et environnementale
Unité eaux potable et de loisirs

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE

ARRETE N°ARS-AEP-2018-09-01

- **Portant autorisation d'exploiter, à titre dérogatoire, les captages F1 et F2 « Les Perrières » situé sur la commune de Guillonville et appartenant à la Communauté de Communes de Cœur de Beauce**
- **Portant autorisation d'utilisation de l'eau desdits captages à des fins de consommation humaine**

**LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

Vu le code de la santé publique et notamment l'article R 1321-8 II,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R 1321-2, R 1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

Vu le protocole du 20 juillet 2010 modifié par avenant du 28 juillet 2011 organisant les modalités de coopération entre le Préfet d'Eure-et-Loir et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre,

Vu la délibération en date du 2 octobre 2017 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Cœur de Beauce sollicitant Madame la Préfète d'Eure-et-Loir pour la nomination d'un hydrogéologue agréé et de mener à son terme la procédure de mise en place des périmètres de protection pour le captage et d'autorisation de dérivation des eaux,

Vu le courrier du Président de la communauté de communes Cœur de Beauce sollicitant la mise en service des captages F1 et F2 des « Perrières » en date du 12 juin 2018,

Vu le rapport hydrogéologique de proposition des périmètres de protection du 23 février 2018,

Vu le dossier de demande d'utilisation temporaire de mise en service des captages F1 et F2 des « Perrières » en date du 4 mai 2018,

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans sa séance du 10 juillet 2018,

Considérant que les prélèvements effectués le 28 novembre 2008, le 21 août 2017, le 20 juillet 2018 et le 6 août 2018 montrent que la qualité de l'eau issue des captages F1 et F2 des « Perrières » est conforme au code de la santé publique,

Considérant que l'utilisation anticipée de ces captages permettra d'améliorer la qualité de l'eau distribuée dans le secteur Ouest de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Considérant qu'au vu des résultats des analyses effectuées, la mise en service des captages F1 et F2 des « Perrières » à Guillonville est en mesure de produire et de distribuer une eau conforme aux exigences de qualité sur les communes de Bazoches en Dunois, Civry, Guillonville, Nottonville, Ozoir-le-Breuil, Péronville, Saint Cloud, Varize et Villampuy,

Considérant l'existence d'un périmètre de protection immédiate clôturé autour des captages F1 et F2 des « Perrières » à Guillonville, ainsi qu'un dispositif anti-intrusion,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRETE

ARTICLE 1er

La Communauté de Communes Cœur de Beauce est autorisée à utiliser l'eau des captages F1 et F2 situés sur la parcelle ZT 236 de la commune de Guillonville, et dont les références à la Banque du Sous-Sol (BSS) sont respectivement BSS000YBPX-03266X0119 et BSS000YBPY-03266X0120, à des fins de consommation humaine.

ARTICLE 2

Le débit instantané de chacun des captages F1 et F2 ne dépasse pas 60 m³/h et le volume annuel prélevé est limité à 438 000 m³.

ARTICLE 3

L'autorisation est subordonnée au respect des dispositions suivantes :

- ⇒ Conformément à l'article R 1321-23 du code de la santé publique, la communauté de Communes Cœur de Beauce devra mettre en place une surveillance de ses installations et de la qualité de l'eau qui sera consignée dans un registre sanitaire
- ⇒ Toute anomalie constatée dans le cadre de cette surveillance devra être signalée à l'Agence Régionale de Santé sans délai.

ARTICLE 4

Toute modification des installations susvisées devra être déclarée au Préfet.

ARTICLE 5

Cette autorisation est valable jusqu'à ce qu'il soit statué sur l'autorisation préfectorale définitive des captages F1 et F2 des « Perrières » de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation, des périmètres de protection desdits captages et l'institution de servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 6

L'eau produite par ce captage fait l'objet d'un traitement de désinfection par un produit chloré avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée est conforme aux limites et références de qualité définies par la réglementation en vigueur, relative aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Elle est soumise à ce titre aux analyses périodiques de contrôle prévues par la réglementation en vigueur.

Le nombre et/ou le type de ces analyses peuvent être adaptés et augmentés en tant que de besoin, si l'eau produite montre des signes de dégradation.

ARTICLE 7

Le bénéficiaire de l'autorisation porte à la connaissance de la population concernée les résultats analytiques obtenus sur l'eau produite et sur l'eau distribuée, de même que les éventuelles restrictions d'usage formulées par l'Agence régionale de sante chargée du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau.

ARTICLE 8 Information du public

Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

En vue de l'information des tiers :

- Le présent arrêté est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté de Communes Cœur de Beauce,
- Une copie du présent arrêté est affichée en mairies des communes de Bazoches en Dunois, Civry, Guillonville, Nottonville, Ozoir-le-Breuil, Péronville, Saint Cloud, Varize et Villampuy.

ARTICLE 9 Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir, Place de la République 28019 Chartres Cedex ;
- Soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 Orléans.

ARTICLE 10

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président de la communauté de Communes Cœur de Beauce, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CHARTRES, le **- 6 SEP. 2018**

La Préfète,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

*Direction Départementale des Territoires
d'Eure et Loir*

*Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière,
des Bâtiments*

*Bureau Bâtiments, Accessibilité
et Qualité de la Construction*

ARRÊTÉ N° DDT28 – SERBAT – BBAQC // 16-11-24 // Classement sonore

**Portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres
en Eure-et-Loir**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11, ainsi que les articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R111-4-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit, dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015016-0005 du 16 janvier 2015 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu les avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures et consultées conformément aux dispositions de l'article R 571-39 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

Article 1 er

Les dispositions des articles R.571-32 à R.571-43 du Code l'environnement susvisés sont applicables dans le département d'Eure-et-Loir, aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté, sur le territoire des communes suivantes :

Allaines-Mervilliers	Frazé	Prunay-le-Gillon
Allonnes	Fresnay-l'Evêque	Le Puiset
Alluyes	Friaize	Romilly-sur-aigre
Amilly	Gallardon	Roinville-sous-Auneau
Anet	Garancières-en-Beauce	Rouvray-Saint-Denis
Arrou	Garnay	Rouvres
Aunay-sous-Auneau	Gas	Saint-Aubin-des-Bois
Aunay-sous-Crecy	Gasville-Oisème	Saint-Bomer
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Le Gault-Saint-Denis	Saint-Cloud-en-Dunois
Autheuil	Gellainville	Sainte-Gemme-Moronval
Authon-du-Perche	Germainville	Saint-Georges-sur-Eure
Baigneaux	Gohory	Saint-Jean-de-Rebervilliers
Bailleau-le-Pin	Gouillons	Saint-Jean-Pierre-Fixte
Bailleau-l'Evêque	Goussainville	Saint-Léger-des-Aubées
Bailleau-Armenonville	Le Gué-de-Longroi	Saint-Lubin-de-la-Haye
Barjouville	Guilleville	Saint-Lupercé
Barmainville	Hanches	Saint-Martin-de-Nigelles
Baudreville	Houville-la-Branche	Saint-Maurice-Saint-Germain
Bazoches-en-Dunois	Houx	Saint-Ouen-Marchefroy
Bazoches-les-Hautes	Illiers-Combray	Saint-Pellerin
Beaumont-les-Autels	Jallans	Saint-Piat
Beauvilliers	Janville	Saint-Prest
Belhomert-Guéhouville	Jouy	Saint-Rémy-sur-Avre
Berchères-les-Pierres	la Loupe	Saint-Sauveur-Marville
Berchères-Saint-Germain	Landelles	Saint-Victor-de-Buthon
Berchères-sur-Vesgre	Levainville	Sainville
Blandainville	Lèves	Santeuil
Boisville-la-Saint-Père	Levesville-la-Chenard	Santilly
La Bourdinière-Saint-Loup	Logron	saunnières
Bonneval	Louvilliers-en-Drouais	Saussay
Le Boullay-Mivoye	Lucé	Serazereux
Le Boullay-Thierry	Luigny	Serville
Bouville	Luisant	Soizé
Brou	Luray	Soulaire
Broué	Lutz-en-Dunois	Sours
Challet	Magny	Theuville
Champhol	Maintenon	Le Thieulin
Champrond-en-Gâtine	Mainvilliers	Thivars
Champseru	Marboué	Toury
La Chapelle-du-Noyer	Marchezais	Trancrainville
Charbonnières	Margon	Tremblay-les-Villages
Charonville	Marolles-les-Buis	Tréon
Chartainvilliers	Marville-Moutiers-Brulé	Trizay-les-Bonneval
Chartres	Meaucé	Umpeau
Châteaudun	Le-Mesnil-Simon	Unverre
Châteauneuf-en-Thimerais	Mévoisins	Varize
Châtenay	Miermaigne	Vaupillon
Châtillon-en-Dunois	Mignières	Ver-les-Chartres
La Chaussée-d'Ivry	Moinville-la-Jeulin	Vernouillet
Cherisy	Montboissier	Ver-en-Drouais
Chuisnes	Montigny-le-Chartif	Vierville
Cintray	Montharville	Vieuvicq
Civry	Montireau	Villampuy
Cloyes-sur-le-Loir	Montlandon	Villars
Coltainville	Montreuil	Villeau

Cormainville Le Coudray Courtalain Courville-sur-Eure Dambron Dampierre-sous-Brou Dampierre-sur-Avre Dangeau Dangers Donnemain-Saint-Mamès Dreux Droué-sur-Drouette Epeautrolles Epernon Ermenonville-la-Grande Le Favril Flacey Fontaine-la-Guyon Fontenay-sur-Eure	Morancez Moriers Mottereau Moulhard Neuvy-en-Beauce Nogent-le-Phaye Nogent-le-Rotrou Nogent-sur-Eure Nottonville Oinville-Saint-Liphard Oulins Ozoir-le-Breuil Pierres Poinville Poisvilliers Pontgouin Poupry Prasville Pré-Saint-Martin	Vitray-en-Beauce Voise Les villages Vovéens Yèvres Ymeray Ymonville
--	---	--

Article 2

La carte mise à disposition sur le site internet des services de l'État d'Eure-et-Loir précise, pour chacune des communes, les infrastructures qui font l'objet d'un classement, et pour chacun des tronçons de ces infrastructures :

- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 23 juillet 2013 visé ci-dessus,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

La largeur des secteurs affectés est à compter pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Un tableau mis en annexe 1 du présent arrêté résume les informations présentes sur la carte. Toutefois en cas de divergence entre ce tableau et la carte accessible sur le site internet des services de l'État d'Eure-et-Loir, cette dernière l'emporte sur le tableau.

Article 3

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour déterminer l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont précisés dans l'arrêté du 23 juillet 2013 visé ci-dessus.

Article 4

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement et à l'article R.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les Bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 à 16 de l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux trois arrêtés du 23 avril 2003 susvisé, chacun étant spécifique à un type de bâtiment.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Eure-et-Loir et sera affiché pendant un mois au minimum à la mairie de chacune des communes mentionnées à l'article 1.

Les cartes sont accessibles sur le site internet des services de l'État d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/264/Bruit_028.map

Article 6

Il devra être tenu à disposition du public dans les mairies des communes précitées, à la Direction Départementale des Territoires, à la préfecture de Chartres et sous-préfectures de Dreux, Châteaudun, et Nogent-le-Rotrou.

Article 7

Le présent arrêté doit être annexé aux documents d'urbanisme par les maires des communes concernées à l'article 1.

Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes concernées, visés à l'article 1, dans les annexes des documents d'urbanisme.

Article 8

L'arrêté préfectoral n°2015016-0005 du 16 janvier 2015 est abrogé.

Article 9

La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, les Sous-Préfets des arrondissements de Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, les maires des communes visées à l'article 1 et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Il sera également transmis :

- au Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer ;
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- au Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, gestionnaire d'infrastructures concernées ;
- au Directeur de la DIR-NO, gestionnaire d'infrastructures concernées ;
- au Directeur de COFIROUTE, gestionnaire d'infrastructures concernées ;
- au Directeur de SNCF Réseau, gestionnaire d'infrastructures concernées ;
- aux Maires des communes intéressées.

Fait à Chartres, le

24 NOV. 2016

~~Le PRÉFET,~~
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R.412-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet d'Eure-et-Loir, place de la République 28 019 CHARTRES cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif 28, rue de la Bretonnerie 45 057 ORLEANS cedex



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Annexe 1
à l'arrêté préfectoral N° DDT28 – SERBAT – BBAQC // 16-11-24 // Classement sonore du 24/11/2016

**Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
en Eure-et-Loir**

**Tronçons d'infrastructures concernées par le classement par
communes**

La carte schématisant les tronçons des infrastructures classées sur le territoire des communes concernées, accessible sur le site internet des services de l'État d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante :
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/264/Bruit_028.map

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Allaines-Mervilliers	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Limite commune-rond-point RN 154, RN 254, RD 954, RD 927	3	100 m	ouvert
	RN 254	DIR-NO	Rond-point RN 154, RN 254, RD 954, RD 927- limite commune	3	100 m	ouvert
	RN 954	DIR-NO	Croisement RN 154 –sortie Allaines-Mervilliers	4	30 m	ouvert
			Sortie Allaines-Mervilliers- limite commune	3	100 m	ouvert
Allonnes	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Alluyes	RN10	DIR-NO	Limite commune-lieu-dit « Le Vieux Moulin » PR 45.940 à PR 46.942	3	100 m	ouvert
			Lieu-dit « Le Vieux Moulin »-limite commune PR 46.942 à PR 47.018	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U » ou tissu ouvert)
Amilly	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 24	CD	Limite commune-carrefour RD 121-5	3	100 m	ouvert
	RN 1154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 939	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 7023	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Anet	RD 928	CD	Limite commune-carrefour- RD 928-RD 21.2	3	100 m	ouvert
			Carrefour D928 / D21.2 – croisement bd Charles de Gaulle / RD 928	3	100 m	Tissu en « U »
			Croisement bd Charles de Gaulle / RD 928 – rond point RD 928 / RD 147	4	30 m	ouvert
	RD 21.2	CD	Carrefour RD 928-RD21.2-limite commune	4	30 m	ouvert
Arrou	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Aunay-sous-Auneau	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Aunay-sous-Crécy	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Auneau-Bleury Saint-Symphorien	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Authueil	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Authon-du-Perche	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Baigneaux	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 954	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Bailleau-le-Pin	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Bailleau-L'Evêque	RD 939	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Bailleau-Armenonville	RD 28	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Barjouville	RN 123	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Barmainville	RD 2020	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Baudreville	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Bazoches-en-Dunois	RD 927	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Bazoches-les-Hautes	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 954	CD	Totalité de la traversée	3	250 m	ouvert
Beaumont-les-Autels	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Beauvilliers	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Belhomert-Guéhouville	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Berchères-les-Pierres	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 29	CD	Limite Nord commune - croisement RD 29 et RD 28	4	30 m	ouvert
Berchères-Saint-Germain	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Berchères-sur-Vesgre	RD 933	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Blandainville	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Boisville-la-Saint-Père	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Bourdinière-Saint-Loup (La)	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Bonneval	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Boullay-Mivoye (Le)	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Boullay-Thierry (Le)	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Bouville	Rd 910	CD	Limite Nord commune Croisement avec RD 154	2	250 m	ouvert
			Croisement avec RD 154 limite Sud commune	3	100 m	ouvert
Brou	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Broué	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Challet	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Champhol	RD 823	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 6	CD	Rue Hubert Lathan – Rue Jean Moulin	4	30 m	ouvert
			Rue Jean Moulin – Rue des Rougerons	5	10 m	ouvert
			Rue des Rougerons – rd point RD 823	4	30 m	ouvert
			Rd point 823 – limite commune	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Champrond-en-Gâtine	RD 923	CD	Limite commune Ouest – RD 941	3	100 m	ouvert
			Croisement RD 941 – Lieu dit Bois des souches	4	30 m	ouvert
			Lieu dit Bois des souches - Limite commune Est	3	100 m	ouvert
Champseru	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Chapelle-du-Noyer (La)	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Charbonnières	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Charonville	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Chartainvilliers	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Chartres	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 7154	CD	Limite commune Lèves - rue du Bourgneuf, rue Saint-Maurice	4	30 m	Tissu en « U »
			rue du Bourgneuf, rue Saint-Maurice – Place Drouaise	3	100 m	Tissu en « U »
			Place Drouaise – Bd du Maréchal Foch	3	100 m	ouvert
			Bd du Maréchal Foch – Place Morard	4	30 m	ouvert
			Place Morard – croisement RD 939	3	100 m	ouvert
			Croisement RD 939 – Limite commune	4	30 m	ouvert
			Croisement RD 7154 – Rue du 17 août	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 939	CD	Rue du 17 août – limite commune	4	30 m	ouvert
			Rue du Faubourg Saint Jean – limite commune	3	100 m	ouvert
	RD 32	CD	Du carrefour avec la voie de la liberté – limite commune	3	100 m	ouvert
	RD 7023	CD	Place des Epars – limite commune	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 921	CD	Place Jeanne d'Arc – limite commune	4	30 m	Tissu en « U »
	RD 7010	CD	Place des Epars – Rue Reverdy	3	100 m	Tissu en « U »
			Rue Reverdy – limite commune	4	30 m	Tissu en « U »
	RD 935	CD	Bd Chales – limite commune	4	30 m	ouvert
	RD 24	CD	Place des Epars – rue Charles Brune	3	100 m	Tissu en « U »
			Rue Charles Brune – rue de l'épargne	4	30 m	ouvert
			Rue de l'épargne – limite commune	3	100 m	Tissu en « U »
			Croisement RD 939 – rue Galilée	4	30 m	ouvert
			Rue Galilée – Av Aristide Briand	5	10 m	ouvert
			Av Briand -Av Jean Perrin	4	30 m	ouvert
			Av Perrin – rd point les poteries (av Eiffel)	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en « U » ou tissu ouvert)
Chartres	RD 6	CD	Av Bethouart – Rue Maurice Genevoix	4	30 m	Tissu en « U »
			Rue Maurice Genevoix- Rue des Fondateurs	3	100 m	Tissu en « U »
			Rue des Fondateurs- Rue des castors	4	30 m	Tissu en « U »
			Rue des Castors – Rue Hubert Lathan	5	10 m	ouvert
	RD 127.6	CD	Rue Henry Dunant	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 823	CD	Rond point RD 910 route de Paris – limite commune	3	100 m	ouvert
	Rue d'Ablis	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Av Jean Mermoz	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Voie de la Liberté	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Rue Pierre Nicole	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Rue Chauveau Lagarde	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Rue Félibien	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
	Rue des Marais	Commune	Rue Faubourg la Grappe – début collège st Marie	4	30 m	ouvert
			Devant Collège St Marie	5	10 m	ouvert
			fin collège St Marie - Rue des bas bourgs	4	30 m	ouvert
	Rue St Martin au Val	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Rue des Bas Bourgs	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Rue Mendès France	Commune	Rue Bas Bourgs – Bd de la Courtille	4	30 m	ouvert
	Rue Reverdy	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Boulevard-Charles Peguy	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Rue de la Couronne	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Chartres	Rue Georges fessard	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Boulevard Maurice Violette	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Place des Epars	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Boulevard Chasles	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Boulevard de la Courtille	Commune	Bd Chales – Rue Pierre Mendès France	4	30 m	ouvert
			Rue Pierre Mendès France – place Morard	3	100 m	ouvert
	Rue de la Croix Thibault	Commune	rue Ablis – av Neigre	4	30 m	ouvert
	Avenue Neigre	Commune	Rue de la Croix Thibault – rue d'Aboville	5	10 m	ouvert
			Rue D'Aboville – Av Bethouart	4	30 m	ouvert
	Avenue Bethouart	Commune	Totalité de la traversée	5	10 m	ouvert
	Avenue Alexandre Brault	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U » ou tissu ouvert)
Châteaudun	RD 9990	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 31.3	CD	Croisement RD31.3/rue de la république (RD955) – croisement RD31.3/rue de Loyseau (RD955)	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 910	CD	Limite nord de la commune – croisement RD 999	3	100 m	ouvert
			Croisement RD 999 – rond-point RN10	4	30 m	ouvert
Chateaufort-en-Thymerais	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Châtenay	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Chatillon-en Dunois	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Chaussée-d'Ivry (La)	RD 933	CD	Limite Ouest commune Oulins – Limite commune Ivry-la-Bataille	4	30 m	ouvert
	RD 928	CD	Limite Est commune Le Mesnil-Simon - Carrefour RD 21.6 RD 302.5	4	30 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Cherisy	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Chuisnes	RD 923	CD	Limite commune Est – Les Châtelets	3	100 m	ouvert
			Entrée Les Châtelets – Sortie Les Châtelets	4	30 m	ouvert
			Sortie Les Châtelets – Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Cintray	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Civry	RD 927	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Cloyes-sur-le Loir	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Coltainville	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 32	CD	Limite commune Ouest – croisement RD 134 / 106.2	3	100 m	ouvert
Cormainville	RD 927	CD	Limite commune Ouest – croisement RD 935	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Coudray (Le)	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 123	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 7154	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 935	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 339.8	CD	Rue Charles Isidore Douin	4	30 m	ouvert
	RD 29	CD	Croisement RD 935 – RD 339.8	4	30 m	ouvert
			Carrefour RD 105 / RD 29 – Croisement RD 29 / échangeur RN 123	3	100 m	ouvert
			Croisement RD 29 / échangeur RN 123 – Limite commune Sud	4	30 m	ouvert
	RD 105	CD	Carrefour RD 105 / RD 29 – Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
Courville-sur-Eure	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 920.1	CD	Carrefour RD 923 / RD 920.1 - Carrefour RD 920.1 / RD 125	4	30 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Courtalain	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en »U« ou tissu ouvert)
Dambron	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 954	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Dampierre-sous- Brou	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	100 m	ouvert
	RD 955	CD	Limite commune Est – La Mancherie	3	100 m	ouvert
			La Mancherie – Limite commune Ouest	5	10 m	ouvert
Dampierre-sur-Avre	RN 12	DIR-NO	Limite Ouest commune – Carrefour RD 117.1	2	250 m	ouvert
			Carrefour RD 117.1 - limite Est commune	3	100 m	ouvert
Dangeau	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Dangers	RD 939	CD	Limite commune / carrefour RD 939 - RD 342.5	3	100 m	ouvert
Donnemain-Saint-Mamès	RN 10	DIR-NO	Limite commune Nord – Rond point RD 910	2	250 m	ouvert
			Rond point RD 910 – limite commune	3	100 m	ouvert
	RD 910	CD	Rond point RN 10 – limite commune	2	250 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Dreux	RN 12	DIR-NO	Limite commune Ouest – zone à « 50 » autour du carrefour avec la rue Wilson	2	250 m	ouvert
			zone à « 50 » autour du carrefour avec la rue Wilson – Fin de zone à « 50 »	3	100 m	ouvert
			Fin de zone à « 50 » - limite commune Est	2	250 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 311	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 828	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 929	CD	Carrefour RD 34 – échangeur N 154	5	10 m	ouvert
	RD 954	CD	Rond point RD 34 - limite de la commune	2	250 m	ouvert
	RD 928	CD	Limite Nord de la commune – Croisement D 928 / N 12	3	100 m	ouvert
			Croisement RD 928 / N 12 – Croisement RD 928 / RD 136.6	4	30 m	ouvert
	RD 136.6	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 21.4	CD	Carrefour RD 136.6 – Carrefour RD 912	3	100 m	ouvert
	RD 912	CD	Carrefour RD 21.4 – Carrefour RD 20	3	100 m	Tissu en « U »
			Carrefour Rue du Bois Sabot – Sentier des Brouillards (centre des impôts)	3	100 m	Tissu en « U »
			Sentier des Brouillards (centre des impôts) – Carrefour RD 828	4	30 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Dreux	RD 20	CD	Carrefour RD 912 – Place Anatole de France	2	250 m	Tissu en « U »
			Place Anatole de France – Carrefour rue du Bois de Sabot	3	100 m	Tissu en « U »
			Carrefour rue du Bois de Sabot – Ront point Av Jean Hieaux	2	250 m	Tissu en « U »
	Rue du Bois de Sabot	Commune	Carrefour RD 912 – Carrefour RD 20	3	100 m	Tissu en « U »
	Rue Ernest Renan	Commune	Carrefour RD 20 – cours d'eau « la blaise »	3	100 m	Tissu en « U »
			Pont au niveau de la « Blaise »	4	30 m	ouvert
			Cours d'eau « la Blaise » - Carrefour Adèle Foucher	3	100 m	Tissu en « U »
	Rue Jean Cauchon	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
	Rue des Marchebeaux	Commune	Carrefour RD 20 – Carrefour rue Ravelli	4	30 m	ouvert
			Carrefour RD 20 – Carrefour rue Ravelli	3	100 m	Tissu en « U »
	Rue du Général de Gaulle	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	Place Paul Doumer	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Rue Doguereau	Commune	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Limite commune Est – Gare	4	30 m	ouvert
Droué-sur-Drouette	RD 122.12	CD	Limite commune – Rond point RD 996	3	100 m	ouvert
	RD 996	CD	Limite commune – Rond point RD 122.12	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Epeautrolles	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Epernon	RD 996	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 28	CD	Carrefour RD 906 – Rond point RD 996	4	30 m	ouvert
			Carrefour RD 996 – Limite commune	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Ermenonville-la-Grande	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Favril (Le)	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Flacey	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Fontaine-la-Guyon	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Fontenay-sur-Eure	RN 123	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Frazé	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Fresnay-L'Evêque	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Friaize	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Gallardon	RD 28	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 32	3	100 m	ouvert
Garancières-en-Beauce	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Garnay	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Gas	RD 28	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Gasville-Oiséme	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 32	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en »U« ou tissu ouvert)
Gault-Saint-Denis (Le)	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Gellainville	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 29	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 939	CD	Limite commune NO – Av Gustave Eiffel	4	30 m	ouvert
			Av Gustave Eiffel – Limite commune SE	3	100 m	ouvert
Germainville	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Gohory	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Gouillons	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Goussainville	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Gué-de-Longroi (Le)	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Guilleville	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Hanches	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 28	CD	Carrefour RD 906 – Rond point RD 996	4	30 m	ouvert
			Carrefour RD 996 – Limite commune	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Houville-la-Branche	Rd 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Houx	Ligne SNCF Paris / Le Mans	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Illiers-Combray	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 921	CD	Limite Est commune – Route de Magny	3	100 m	ouvert
			Route de Magny – Rue de beauce	4	30 m	Tissu en « U »
Jallans	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 927	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Janville	RD 927	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Jouy	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
La Loupe	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Limite commune Ouest – Gare	3	100 m	ouvert
			Gare – Limite commune Est	2	250 m	ouvert
Landelles	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Levainville	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Lèves	RN 1154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 7154	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 906	CD	Échangeur RN 1154 – Limite commune	3	100 m	ouvert
	RD 105	CD	Rond point RN 1154 – Carrefour RD 339	4	30 m	ouvert
			Carrefour RD 339 – Carrefour RD 7154	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Levesville-la-Chenard	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Logron	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Louvilliers-en-Drouais	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Lucé	RN 1154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RN 123	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 7023	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 105	CD	Limite commune Nord – Ligne de chemin de fer	4	30 m	ouvert
			Ligne de chemin de fer – Limite commune Sud	2	250 m	Tissu en « U »
	RD 921	CD	Limite commune NE – Carrefour RD 105	4	30 m	Tissu en « U »
			Carrefour RD 105 – Limite commune Sud	3	100 m	Tissu en « U »
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Luigny	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 955	CD	Limite commune Est – Echangeur A 11	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en « U » ou tissu ouvert)
Luisant	RN 123	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 7010	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 105	3	100 m	ouvert
			Carrefour RD 105 – Rue Jean Bouin	4	30 m	Tissu en « U »
			Rue Jean Bouin – Limite commune Sud	3	100 m	ouvert
	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 127	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 127.1	3	100 m	Tissu en « U »
			Carrefour RD 127.1 – Rue Jean Bouin	4	30 m	ouvert
			Rue Jean Bouin – Limite commune Sud	3	100 m	Tissu en « U »
	RD 127.1	CD	Rue Pol Maunoury	4	30 m	ouvert
	RD 127.6	CD	Rue Henry Dunant	5	10 m	Tissu en « U »
	RD 105	CD	Carrefour RD 921 – Carrefour rue François Lepine	2	250 m	Tissu en « U »
			Carrefour rue François Lepine – Carrefour RD 7010	3	100 m	Tissu en « U »
			Carrefour RD 7010 – Carrefour RD 339	2	250 m	Tissu en « U »
			Carrefour RD 339 – Limite commune Est	3	100 m	ouvert
Luray	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 929	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 152b	5	10 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Lutz-en-Dunois	RD 927	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Magny	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Maintenon	RD 906	CD	Limite commune Sud - Entrée aggro	3	100 m	ouvert
			Entrée aggro – Sortie Agglo	3	100 m	Tissu en « U »
			Sortie Agglo – Limite commune Est	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Mainvilliers	RN 1154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 105	CD	Rond point RN 1154 – Rond point RD 939	3	100 m	ouvert
			Rond point RD 939 – Limite commune Sud	4	30 m	ouvert
	RD 939	CD	Limite commune Est – Rond point RD 105	3	100 m	Tissu en « U »
			Rond point RD 105 – Carrefour RD 121.5	2	250 m	ouvert
			Carrefour RD 121.5 – Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
	RD 24	CD	Limite commune Est – Niveau échangeur RN 1154	4	30 m	ouvert
			Niveau échangeur RN 1154 – Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
	Rue Pierre de Coubertin	Commune	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Marboué	RN 10	DIR-NO	Limite commune Nord – Sortie aggro / rue du Moulin	3	100 m	ouvert
			Sortie aggro / rue du Moulin – Limite commune Sud	2	250 m	ouvert
	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Marchezais	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Margon	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Marolles-les-Buis	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Marville-Moutiers-Brulé	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Meaucé	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Mesnil-Simon (Le)	RD 928	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Mévoisins	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Miermaigne	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Mignièrès	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Moinville-la-Jeulin	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Montboissier	RN 10	DIR-NO	Limite commune Nord – lieu dit « Le Vieux Moulin »	3	100 m	ouvert
			Lieu dit « Le Vieux Moulin » - Carrefour rue de la Perroniere	2	250 m	ouvert
			Carrefour rue de la Perroniere – Limite commune Sud	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Montigny-le-Chartif	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Montharville	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Montireau	RD 923	CD	Limite Sud-Est commune-Lieu dit « Le Tourne Bride »	3	100 m	ouvert
			Lieu dit « Le Tourne Bride »-limite Sud-Ouest commune	4	30 m	ouvert
Montlandon	RD 923	CD	Limite commune Est – Lieu dit « Le Tourne Bride »	3	100 m	ouvert
			Lieu dit « Le Tourne Bride » - Limite commune Ouest	4	30 m	ouvert
Montreuil	RD 928	CD	Limite commune Sud – Lieu dit « la Buterne »	3	100 m	ouvert
Morancez	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 29	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 935	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 114	3	100 m	Tissu en « U »
Moriers	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Mottereau	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Moulhard	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Neuvy-en-Beauce	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Nogent-le-Phaye	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Limite commune Ouest – Rond point RD 136	2	250 m	ouvert
			Rond point RD 136 – Limite commune Est	3	100 m	ouvert
Nogent-le-Rotrou	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 955	CD	Limite commune Est – Cours d'eau « L'Huisne »	3	100 m	ouvert
			Cours d'eau « L'Huisne » - Rue du Paty	3	100 m	Tissu en « U »
			Rue du Paty – Échangeur RD 923	4	30 m	ouvert
			Échangeur RD 923 – Limite commune Est	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Nogent-sur-Eure	RD 921	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Nottonville	RD 927	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Oinville-Saint-Liphard	RD 2020	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en « U » ou tissu ouvert)
Oulins	RD 923	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
	RD 928	CD	Carrefour RD928 / RD933 – Limite commune SO	3	100 m	ouvert
Ozoir-le-Breuil	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Pierres	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	Tissu en « U »
Poinville	RD 2020	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Poisvilliers	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Pontgouin	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Poupry	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 954	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Prasville	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Pré-Saint-Martin	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Prunay-le-Gillon	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Puiset (Le)	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RN 254	DIR-NO	Limite commune Ouest – Échangeur A 10	2	250 m	ouvert
	RD 927	CD	Échangeur A 10 – Limite commune Sud-Est	4	30 m	ouvert
Romilly-sur-Aigre	RN 10	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Roinville-sous-Auneau	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Rouvray-Saint-Denis	RD 2020	CD	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Rouvres	RD 933	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Aubin-des-Bois	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Bomer	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Saint-Cloud-en-Dunois	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Gemme-Moronval	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	RD 929	CD	Totalité de la traversée	5	10 m	ouvert
Saint-Georges-sur-Eure	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Jean-de-Rebervilliers	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Jean-Pierre-Fixte	RD 955	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 955 / RD 9	3	100 m	ouvert
Saint-Leger-des Aubées	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Saint-Lubin-de-la-Haye	RD 933	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Saint-Luperce	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Martin-de-Nigelles	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Saint-Maurice-Saint-Germain	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Ouen-Marchefroy	RD 933	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Saint-Pellerin	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Saint-Piat	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Prest	RD 906	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 6	CD	Rond point RD 823 – Rond point Allée Soutine	3	100 m	ouvert
			Rond point Allée Soutine – Av Général De Gaulle	4	30 m	ouvert
			Av De Gaulle – Rue de la République RD 6.3	5	10 m	ouvert
	RD 7154	CD	Limite commune Sud – Carrefour RD 906	4	30 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Remy-sur-Avre	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Saint-Sauveur-Marville	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saint-Victor-de-Buthon	RD 923	CD	Limite commune Est – Sortie aggro Montlandon	4	30 m	ouvert
			Sortie aggro Montlandon – Carrefour avec RD 5	3	100 m	ouvert
			Carrefour avec RD 5 – Fin de « zone à 70 » lieu dit « la Bretèche »	4	30 m	ouvert
			Fin de « zone à 70 » lieu dit « la Bretèche » - Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en »U« ou tissu ouvert)
Sainville	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Santeuil	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Santilly	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 954	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 2020	CD	Limite commune Nord – « Château Gaillard »	3	100 m	ouvert
			« Château Gaillard » - Limite commune Sud	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Saulnières	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Saussay	RD 21.2	CD	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Serazereux	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Serville	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
	Ligne SNCF Paris – Dreux	SNCF réseau	Totalité de la traversée	4	30 m	ouvert
Soizé	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Soulaire	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Sours	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
	RD 939	CD	Limite commune Est – Carrefour RD 28	3	100 m	ouvert
Theuville	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Thieulin (Le)	RD 923	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Thivars	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 114	2	250 m	ouvert
			Carrefour RD 114 – Carrefour rue de Spoir / « entrée aggro »	3	100 m	ouvert
			Carrefour rue de Spoir / « entrée aggro » - Carrefour rue de la libération « sortie aggro »	2	250 m	Tissu en « U »
			Carrefour rue de la libération – limite commune Sud	3	100 m	ouvert
Toury	RD 2020	CD	Limite commune Nord – Lieu dit « Grand Boissay » / carrefour RD 141	2	250 m	ouvert
			Lieu dit « Grand Boissay » / carrefour RD 141 – Rond point RD 927	3	100 m	ouvert
			Rond point RD 927 – Limite commune Sud	2	250 m	ouvert
	RD 927	CD	Carrefour RD 2020 / RD 927 – Limite commune Ouest	4	30 m	ouvert
	Ligne SNCF Grande Vitesse : Ligne PARIS / BORDEAUX	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Trancrainville	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Tremblay-les-Villages	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Tréon	RD 928	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Trizay-les-Bonneval	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Umpeau	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Unverre	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 955	CD	Limite commune Est – Lieu dit « La Brosse »	4	30 m	ouvert
			Lieu dit « La Brosse » - limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
Varize	RD 927	CD	Limite commune Nord Est – Entrée village Varize	3	100 m	ouvert
			Entrée village Varize – Sortie village Varize	4	30 m	ouvert
			Sortie village Varize – Limite commune Ouest	3	100 m	ouvert
Vaupillon	Ligne SNCF Paris / Le Mans	SNCF réseau	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Ver-les-Chartres	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Vernouillet	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
			Bretelles d'accès RN 154 au niveau du Rond point route de Chartres	3	100 m	ouvert
	RD 828	CD	Rond point RN 154 – Rond point RD 928	2	250 m	ouvert
			Rond point RD 928 – Rond point RD 311	3	100 m	ouvert
			Rond point RD 311 – Rond point RD 20	2	250 m	ouvert
			Rond point RD 20 – Limite commune Nord	3	100 m	ouvert
	RD 954	CD	Limite commune Nord – Château d'eau	2	250 m	Tissu en « U »
			Château d'eau – Carrefour RD 928	3	100 m	Tissu en « U »
			Carrefour RD 928 – Carrefour RN 154	4	30 m	ouvert
	RD 928	CD	Carrefour RD 954 – Rond point RD 828	4	30 m	ouvert
			Rond point RD 828 – Limite commune Sud	3	100 m	ouvert
	RD 311	CD	Limite commune Nord – Carrefour RD 4	4	30 m	ouvert

Annexe 1 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure-et-Loir

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Gestionnaire (pour info)	Définition du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (Rue en «U» ou tissu ouvert)
Vert-en-Drouais	RN 12	DIR-NO	Totalité de la traversée	2	250 m	ouvert
Vierville	A 10	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Vieuvicq	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Villampuy	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Villars	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Villeau	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Vitray-en-Beauce	RN 10	DIR-NO	Limite commune Nord – Lieu dit « la vallée Brouin »	3	100 m	ouvert
			Lieu dit « la vallée Brouin » - Limite commune Sud	2	250 m	ouvert
Voise	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Villages-Vovéens (Les)	Ligne SNCF Grande Vitesse : TGV ATLANTIQUE PARIS/MONTS	SNCF réseau	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
Yèvres	RD 955	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Ymeray	A 11	VINCI	Totalité de la traversée	1	300 m	ouvert
	RD 910	CD	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert
Ymonville	RN 154	DIR-NO	Totalité de la traversée	3	100 m	ouvert

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

NOR : ETLL1303418A

Publics concernés : *maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, constructeurs et promoteurs, architectes, bureaux d'études, contrôleurs techniques, entreprises du bâtiment.*

Objet : *modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et isolement acoustique des bâtiments d'habitation à construire dans les secteurs affectés par le bruit des transports terrestres et aériens.*

Entrée en vigueur : *les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté s'appliquent le lendemain du jour de sa publication. Les dispositions des articles 5 à 13 de l'arrêté s'appliquent aux bâtiments dont le permis de construire a été demandé à compter du 1^{er} janvier 2014.*

Notice : *l'arrêté modifie l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, d'une part, en mettant le titre I^{er} en cohérence avec les dispositions de l'arrêté du 8 novembre 1999, d'autre part, en simplifiant la méthode forfaitaire prévue au titre II et en regroupant dans cet arrêté les dispositions relatives à l'isolement aux bruits de transports aériens.*

Références : *les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 111-4-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 147-2 à L. 147-6 et R. 111-1, R. 111-3-1, R. 123-19, R. 123-24, R. 311-10, R. 311-10-2 et R. 410-13 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 571-32 à R. 571-43 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1978 modifié relatif à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits de l'espace extérieur ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 31 mai 2011 ;

Vu l'avis du Conseil national du bruit en date du 15 juin 2010,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 14 du présent arrêté.

Art. 2. – Le premier alinéa de l'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :

« Cet arrêté a pour objet, en application des articles R. 571-32 à R. 571-43 du code de l'environnement : ».

Le cinquième alinéa de l'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :

« – de déterminer, en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments d'habitation à construire dans ces secteurs, l'isolement acoustique minimal des pièces principales et cuisines vis-à-vis des bruits des transports terrestres, en fonction des critères prévus à l'article R. 571-43 du code de l'environnement. »

A la fin de l'article 1^{er}, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Cet arrêté a également pour objet de déterminer, en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments d'habitation à construire dans les zones d'exposition au bruit engendré par les aéronefs définies par les plans d'exposition au bruit des aéroports, l'isolement acoustique minimal des pièces principales et cuisines vis-à-vis des bruits des transports aériens. »

Art. 3. – Les quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article 2 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur" à une hauteur de cinq mètres au-dessus du plan de roulement et :

- pour les rues en "U" : à deux mètres en avant de la ligne moyenne des façades ;
- pour les tissus ouverts : à une distance de dix mètres de l'infrastructure considérée. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à un niveau en façade. La distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord de la chaussée le plus proche, et pour les infrastructures ferroviaires, à partir du rail le plus proche. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment. »

Art. 4. – Au deuxième alinéa de l'article 3, les mots : « ne peut conduire » sont remplacés par les mots : « ne conduit pas ».

Au quatrième alinéa de l'article 3, la référence à l'article 1^{er} du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 est remplacée par la référence à l'article R. 571-32 du code de l'environnement.

Les cinquième et sixième alinéas de l'article 3 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Les calculs sont réalisés en considérant un sol réfléchissant, un angle de vue de 180 °, un profil en travers au niveau du terrain naturel, sans prendre en compte les obstacles situés le long de l'infrastructure, et, pour les infrastructures routières, en prenant en compte une allure stabilisée ou accélérée.

En l'absence de données de trafic, des valeurs forfaitaires par file de circulation peuvent être utilisées. Le cas échéant, les mesures sont réalisées aux points de référence, conformément aux normes NF S 31-088 pour le bruit dû au trafic ferroviaire et NF S 31-085, pour le bruit routier, dans les conditions définies à l'article 2 ci-dessus. »

Art. 5. – L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le classement des infrastructures routières et des lignes ferroviaires à grande vitesse ainsi que la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure sont définis en fonction des niveaux sonores de référence dans le tableau suivant :

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L _{Aeq} (6 heures-22 heures) en dB(A)	NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L _{Aeq} (22 heures-6 heures) en dB(A)	CATÉGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
L > 81 76 < L ≤ 81 70 < L ≤ 76 65 < L ≤ 70 60 < L ≤ 65	L > 76 71 < L ≤ 76 65 < L ≤ 71 60 < L ≤ 65 55 < L ≤ 60	1 2 3 4 5	d = 300 m d = 250 m d = 100 m d = 30 m d = 10 m
(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2, comptée de part et d'autre de l'infrastructure.			

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux sonores de référence du tableau ci-dessus sont à augmenter de 3 dB(A), en application de l'arrêté du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires. Les valeurs à prendre en compte sont donc les suivantes :

Lignes ferroviaires conventionnelles

NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L _{Aeq} (6 h-22 h) en dB(A)	NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L _{Aeq} (22 h-6 h) en dB(A)	CATÉGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
L > 84 79 < L ≤ 84	L > 79 74 < L ≤ 79	1 2	d = 300 m d = 250 m

NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L_{Aeq} (6 h-22 h) en dB(A)	NIVEAU SONORE DE RÉFÉRENCE L_{Aeq} (22 h-6 h) en dB(A)	CATÉGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
73 < L ≤ 79	68 < L ≤ 74	3	d = 100 m
68 < L ≤ 73	63 < L ≤ 68	4	d = 30 m
63 < L ≤ 68	58 < L ≤ 63	5	d = 10 m
(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2, comptée de part et d'autre de l'infrastructure.			

Si, sur un tronçon de l'infrastructure de transports terrestres, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, il n'y a pas lieu de classer le tronçon considéré.

Si les niveaux sonores de référence évalués pour chaque période diurne et nocturne conduisent à classer une infrastructure ou un tronçon d'infrastructure de transports terrestres dans deux catégories différentes, l'infrastructure est classée dans la catégorie la plus bruyante. »

Art. 6. – Au titre II, après le mot : « terrestres », sont insérés les mots : « et aériens ».

Art. 7. – L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« En application de l'article R. 571-43 du code de l'environnement et des articles L. 147-5 et L. 145-6 du code de l'urbanisme, les pièces principales et cuisines des logements dans les bâtiments d'habitation à construire dans le secteur de nuisance d'une ou de plusieurs infrastructures de transports terrestres ou d'un aéroport doivent bénéficier d'un isolement acoustique minimal vis-à-vis des bruits extérieurs.

Lorsque le bâtiment considéré est situé dans un secteur affecté par le bruit d'infrastructures de transports terrestres, cet isolement est déterminé de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 ci-après.

Toutefois, le maître d'ouvrage du bâtiment à construire peut déduire la valeur de l'isolement d'une évaluation plus précise des niveaux sonores en façade, s'il souhaite prendre en compte des données urbanistiques et topographiques particulières, et l'implantation de la construction dans le site. Cette évaluation est faite sous sa responsabilité selon les modalités fixées à l'article 7 du présent arrêté.

Lorsque le bâtiment est situé dans une des zones d'exposition au bruit engendré par les aéronefs définies dans les plans d'exposition au bruit des aéroports, l'isolement acoustique minimal est déterminé selon les modalités décrites à l'article 8 ci-après.

Les valeurs d'isolement acoustique minimal retenues après application des articles 6 à 9 ne peuvent pas être inférieures à 30 dB, conformément à l'article 10 du présent arrêté. »

Art. 8. – L'article 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Selon la méthode forfaitaire, la valeur d'isolement acoustique minimal vis-à-vis des bruits de transports terrestres des pièces principales et cuisines des logements est déterminée de la façon suivante :

En tissu ouvert ou en rue en U, la valeur de l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT+A*Ir}$ minimal des pièces est donnée dans le tableau ci-dessous par catégorie d'infrastructure. Cette valeur est fonction de la distance horizontale entre la façade de la pièce correspondante du bâtiment à construire et :

- pour les infrastructures routières, le bord de la chaussée classée le plus proche du bâtiment considéré ;
- pour les infrastructures ferroviaires, le rail de la voie classée le plus proche du bâtiment considéré.

La détermination de la distance horizontale à l'infrastructure considérée est illustrée par des schémas figurant en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

Tableau des valeurs d'isolement minimal $D_{nT+A*Ir}$ en dB.

Distance horizontale (m)		0	10	15	20	25	30	40	50	65	80	100	125	160	200	250	300
Catégorie de l'infrastructure	1	45	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	
	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30		
	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30						
	4	35	33	32	31	30											
	5	30															

Ces valeurs peuvent être diminuées en fonction de la valeur de l'angle de vue α selon lequel on peut voir l'infrastructure depuis la façade de la pièce considérée. Cet angle de vue prend en compte à la fois l'orientation du bâtiment par rapport à l'infrastructure de transport et la présence d'obstacles tels que des bâtiments entre l'infrastructure et la pièce pour laquelle on cherche à déterminer l'isolement de façade.

Ces valeurs peuvent aussi être diminuées en cas de présence d'une protection acoustique en bordure de l'infrastructure, tel qu'un écran acoustique ou un merlon.

Les corrections sont calculées conformément aux indications suivantes :

Pour chaque infrastructure classée considérée, un point d'émission conventionnel situé au niveau du sol de cette infrastructure est défini :

- pour les infrastructures routières : sur le bord de la chaussée de cette infrastructure le plus éloigné de la façade de la pièce considérée ;
- pour les infrastructures ferrées : sur le rail de cette infrastructure le plus éloigné de la façade de la pièce considérée.

La position du point d'émission conventionnel est illustrée par des schémas figurant en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

1. *Protection des façades du bâtiment considéré par des bâtiments*

Les bâtiments susceptibles de constituer des écrans sont le bâtiment étudié lui-même, des bâtiments existants ou des bâtiments à construire faisant partie de la même tranche de construction que le bâtiment étudié.

L'angle de vue α sous lequel l'infrastructure est vue est déterminé depuis la façade de la pièce considérée du bâtiment étudié. Cet angle n'est pas limité au secteur affecté par le bruit.

Les corrections à appliquer à la valeur d'isolement acoustique minimal en fonction de l'angle de vue sont les suivantes :

ANGLE DE VUE α	CORRECTION
$\alpha > 135^\circ$	0 dB
$110^\circ < \alpha \leq 135^\circ$	- 1 dB
$90^\circ < \alpha \leq 110^\circ$	- 2 dB
$60^\circ < \alpha \leq 90^\circ$	- 3 dB
$30^\circ < \alpha \leq 60^\circ$	- 4 dB
$15^\circ < \alpha \leq 30^\circ$	- 5 dB
$0^\circ < \alpha \leq 15^\circ$	- 6 dB
$\alpha = 0^\circ$ (façade arrière)	- 9 dB

Pour chaque portion de façade, l'évaluation de l'angle de vue est faite en tenant compte du masquage en coupe par des bâtiments. Cette disposition est illustrée par des schémas et exemples figurant en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

2. *Protection des façades du bâtiment considéré par des écrans acoustiques ou des merlons continus en bordure de l'infrastructure*

Tout point récepteur de la façade d'une pièce duquel est vu le point d'émission conventionnel est considéré comme non protégé. La zone située sous l'horizontale tracée depuis le sommet de l'écran acoustique ou du merlon est considérée comme très protégée. La zone intermédiaire est considérée comme peu protégée.

Les corrections à appliquer à la valeur d'isolement acoustique minimal sont les suivantes :

PROTECTION	CORRECTION
Pièce en zone de façade non protégée	0
Pièce en zone de façade peu protégée	- 3 dB
Pièce en zone de façade très protégée	- 6 dB

Les notions de pièces en zone de façade non protégée, zone de façade peu protégée et zone de façade très protégée sont illustrées par un schéma figurant en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

En présence d'un écran ou d'un merlon en bordure d'une infrastructure et de bâtiments faisant éventuellement écran entre l'infrastructure et la façade du bâtiment étudié, on cumule les deux corrections, sauf si un des deux éléments faisant écran (bâtiment ou écran acoustique ou merlon) masque l'autre. Toutefois, la correction globale est limitée à – 9 dB. Le cumul des corrections dû à deux écrans est illustré par des schémas et exemples figurant en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

3. Exposition à plusieurs infrastructures de transports terrestres

Que le bâtiment à construire se situe dans une rue en U ou en tissu ouvert, lorsqu'une façade est située dans le secteur affecté par le bruit de plusieurs infrastructures, une valeur d'isolement est déterminée pour chaque infrastructure selon les modalités précédentes.

La valeur minimale de l'isolement acoustique à retenir est calculée de la façon suivante à partir de la série des valeurs ainsi déterminées. Les deux valeurs les plus faibles de la série sont comparées. La correction issue du tableau ci-dessous est ajoutée à la valeur la plus élevée des deux.

ÉCART ENTRE DEUX VALEURS	CORRECTION
Ecart de 0 à 1 dB	+ 3 dB
Ecart de 2 à 3 dB	+ 2 dB
Ecart de 4 à 9 dB	+ 1 dB
Ecart > 9 dB	0 dB

Si le bruit ne provient que de deux infrastructures, la série ne comporte que deux valeurs et la valeur calculée à l'aide du tableau est l'isolement acoustique minimal.

S'il y a plus de deux infrastructures, la valeur calculée à l'aide du tableau pour les deux plus faibles isolements est comparée de façon analogue à la plus faible des valeurs restantes. Le processus est réitéré jusqu'à ce que toutes les valeurs de la série aient été ainsi comparées.

Un exemple d'application de ces dispositions figure en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie. »

Art. 9. – L'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes

« Lorsque le maître d'ouvrage effectue une estimation précise du niveau sonore engendré par les infrastructures des transports terrestres en façade, en prenant en compte des données urbanistiques et topographiques particulières et l'implantation de sa construction dans le site, il évalue la propagation des sons entre les infrastructures et le futur bâtiment :

- par calcul réalisé selon des méthodes conformes à la norme NFS 31-133 ;
- à l'aide de mesures réalisées selon les normes NFS 31-085 pour les infrastructures routières et NFS 31-088 pour les infrastructures ferroviaires.

Dans les deux cas, cette évaluation est effectuée pour l'ensemble des infrastructures, routières ou ferroviaires, en recalant les niveaux sonores calculés ou mesurés à 2 mètres en avant des façades du bâtiment sur les valeurs suivantes de niveaux sonores au point de référence défini à l'article 2 du présent arrêté :

Niveaux sonores pour les infrastructures routières et pour les lignes ferroviaires à grande vitesse :

CATÉGORIE	NIVEAU SONORE AU POINT de référence en période diurne (en dB[A])	NIVEAU SONORE AU POINT de référence en période nocturne (en dB[A])
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Niveaux sonores pour les infrastructures ferroviaires conventionnelles :

CATÉGORIE	NIVEAU SONORE AU POINT de référence en période diurne (en dB(A))	NIVEAU SONORE AU POINT de référence en période nocturne (en dB(A))
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Lors d'une estimation par calcul sur modèle numérique de propagation sonore, les caractéristiques acoustiques des infrastructures sont définies à l'aide des informations pouvant être recueillies (puissance acoustique, vitesses, etc.) et sont recalées afin d'ajuster, par le calcul, le niveau sonore au point de référence à la valeur correspondante donnée dans le tableau concerné ci-dessus.

Lors d'une estimation par calcul, la valeur calculée au point de référence ou à l'emplacement du futur bâtiment est augmentée de 3 dB(A) pour tenir compte de la réflexion de la façade dans le cas où les points de calcul sont en champ libre.

Un exemple d'application de cette disposition figure en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

Lors d'une estimation par mesure, des mesurages sont effectués simultanément en plaçant les microphones au point de référence de chaque infrastructure concernée et aux emplacements correspondant à 2 mètres en avant des façades des bâtiments étudiés. La valeur mesurée au point de référence de chaque infrastructure est comparée à la valeur correspondante du tableau concerné ci-dessus et la différence est appliquée aux valeurs mesurées en façade des bâtiments étudiés. Lors d'un mesurage en champ libre, la valeur mesurée au point de référence ou à l'emplacement du futur bâtiment est augmentée de 3 dB(A) pour tenir compte de la réflexion sur la façade.

La valeur d'isolement acoustique minimal déterminée à partir de cette évaluation est telle que le niveau de bruit à l'intérieur des pièces principales et cuisines est égal ou inférieur à 35 dB(A) en période diurne et 30 dB(A) en période nocturne, ces valeurs étant exprimées en niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, de 6 heures à 22 heures pour la période diurne, et de 22 heures à 6 heures pour la période nocturne.

Un exemple d'application de cette disposition figure en annexe d'un arrêté des ministres chargés de la construction et de l'écologie.

Dans le cadre du contrôle des règles de construction applicable à toutes les catégories de bâtiments, les hypothèses et paramètres conduisant aux valeurs d'isolement acoustique minimal déterminées à partir de cette évaluation sont tenues à disposition par le maître d'ouvrage de manière à permettre la vérification de l'estimation précise du niveau sonore en façade réalisée par le maître d'ouvrage. »

Art. 10. – L'article 8 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dans les zones définies par le plan d'exposition aux bruits des aéroports, au sens de l'article L. 147-3 du code de l'urbanisme, l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A, tr}$ minimum des locaux vis-à-vis de l'espace extérieur est de :

- en zone A : 45 dB ;
- en zone B : 40 dB ;
- en zone C : 35 dB ;
- en zone D : 32 dB. »

Art. 11. – L'article 9 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dans le cas de zones exposées à la fois au bruit des infrastructures de transports terrestres et aériens, la valeur minimale de l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A, tr}$ des locaux vis-à-vis de l'espace extérieur est calculée en prenant en compte les différentes sources de bruit de transports (terrestres et aériens).

La valeur minimale de l'isolement acoustique est déterminée à partir des deux valeurs calculées pour les infrastructures de transports terrestres et pour le trafic aérien. Pour la valeur concernant les infrastructures de transports terrestres, il s'agit de la valeur calculée selon les articles 6 ou 7 qui peut être inférieure à 30 dB. Pour le trafic aérien, il s'agit de la valeur définie à l'article 8. Ces deux valeurs sont comparées. La valeur minimale de l'isolement est la valeur la plus élevée des deux, augmentée de la correction figurant dans le tableau ci-dessous :

ÉCART ENTRE DEUX VALEURS	CORRECTION
Ecart de 0 à 1 dB	+ 3 dB
Ecart de 2 à 3 dB	+ 2 dB

ÉCART ENTRE DEUX VALEURS	CORRECTION
Ecart de 4 à 9 dB	+ 1 dB
Ecart > 9 dB	0 dB

Art. 12. – Après l'article 9, il est inséré un article 9-1 ainsi rédigé :

« Les valeurs d'isolement retenues après application des articles 6 à 9 ne sont en aucun cas inférieures à 30 dB et s'entendent pour des locaux ayant une durée de réverbération de 0,5 seconde à toutes les fréquences.

La mesure de l'isolement acoustique de façade est effectuée conformément à la procédure décrite dans le guide de mesures acoustiques de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (disponible sur le site www.developpement-durable.gouv.fr), les portes et fenêtres étant fermées et les systèmes d'occultation ouverts. La correction de durée de réverbération est calculée à partir des mesures de la durée de réverbération dans les locaux. L'isolement est conforme si la valeur mesurée est supérieure ou égale à la valeur exigée diminuée de l'incertitude I définie dans les arrêtés du 30 juin 1999 susvisés. »

Art. 13. – Au premier alinéa de l'article 15, la référence à l'article 6 est remplacée par la référence aux articles 2 et 6.

Art. 14. – Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté s'appliquent le lendemain du jour de sa publication.

Les dispositions des articles 5 à 13 de l'arrêté sont applicables aux bâtiments d'habitation faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 15. – L'article annexe est supprimé.

Art. 16. – Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le directeur général de la santé, la directrice générale de la prévention des risques et le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2013.

*La ministre de l'égalité des territoires
et du logement,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,
E. CRÉPON*

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL*

*Le ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,
E. CRÉPON*

*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,
D. BURSAUX*

*La directrice générale
de la prévention des risques,
P. BLANC*



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2410002 - Beauce et vallée de la Conie

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR2410002	1.3 Appellation du site Beauce et vallée de la Conie
1.4 Date de compilation 30/09/2004	1.5 Date d'actualisation 10/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/04/2006



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000817049

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,7°

Latitude : 48,2°

2.2 Superficie totale

71652 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	96 %
45	Loiret	4 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
28002	ALLAINES-MERVILLIERS
28019	BAIGNEAUX
28028	BAZOUCHES-EN-DUNOIS
28029	BAZOUCHES-LES-HAUTES
28047	BOISVILLE-LA-SAINT-PERE
28051	BONNEVAL
28088	CHATEAUDUN
28101	CIVRY
28106	CONIE-MOLITARD
28108	CORMAINVILLE
28114	COURBEHAYE
28126	DANCY
28129	DENONVILLE
28132	DONNEMAIN-SAINT-MAMES
28153	FLACEY
28157	FONTENAY-SUR-CONIE



28164	FRESNAY-L'EVEQUE
28184	GOUILLONS
28189	GUILLEVILLE
28190	GUILLONVILLE
28198	JALLANS
28210	LEVESVILLE-LA-CHENARD
28212	LOIGNY-LA-BATAILLE
28215	LOUVILLE-LA-CHENARD
28221	LUMEAU
28224	LUTZ-EN-DUNOIS
28233	MARBOUE
28255	MOINVILLE-LA-JEULIN
28256	MOLEANS
28257	MONDONVILLE-SAINT-JEAN
28268	MORAINVILLE
28274	MOUTIERS
28276	NEUVY-EN-BEAUCE
28283	NOTTONVILLE
28287	ORGERES-EN-BEAUCE
28291	OUARVILLE
45248	PATAY
28296	PERONVILLE
28304	PRASVILLE
28313	RECLAINVILLE
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX
28329	SAINT-CHRISTOPHE
28330	SAINT-CLOUD-EN-DUNOIS
28344	SAINT-LEGER-DES-AUBEEES
28353	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
28364	SANCHEVILLE
28366	SANTEUIL
45313	SOUGY
28382	TERMINIERS
28390	TILLAY-LE-PENEUX
28392	TRANCRAINVILLE



28400	VARIZE
28406	VIABON
28410	VILLAMPUY
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE
28418	VILLIERS-SAINT-ORIEN
28421	VOISE
28422	VOVES
28426	YMONVILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A222	Asio flammeus	w	10	50	i	P	M	C	B	A	B
B	A222	Asio flammeus	r	0	2	p	P	M	C	C	A	C
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P	P	D			
B	A236	Dryocopus martius	p	0	1	p	P	M	C	B	C	C
B	A243	Calandrella brachydactyla	r	15	30	p	P	P	C	C	A	C
B	A072	Pernis apivorus	r	12	17	p	P	M	C	B	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	w			i	P	DD	D			
B	A081	Circus aeruginosus	r	7	10	p	P	P	C	C	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	R	P	D			



B	A082	Circus cyaneus	w			i	C	P	C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	r	50	73	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	c			i	C	P	C	B	C	B
B	A084	Circus pygargus	r	5	10	p	P	G	C	C	C	C
B	A098	Falco columbarius	w			i	R	P	D			
B	A098	Falco columbarius	c			i	R	P	D			
B	A103	Falco peregrinus	w			i	R	P	D			
B	A103	Falco peregrinus	c			i	R	P	D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	r	35	45	p	P	G	C	B	C	B
B	A140	Pluvialis apricaria	w			i	C	P	C	B	C	B
B	A140	Pluvialis apricaria	c			i	P	P	D			
B	A142	Vanellus vanellus	w			i	C	P	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	r	0	5	p	P	P	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	c			i	C	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Perdix perdix			i	P			X		X	
B		Coturnix coturnix			i	P						
B		Galerida cristata	190	250	p	P			X		X	
B		Acrocephalus schoenobaenus			i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N15 : Autres terres arables	80 %
N16 : Forêts caducifoliées	6 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site est traversé par les vallées de la Conie et pour une petite partie du Loir qui présentent à la fois des milieux humides et des pelouses sèches sur calcaire, apportant ainsi des cortèges d'espèces supplémentaires. Des zones de boisement présents sur environ 6 000ha du site, permettent de compléter la diversité des milieux fortement appréciée des passereaux.

Vulnérabilité : Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (35-45 couples), alouettes (dont 15-30 couples d'Alouette calandrelle, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, bruants, Perdrix grise (population importante), Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin). La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apporte un cortège d'espèces supplémentaire, avec notamment le Hibou des marais (nicheur rare et hivernant régulier), le Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) ainsi que d'autres espèces migratrices, le Busard des roseaux et le Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrateurs). Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A09	Irrigation		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	F03.01	Chasse		I
L	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I



M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	100 %

4.5 Documentation

EURE ET LOIR NATURE, 2001. Etude complémentaire sur la ZICO CE02. Vallée de la Conie, Beauce centrale. Eure et Loir Nature - DIREN Centre : 30 p.

EURE ET LOIR NATURE, 1999. Les oiseaux de l'hiver en Eure-et-Loir. Atlas de répartition 1991-1995. Eure et Loir Nature : 266 p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Association Hommes et Territoires

Adresse : Cité de l'agriculture - 13, av. des Droits de l'Homme 45921
Orléans Cedex

Courriel : www.hommes-et-territoires.asso.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2410002
"Beauce et Vallée de la Conie"
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1846_Tome2_ZPS_BeauceConie_ProgrammeOperationnel_Valide_COPIIL.pdf
Nom : Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2410002
"Beauce et Vallée de la Conie"
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1846_Tome3_Annexes_nov_2009_Valide_COPIIL.pdf
Nom : Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2410002
"Beauce et Vallée de la Conie"
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1846_Tome1_ZPS_ActivitesEconomiques_Valide_COPIIL.pdf

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Le classement du site ne doit entraîner aucune gêne dans le fonctionnement du relais rubis de la gendarmerie implanté à Viabon et en particulier ne pas entraver les travaux d'entretien et d'adaptation de cet équipement.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400553 - Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2400553

1.3 Appellation du site

Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun

1.4 Date de compilation

31/08/1994

1.5 Date d'actualisation

13/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/11/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20111210&numTexte=13&pageDebut=20964&pageFin=20965

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,40472°

Latitude : 48,11472°

2.2 Superficie totale

1310 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
28005	ALLUYES
28017	AUTHEUIL
28028	BAZOUCHES-EN-DUNOIS
28051	BONNEVAL
28083	CHARRAY
28088	CHATEAUDUN
28101	CIVRY
28103	CLOYES-SUR-LE-LOIR
28106	CONIE-MOLITARD
28108	CORMAINVILLE
28114	COURBEHAYE
28132	DONNEMAIN-SAINT-MAMES



28133	DOUY
28150	FERTE-VILLENEUIL (LA)
28153	FLACEY
28157	FONTENAY-SUR-CONIE
28164	FRESNAY-L'EVEQUE
28189	GUILLEVILLE
28204	LANGEY
28205	LANNERAY
28233	MARBOUE
28241	MEE (LE)
28256	MOLEANS
28259	MONTBOISSIER
28262	MONTIGNY-LE-GANNELON
28283	NOTTONVILLE
28304	PRASVILLE
28329	SAINT-CHRISTOPHE
28334	SAINT-DENIS-LES-PONTS
28340	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE
28353	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
28356	SAINT-PELLERIN
28389	THIVILLE
28400	VARIZE
28418	VILLIERS-SAINT-ORIEN
28426	YMONVILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		26 (1,98 %)		G	B	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,8 (0,06 %)		G	B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		80 (6,11 %)		G	B	C	C	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		9,3 (0,71 %)		G	B	C	C	B
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X	22 (1,68 %)		G	B	C	C	C
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		13,1 (1 %)		M	A	C	B	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	160 (12,21 %)		G	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	14 (1,07 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	w	50	200	i	P	G	C	B	C	C
F	5315	Cottus perifretum	p			i	P	P	C	C	C	C
F	5339	Rhodeus amarus	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P	G	C	C	C	C
A	1166	Triturus cristatus	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	4	75	i	P	G	C	B	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	w			i	P	G	C	B	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	w	295	724	i	P	G	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	w	2	11	i	P	G	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
I		Papilio machaon			i	P			X			
I		Zygaena transalpina			i	P						X
M		Myotis mystacinus brandti			i	P						X
P		Neckera crispa			i	P						X
P		Riccia ciliata			i	P						X
P		Ajuga genevensis			i	P						X
P		Anacamptis morio			i	P			X			
P		Anacamptis pyramidalis			i	P			X			
P		Anthyllis vulneraria			i	P						X
P		Aquilegia vulgaris			i	P						X
P		Bupleurum baldense			i	P						X
P		Butomus umbellatus			i	P						X
P		Cardamine amara			i	P						X
P		Carduncellus mitissimus			i	P						X
P		Carex elata			i	P						X
P		Carex elongata			i	P						X
P		Carex paniculata			i	P						X
P		Carex pseudocyperus			i	P						X
P		Centaurium pulchellum			i	P						X



P		Cephalanthera damasonium			i	P			X			
P		Cirsium oleraceum			i	P						X
P		Cladium mariscus			i	P						X
P		Conopodium majus			i	P						X
P		Cornus mas			i	P						X
P		Coronilla minima			i	P						X
P		Corydalis solida			i	P						X
P		Cyperus fuscus			i	P						X
P		Dactylorhiza praetermissa			i	P			X			
P		Damasonium alisma			i	P						X
P		Dianthus carthusianorum			i	P						X
P		Epipactis microphylla			i	P			X			
P		Festuca lemanii			i	P						X
P		Festuca longifolia			i	P						X
P		Filipendula vulgaris			i	P						X
P		Gagea lutea			i	P						X
P		Genista tinctoria			i	P						X
P		Geranium lucidum			i	P						X
P		Globularia bisnagarica			i	P						X
P		Gymnadenia conopsea			i	P			X			
P		Helianthemum apenninum			i	P						X
P		Hottonia palustris			i	P						X
P		Hyoscyamus niger			i	P						X



P		Juncus subnodulosus			i	P						X
P		Linum tenuifolium			i	P						X
P		Lithospermum officinale			i	P						X
P		Lithospermum purpureocaeruleum			i	P						X
P		Luzula sylvatica			i	P						X
P		Lythrum hyssopifolia			i	P						X
P		Medicago minima			i	P						X
P		Menyanthes trifoliata			i	P						X
P		Neotinea ustulata			i	P			X			
P		Neottia nidus-avis			i	P			X			
P		Odontites jaubertianus			i	P						X
P		Oenanthe fistulosa			i	P						X
P		Oenanthe peucedanifolia			i	P						X
P		Ophrys apifera			i	P			X			
P		Ophrys fuciflora			i	P			X			
P		Ophrys insectifera			i	P			X			
P		Orchis anthropophora			i	P			X			
P		Orchis purpurea			i	P			X			
P		Orchis simia			i	P			X			
P		Ornithogalum pyrenaicum			i	P						X
P		Paeonia mascula			i	P						X
P		Pentaglottis sempervirens			i	P						X
P		Phleum phleoides			i	P						X



P		Platanthera bifolia			i	P			X			
P		Platanthera chlorantha			i	P			X			
P		Polygala calcarea			i	P						X
P		Polystichum aculeatum			i	P						X
P		Polystichum setiferum			i	P						X
P		Potamogeton berchtoldii			i	P						X
P		Potamogeton lucens			i	P						X
P		Potentilla montana			i	P						X
P		Primula vulgaris			i	P						X
P		Prunus mahaleb			i	P						X
P		Pulsatilla vulgaris			i	P						X
P		Radiola linoides			i	P						X
P		Ranunculus paludosus			i	P						X
P		Ranunculus peltatus			i	P						X
P		Rosa agrestis			i	P						X
P		Rosa micrantha			i	P						X
P		Rosa rubiginosa			i	P						X
P		Rostraria cristata			i	P						X
P		Samolus valerandi			i	P						X
P		Scilla autumnalis			i	P						X
P		Scilla bifolia			i	P						X
P		Sedum cepaea			i	P						X
P		Sedum forsterianum			i	P						X



P		Spinacia oleracea			i	P						X
P		Stachys alpina			i	P						X
P		Thalictrella thalictroides			i	P						X
P		Thalictrum flavum			i	P						X
P		Thelypteris palustris			i	P						X
P		Utricularia vulgaris			i	P						X
P		Valerianella muricata			i	P						X
P		Zannichellia palustris			i	P						X
P		Dryopteris affinis subsp. borrieri			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	22 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	18 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	26 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est, sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest, sur l'argile à silex sur craie.

Aux coteaux sur calcaire, grès et silex, s'associent des tourbières alcalines et divers types de prairies.

Vulnérabilité : Fermeture des milieux marécageux.
Baisse du niveau de la nappe phréatique entraînant un assèchement des marais.
Eutrophisation des pelouses.
Boisement lent des landes par disparition du pâturage.

4.2 Qualité et importance

Présence de formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de la Conie et de l'Aigre avec le Potamot de Berchtold et une mousse, la Fontinale. Ces rivières à débit très variable en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent des formations des eaux calmes eutrophes avec la Grenouillette, l'Utriculaire commune et une bryophyte, Ricciocarpos natans.

Formations tourbeuses, de type neutro-alcalin, accueillant un cortège varié d'espèces protégées sur le plan régional : Marisque, Thélyptère des marais.

Localement, sur le réseau hydrographique, présence de sites favorables à la reproduction de poissons comme le Chabot ou la Bouvière (inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats).

Le site comporte un cortège de muscinées remarquables tels que Riccia ciliata, Sphaerocarpos texanus, Dicranum spurium et Dicranum montanum, Cephaloziella douinia et Cephaloziella baumgartneri, Lejeunea ulicina, Neckera crispa, Seligeria paucifolia et doniana, Gymnostomum calcareum, Pottia recta, Reboulia hemisphaerica, Ptilidium pulcherrimum, Southbya nigrella, Fissidens gracilifolius.

Prairies maigres abritant, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laîches et Oenantes, ou en Oeillets des Chartreux et Scilles d'automne.

Pelouses d'orientations et de pentes variées, riches en espèces thermophiles en limite d'aire de répartition (Cardoncelle douce), en Orchidées et en nombreux insectes singuliers (Zygènes, Lycènes, Ascalaphe à longues cornes, Mante religieuse).

Présence de landes à Buis.

Grès permettant le développement de groupements allant des végétations pionnières des roches siliceuses aux landes à Ajoncs.



Les massifs forestiers engendrent du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtraie à Houx à la chênaie thermophile calcicole.

Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaies sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces (Gagée jaune, Scille d'automne, Corydale solide, nombreuses fougères, Isopyre faux-pigamon et Potentille des montagnes en limite d'aire de répartition).

Populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernant dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des repercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
M	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	K02.02	Accumulation de matière organique		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
L	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	90 %
Propriété d'une association, groupement ou société	5 %
Domaine public d'une collectivité territoriale	5 %

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Association Hommes et territoires

Adresse : 10 rue Dieudonné Coste 28000 Chartres

Courriel :

Organisation : Propriétés privées du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Adresse : 21, rue de Loigny-la-Bataille 28000 Chartres

Courriel : antenne28@cen-centrevaldeloire

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☐ Oui Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1757_V_Loir Tome 2.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1757_V_Loir tome 3 Cartes.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1757_V_LoirTome 1 .pdf

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.



☒ Non

6.3 Mesures de conservation



PELOUSE DU BOIS DE POMMAY (Identifiant national : 240031446)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 1281)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(DESMOULIN F., ROBOÜAM N.), - 240031446, PELOUSE DU BOIS DE POMMAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240031446.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (DESMOULIN F., ROBOÜAM N.)
Centroïde calculé : 539897°-2342958°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/01/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/01/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [240001105](#) - VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY (Id reg. : 20010000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Varize (INSEE : 28400)

1.2 Superficie

4,81 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre): 125

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240001105](#) - VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY (Type 2) (Id reg. : 20010000)

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'une pelouse calcicole en bon état malgré quelques faciès de recolonisation par des ronces.

Elle présente un cortège assez complet pour ce secteur biogéographique, sur une surface importante.

Notons aussi la présence d'espèces typiques des pelouses calcicoles comme le Fraisier vert (*Fragaria viridis*), l'Helianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), le Fléole de Boehmer (*Phleum phleoides*).

Au total, six espèces de la flore déterminantes de ZNIEFF ont été référencées sur le site, un complément semble nécessaire pour évaluer la présence d'espèces patrimoniales plus précoces.

Concernant la faune, des observations d'Oedicnème criard comme nicheur sur la pelouse complète l'intérêt du site.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette zone est centrée sur la pelouse calcaire et délimitée par les chemins communaux et par la transition avec les boisements attenants et les chemins agricoles.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Cette pelouse était anciennement entretenue par un brulis, aujourd'hui abandonné.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Oiseaux	- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÛAM N.)	75	2008 - 2014

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÛAM N.)	25	2008 - 2014

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		2008 - 2014

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			2015
Phanérogames	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010
	155032	<i>Fragaria viridis</i> Duchesne, 1766	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), OLIVEREAU F.				2001
	100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2014
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), OLIVEREAU F.				2001 - 2014
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chénette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2014

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÜAM N.)		
	CBNBP (DUPRE R.), OLIVEREAU F.		
	CBNBP (ROBOÜAM N.)		
	ELN (GUERET E.)		



PELOUSE DES PENDANTS (Identifiant national : 240031360)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000893)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(DESMOULINS F., ROBOÜAM N.), - 240031360, PELOUSE DES PENDANTS. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031360.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÜAM N.)
Centroïde calculé : 539899°-2343895°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/01/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/01/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [240001105](#) - VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY (Id reg. : 20010000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Varize (INSEE : 28400)

1.2 Superficie

4,65 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre): 125

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240001105](#) - VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY (Type 2) (Id reg. : 20010000)

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'une pelouse sèche sur sol calcaire en bon état de conservation malgré des faciès de recolonisation par des fourrés qui progressent faute d'entretien des pelouses (ponctuellement par le Genévrier, *Juniperus communis*).

Elle présente un cortège assez complet pour ce secteur biogéographique, et occupe une surface importante.

Dix espèces d'orchidées ont été recensées sur le site mais un grand nombre n'a pas été revu récemment, les inventaires modernes ayant été réalisés à une période tardive. Un passage à la bonne saison serait intéressant pour confirmer la présence de l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) et de l'Orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*), deux espèces protégées au niveau régional, mentionnées en 1983. Notons aussi la présence d'espèces typiques des pelouses calcicoles comme le Fraisier vert (*Fragaria viridis*), l'Helianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), le Fléole de Boehmer (*Phleum phleoides*) ou l'Oeillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*). Cette dernière espèce est non déterminante mais rare et dispersée en Eure-et-Loir. Le passage tardif sur la zone a permis de recenser la Scille d'automne (*Scilla autumnalis*), espèce protégée au niveau régional, qui ne se trouve que sur les coteaux du Loir et de la Conie dans le département. Au total, quatorze espèces de la flore déterminantes de ZNIEFF ont été référencées sur le site, mais seulement cinq ont été revues récemment, des compléments semblerait nécessaires à une saison propice.

Concernant la faune, des observations d'Oedicnème criard comme nicheur sur la pelouse complète l'intérêt du site.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames		

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette zone est centrée sur la pelouse calcicole. Cette ZNIEFF est délimitée par les chemins communaux et par la transition avec la forêt ou avec les parcelles agricoles. Une zone tondue (située à la marge est) servant de stockage d'engin agricole et de dépôt de pierres n'a pas été intégrée dans le contour malgré un cortège se rapprochant sur une partie des groupements du Mesobromion.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			70	2010 - 2014

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>			30	2010 - 2014

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

Les pelouses tendent à disparaître par la fermeture du milieu liée à la progression des fourrés.

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			2015
Phanérogames	86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	<i>Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, Cotonnière dressée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				1983 - 2008
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2014
	121603	<i>Scilla autumnalis</i> L., 1753	<i>Scille d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)		1	10	2000
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2014

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal</i> , <i>Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	109501	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	110801	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785	<i>Orchis homme pendu</i> , <i>Acéras homme pendu</i> , <i>Porte-Homme</i> , <i>Pantine</i> , , <i>Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer</i> , <i>Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.				1983

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ALLION Y., BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (CORDIER J.)		
	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	DIREN (OLIVEREAU F.)		
	ELN (GUERET E.)		



PELOUSES DE CANONVILLIERS (Identifiant national : 240031288)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000720)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(ROBOUAM N.), .- 240031288, PELOUSES DE CANONVILLIERS. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031288.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (ROBOUAM N.)
Centroïde calculé : 556743°-2357738°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Germignonville (INSEE : 28179)
- Commune : Ymonville (INSEE : 28426)

1.2 Superficie

17,25 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre): 131

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'un ensemble de trois pelouses sèches calcaires oligotrophes du Mesobromion erecti en contexte agricole, à la limite entre les communes de Germignonville et d'Ymonville. Elles sont reliées par un vallon sec connecté à la Conie.

Ces pelouses, anciennement pâturées jusqu'au milieu du XXème siècle, occupent une surface considérable en comparaison à la moyenne départementale et présentent une structure correcte malgré l'influence localisée des intrants agricoles et des dépôts de matériaux. Les boisements attenants sont assez ouverts et abritent encore des espèces patrimoniales mais progressent sur les zones ouvertes selon une dynamique naturelle et constituent à terme une menace pour les pelouses.

Huit espèces déterminantes ont été notées sur le site dont une espèce protégée au niveau régional, Carduncellus mitissimus.

Un complément faune viendrait probablement appuyer cette proposition (ascalaphes et Moyen-Duc ont été contactés sur les sites).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Floristique
- Phanérogames

Fonctionnels

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour a été tracé sur les limites des pelouses et des boisements naturels à partir du scan 25 et calé sur les photos aériennes. Les peuplements de pins en mélange avec la Chênaie sessiliflore dans le boisement de « la Chienne » ont été intégrés aux contours car il sont difficilement dissociables.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Oiseaux	- Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	19	2014

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.312 <i>Plantations de conifères exotiques</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	10	2014
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	30	2014

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.88 <i>Fruticées à Genévriers communs</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2014
	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2014
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	1	2014
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	40	2014

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				2014

6.4 Commentaire sur les habitats

A noter que des pierriers au sein des pelouses abritent des végétations rases s'apparentant à des *Xerobromion erecti* de cortège appauvri. L'habitat n'a pas été significativement observé pour être mentionné dans la liste des habitats déterminant de ZNIEFF présents.

Des tâches mésophiles au sein des pelouses contiennent des végétations de l'*Arrhenatheretea* témoignant d'une dynamique de fermeture avancée et secondaire.

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2010 - 2010
Phanérogames	88052	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805	<i>Cardoncelle mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)	Faible	11	100	2008 - 2014
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)				2008 - 2014
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)				2008 - 2014
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)				2008
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chénette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)				2008 - 2014

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		
	CBNBP (ROBOUAM N.), DIREN CENTRE (OLIVEREAU F.)		
	ELN (GUERET E.)		



PELOUSE DU FOUR A CHAUX (Identifiant national : 240031287)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000719)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(ROBOUAM N.), - 240031287, PELOUSE DU FOUR A CHAUX. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240031287.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (ROBOUAM N.)
Centroïde calculé : °-°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 26/03/2019
Date de dernière diffusion INPN : 26/03/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Péronville (INSEE : 28296)

1.2 Superficie

4,68 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 124

Maximale (mètre): 129

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'une pelouse sèche calcaire oligotrophe du Mesobromion erecti en mosaïque avec quelques zone du Xerobromion erecti en contexte agricole à l'Est de Péronville.

Cette pelouse occupe une surface considérable en comparaison à la moyenne départementale et présente un degré de fermeture peu avancé grâce à son entretien pour la chasse.

Quatre espèces déterminantes ont été notées sur le site, la richesse patrimoniale de la zone y étant probablement sous-évaluée. En effet une prospection à un autre moment de la saison (dans le cadre de l'inventaire permanent) viendrait certainement compléter la liste des espèces déterminantes.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour a été tracé sur les limites de la pelouse à partir du scan 25 et calé sur les photos aériennes.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (NOBILLIAUX S.)	65	2011 - 2011
	34.332 <i>Pelouses médio-européennes du Xerobromion</i>		Informateur : CBNBP (NOBILLIAUX S.)	7	2011 - 2011
	31.881 <i>Landes à Genévriers</i>		Informateur : CBNBP (NOBILLIAUX S.)	1	2011 - 2011

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (NOBILLIAUX S.)	2	2011 - 2011

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (NOBILLIAUX S.)	25	2011 - 2011

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31 <i>Landes et fruticées</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	88052	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805	<i>Cardoncelle mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	Faible	1	10	2008 - 2008
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	128998	<i>Veronica scheereri</i> (J.-P.Brandt) Holub, 1973	<i>Véronique de Scheerer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N., NOBILLIAUX S.)				2012 - 2012

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	<i>Hibou des marais</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2013 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	103185	<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	<i>Jusquame noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CENSE C.				2012 - 2012

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (NOBILLIAUX S.)		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N., NOBILLIAUX S.)		
	CENSE C.		
	ELN (GUERET E.)		



PELOUSES DE LA VALLEE SAMSON (Identifiant national : 240031286)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000718)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(ROBOUAM N.), - 240031286, PELOUSES DE LA VALLEE SAMSON. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240031286.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (ROBOUAM N.)
Centroïde calculé : 546923°-2339856°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 18/06/2007
Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Loiret
- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Villeneuve-sur-Conie (INSEE : 45341)
- Commune : Péronville (INSEE : 28296)

1.2 Superficie

5,15 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 119

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'un ensemble de pelouses sèches calcaires oligotrophes situé en contexte agricole, le long de la vallée de la Conie sur la commune de Villeneuve-sur-Conie. On peut les rattacher au Mesobromion erecti principalement mais des tâches plus sèches colonisées par des végétations plus thermophiles (comme Helianthemum apenninum)

Ces pelouses occupent une surface assez importante en comparaison de la moyenne départementale et présentent un degré de fermeture assez peu avancé grâce à un entretien pour la chasse. Certains secteurs sont en très bon état de conservation sur le plan de la structure. A contrario des zones semblent avoir été perturbées par le passé comme en témoignent des végétations de ronces gagnant la pelouse, ou une plus forte densité du Brachypode penné (secteur au sud-est). A noter que le talus au sud-sud-est reste lui bien préservé en lisière de la culture.

Au total cinq espèces végétales déterminantes ont été notées sur le site ce qui est peu pour ce type de milieu mais l'intérêt de la zone repose plus sur l'état de conservation des milieux patrimoniaux et leurs rareté dans ce secteur de cultures.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Floristique
- Phanérogames

Fonctionnels

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour a été tracé sur les limites des pelouses (bordées par des cultures et une route) en s'appuyant sur les photos aériennes. La partie Nord-Ouest de la pelouse a été incluse dans le contour, même si elle est plus dégradée, car elle s'intègre dans une même cohérence écologique. De même une friche située au sud du site et labourée récemment (entre 2008 et 2013) a été conservée dans le zonage car abrite une belle population de *Teucrium botrys*.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.332 <i>Pelouses médio-européennes du Xerobromion</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	1	2013 - 2013
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>			64	2008 - 2013

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.81211 <i>Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes</i>			30	2008 - 2013
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	4	2013 - 2013

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.3 <i>Culture extensive</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	1	2013 - 2013

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies, Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2008 - 2008
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		100	1000	2013 - 2013

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		



CONIE DE COURBEHAYE A FONTENAY-SUR-CONIE (Identifiant national : 240030602)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20050000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE
(DOUBLET M.), .- 240030602, CONIE DE COURBEHAYE A FONTENAY-SUR-CONIE.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030602.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)
Centroïde calculé : 548080°-2350736°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Fontenay-sur-Conie (INSEE : 28157)
- Commune : Orgères-en-Beauce (INSEE : 28287)
- Commune : Courbehaye (INSEE : 28114)

1.2 Superficie

100,23 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 118

Maximale (mètre): 128

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à environ 1 km au Nord-Ouest d'Orgères-en-Beauce.

Il s'agit de la vallée de la Conie. Les milieux humides présentent un intérêt patrimonial, notamment par rapport au cortège d'oiseaux nicheurs : Sarcelle d'été, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Râle d'eau, Phragmite des joncs... En revanche, la Rousserolle turdoïde semble avoir disparu du site au cours de ces quinze dernières années.

Trois espèces végétales déterminantes ont également été observées, dont *Utricularia vulgaris*, protégée en région Centre.

Les conditions de conservation sont relativement bonnes. Le niveau de la nappe conditionne les assèchements et leur durée au cours de l'année.

Cette ZNIEFF constituant un ensemble écologique diversifié en termes d'habitats et d'espèces, il semble judicieux de la classer en type II.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Etang
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours englobent la vallée de la Conie (notamment les "marécages" indiqués sur la carte topographique). Le tronçon concerné s'étend de la RD 29 en amont à la RD 935 à l'aval. Les contours s'appuient sur les limites de boisement, les chemins ruraux et les courbes de niveau. Les petits jardins privés au Sud du hameau d'Ormoy ont été exclus.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles	- Mammifères	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 Chênaies-charmaies				1990 - 2003
	24.1 Lits des rivières				1990 - 2003

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	54.2 Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)				1990 - 2003
	44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes				1990 - 2003
	53.11 Phragmitaies				1990 - 2003

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 Grandes cultures				1990 - 2003

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPLANT A.	Faible			2000 - 2002
Oiseaux	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rousserolle turdoïde</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				1990 - 2003
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1990 - 2003
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'été</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1990 - 2003
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1990 - 2003
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1990 - 2003
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1990 - 2003
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1990 - 2003
Phanérogames	161941	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Jacq., 1776	Brunelle à grandes fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BERGEONNEAU C.	Moyen			2003
	116109	<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes, Putier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BERGEONNEAU C.	Faible			2003
	128322	<i>Utricularia</i> <i>vulgaris</i> L., 1753	Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			2003

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BERGEONNEAU C.		
	DUPLANT A.		
	ELN (DOUBLET M.)		



PELOUSES DE BARDILIER (Identifiant national : 240030456)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000211)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(VUITTON G.), - 240030456, PELOUSES DE BARDILIER. - INPN, SPN-
MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030456.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G.)
Centroïde calculé : 542901°-2342253°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 14/12/2010

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Bazoches-en-Dunois (INSEE : 28028)
- Commune : Péronville (INSEE : 28296)

1.2 Superficie

4,35 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,8 km au Nord-Ouest de Péronville.

Il s'agit d'un ensemble de pelouses et fruticées sur sol calcaire de 5 ha, situé dans un vallon sec de Beauce et entouré par des grandes cultures. Ce type de milieu tend largement à disparaître dans des secteurs de cultures intensives comme la Beauce.

Seules 6 espèces déterminantes ont été observées sur le site en 2001, cependant l'habitat est en bon état de conservation et la superficie relativement importante alors que ces milieux régressent en Beauce. Parmi ces espèces, la présence de *Vicia narbonensis* est particulièrement intéressante puisque cette espèce n'est connue qu'en quelques stations de la région Centre.

Cette ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II "Vallée de la Conie sud près de Péronville".

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe les pelouses, les fruticées et des petites zones en friche abritant une population de *Vulpia unilateralis*.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges			- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.81211 <i>Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	45	2004
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	45	2004

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	10	2004

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 Grandes cultures		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2004

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001
	129252	<i>Vicia narbonensis</i> L., 1753	<i>Vesce de Narbonne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001
	130046	<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace, 1978	<i>Vulpie unilatérale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		



PELOUSES DU BOIS DE LA FONTAINE (Identifiant national : 240030447)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000208)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP (VUITTON G., BESLIN O.), - 240030447, PELOUSES DU BOIS DE LA FONTAINE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030447.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G., BESLIN O.)
Centroïde calculé : °-°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 26/03/2019
Date de dernière diffusion INPN : 26/03/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Fresnay-l'Évêque (INSEE : 28164)
- Commune : Guilleville (INSEE : 28189)

1.2 Superficie

36,23 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 124

Maximale (mètre): 141

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF est localisée à un kilomètre au nord du bourg de Guilleville.

Il s'agit de pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti* subsistant au sein d'une chênaie sessiliflore-charmaie, sur un versant de faible pente exposé au sud. Ces pelouses tendent largement à disparaître dans ce secteur à cause de la fermeture progressive du milieu.

Concernant la flore, elle abrite une dizaine d'espèces déterminantes dont une est protégée en région Centre-Val de Loire. Il s'agit de *Cephalanthera damasonium*, assez rare en région Centre et en Eure-et-Loir, dont la population est plutôt réduite.

En outre, trois espèces déterminantes observées par Pierre DELAHAYE en 1988, *Carex humilis*, *Ophrys fuciflora* et *Orchis simia*, sont à rechercher.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Habitats - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour est calé sur les limites du boisement, composé des bois de la Fontaine et de la Garenne qui abritent encore quelques zones de pelouses. La route D 142 marque la limite Ouest.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>F3.11211 Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens</i>	<i>31.81211 Fruticées médio- européennes à Prunelliers et Troènes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	15	2005 - 2017
<i>E5.22 Ourlets mésophiles</i>	<i>34.42 Lisières mésophiles</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	4	2017 - 2017
<i>E1.262 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>	<i>34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	1	2005 - 2017

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G1.A12 Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>	<i>41.22 Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	15	2005 - 2017

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>F3.131 Ronciers</i>	<i>31.831 Ronciers</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	1	2017 - 2017
<i>E5.14 Communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnés</i>	<i>87.2 Zones rudérales</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	0	2017 - 2017
<i>G1.C3 Plantations de Robinia</i>	<i>83.324 Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	4	2017 - 2017
<i>E1.263 Pelouses médio- européennes semi- sèches à <i>Brachypodium</i></i>	<i>34.323 Pelouses semi- arides médio- européennes dominées par <i>Brachypodium</i></i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	5	2005 - 2017
<i>G1.A17 Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques</i>	<i>41.27 Chênaies-charmaies et frênaies- charmaies calciphiles</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	55	2017 - 2017

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>I1.1 Monocultures intensives</i>	<i>82.11 Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2005 - 2017

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.	Faible			1988 - 2017
	92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier, Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2001
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1988 - 2017
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2017
	155032	<i>Fragaria viridis</i> Duchesne, 1766	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2017
	99810	<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	<i>Genêt ailé, Genistrolle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.)				2017 - 2017
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1988 - 2010
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2017
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies, Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2017

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2010 - 2010
Phanérogames	88583	<i>Carex humilis</i> Leyss., 1761	<i>Laiche humble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1988 - 1988
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon, Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1988 - 1988
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2001

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	DELAHAYE P.		
	ELN (GUERET E.)		



BOIS DE LIMOURS (Identifiant national : 240030445)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000207)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(VUITTON G., BESLIN O.), .- 240030445, BOIS DE LIMOURS. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030445.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G., BESLIN O.)
Centroïde calculé : °-°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 26/03/2019
Date de dernière diffusion INPN : 26/03/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Fresnay-l'Évêque (INSEE : 28164)

1.2 Superficie

31 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 134

Maximale (mètre): 140

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

È peine deux kilomètres séparent le sud du bourg de Fresnay-l'Évêque de cette ZNIEFF.

Le principal intérêt de cette chênaie-charmaie neutro-calcicole réside dans la présence d'une population assez étendue de Pivoine mâle (*Paeonia mascula*). Estimée à environ un millier d'individus au moment de la description, la population de cette espèce s'est amoindrie d'après la prospection la plus récente. Protégée au niveau national, elle est rarissime en région Centre (moins de cinq stations régionales connues).

La Pivoine mâle est caractéristique des lisières forestières calcicoles plutôt xérophiles, ce qui correspondait au milieu dans lequel elle a été observée lors de la création de la ZNIEFF. D'après les observations les plus modernes, elle persiste au sein d'un boisement sec, assez jeune et clair.

Il semble toutefois que cette espèce ait été plantée, mais cela n'enlève rien à l'intérêt écologique de la zone. Le site abrite peu d'autres espèces déterminantes.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Habitats - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour est calé sur les limites du Bois de Limour.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>F3.11211</i> <i>Fourrés à Prunellier et</i> <i>Troène médio-européens</i>	<i>31.81211</i> <i>Fruticées médio-</i> <i>européennes à</i> <i>Prunelliers et Troènes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	3	2005 - 2017
<i>G1.A17</i> <i>Chênaies-charmaies</i> <i>calciphiles subatlantiques</i>	<i>41.271</i> <i>Chênaies-charmaies</i> <i>xérophiles sur calcaire</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	80	2005 - 2005

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E1.263</i> <i>Pelouses médio-</i> <i>européennes semi-</i> <i>sèches à Brachypodium</i>	<i>34.323</i> <i>Pelouses semi-</i> <i>arides médio-</i> <i>européennes dominées</i> <i>par Brachypodium</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	7	2005 - 2017

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E5.43</i> <i>Lisières forestières ombragées</i>	<i>37.72</i> <i>Franges des bords boisés ombragés</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	3	2017 - 2017
<i>G1.C3</i> <i>Plantations de Robinia</i>	<i>83.324</i> <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	7	2017 - 2017

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>I1.1</i> <i>Monocultures intensives</i>	<i>82.11</i> <i>Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2005 - 2017

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2010 - 2010
Phanérogames	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle,</i> <i>Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1994 - 2017
	112038	<i>Paeonia mascula</i> (L.) Mill., 1768	<i>Pivoine mâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.	Fort	50	100	1994 - 2017

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2010 - 2010
Phanérogames	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1985 - 1985
	110988	<i>Orchis simia</i> Vill., 1787	<i>Orchis à trois dents,</i> <i>Orchis tridenté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1985 - 1994
	154070	<i>Teucrium chamaedrys</i> f. <i>germanicum</i> F.Herm., 1922	<i>Germandrée</i> <i>d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1994 - 1994

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
Angiospermes	112038	<i>Paeonia mascula</i> (L.) Mill., 1768	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BAJON R., CORDIN B.		
	BOUDIER P.		
	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	DELAHAYE P.		
	ELN (GUERET E.)		



PELOUSES DE MORONVILLE (Identifiant national : 240030442)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000206)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(VUITTON G.), .- 240030442, PELOUSES DE MORONVILLE. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030442.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G.)
Centroïde calculé : 543723°-2350312°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Courbehaye (INSEE : 28114)

1.2 Superficie

31,31 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à 2 km environ au Nord-Ouest du bourg de Cormainville.

Il s'agit d'un complexe de pelouses en voie de fermeture par de la fruticée et de la chênaie sessiliflore calcicole thermophile. Le traitement des cultures tend en outre à eutrophiser ces pelouses dont la richesse a tendance à diminuer depuis une vingtaine d'années.

Néanmoins, la zone abrite encore une quinzaine d'espèces déterminantes et les pelouses du Mesobromion sont encore assez étendues, dans un contexte général de disparition de ces milieux.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe le vallon sec de Vauboyau et une partie du coteau de la Conie abritant encore des pelouses calcicoles.

Dans ce secteur, seules les pelouses sont encore intéressantes, alors que le fond de la vallée, largement eutrophisé par le traitement des cultures notamment, ne semble plus abriter d'habitats ou d'espèces végétales patrimoniaux

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	40	2006
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	10	2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	20	2006
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	30	2006

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 Grandes cultures		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2006

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres insectes	219889	<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Ascalaphe ambré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2004 - 2010
Coléoptères	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cerf-volant</i> (mâle), <i>Biche</i> (femelle), <i>Lucane</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2009
	12113	<i>Meloe violaceus</i> Marsham, 1802		Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2010
Hyménoptères	52791	<i>Formica rufa</i> Linnaeus, 1761		Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2010
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit Mars</i> <i>changeant</i> (Le), <i>Petit Mars</i> (Le), <i>Miroitant</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2006
	53370	<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Mercure</i> (Le), <i>Petit Agreste</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2009
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne</i> (Le), <i>Nacré</i> <i>vert</i> (Le), <i>Barre</i> <i>argentée</i> (La), <i>Empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2010
	219818	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette</i> (La), <i>Nacré violet</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2010
	54475	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2004 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53817	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2007
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2005 - 2010
	219756	<i>Satyrus pruni</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Prunier (La), Thécla du Coudrier (La), Porte-Queue brun à lignes blanches (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2009
	54319	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau (La), Thècle du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2005
Mollusques	163077	<i>Balea perversa</i> (Linnaeus, 1758)	Balée commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2007 - 2007
Odonates	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2003
Orthoptères	65649	<i>Ephippiger ephippiger</i> (auct. non Fiebig, 1784)	Ephippigère des vignes	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2004 - 2009
Phanérogames	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 1993
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LECACHEUR M.				2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BOUDIER P.				1981 - 2000
	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REBIFFE J.				1975 - 2000
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BOUDIER P.				1981 - 2002
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BOUDIER P.				1981 - 2002
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REBIFFE J.				1971 - 2002
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies, Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LECACHEUR M.				2000
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 2000
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LECACHEUR M.				2000
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BOUDIER P.				1981 - 2000

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Arachnides	233970	<i>Carrhotus xanthogramma</i> (Latreille, 1819)		Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2009
Lépidoptères	53913	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	<i>Nacré de la Ronce</i> (Le), <i>Nacré lilacé</i> (Le), <i>Nacré lilas</i> (Le), <i>Daphné</i> (Le), <i>Grande</i> <i>Violette</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2010
	53367	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	<i>Silène</i> (Le), <i>Circé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2003 - 2010
	249052	<i>Callimorpha dominula</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Ecaille marbrée</i> (L'), <i>Ecaille</i> <i>lustrée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2010
	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce</i> (La), <i>Argus vert</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2004 - 2010
Phanérogames	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984
	114539	<i>Polygala calcaria</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du</i> <i>calcaire</i> , <i>Polygala</i> <i>du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984
	130046	<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace, 1978	<i>Vulpie unilatérale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1982

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOUDIER P.	1986	Les Epervières du genre <i>Pilosella</i> en Eure-et-Loir, aperçu de la répartition et de l'écologie de <i>Hieracium niveum</i> (Müll. - Arg.) Zahn. Société des amis du muséum de Chartres et des naturalistes d'Eure-et-Loir.
	BOUDIER P., DELAHAYE P.	1993	Les espèces végétales protégées présentes en Eure-et-Loir. Répartition - Ecologie. Société des amis du Muséum de Chartres et des naturalistes d'Eure-et-Loir. 1-60 p.
Informateur	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (DUPRE R.), LECACHEUR M.		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	REBIFFE J.		



PELOUSES DE LA VALLEE DE BAZOCHES (Identifiant national : 240030441)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000205)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(VUITTON G.), .- 240030441, PELOUSES DE LA VALLEE DE BAZOCHES. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030441.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G.)
Centroïde calculé : 544044°-2346854°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Cormainville (INSEE : 28108)
- Commune : Bazoches-en-Dunois (INSEE : 28028)
- Commune : Nottonville (INSEE : 28283)

1.2 Superficie

34,26 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 115

Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se trouve à un peu moins de 2 km au Nord de Bazoches-en-Dunois.

Il s'agit d'une zone abritant des pelouses relictuelles et des lisières calcicoles thermophiles, ainsi que des secteurs de friches assez riches en espèces déterminantes et abritant notamment une population d'*Odontites jaubertianus*.

Le site abrite au total une dizaine d'espèces déterminantes dont 2 protégées : l'*Odontite* de Jaubert et l'*Anémone pulsatille*.

Le traitement des cultures tend à eutrophiser ces pelouses dont la richesse a tendance à diminuer, et la fruticée ferme progressivement le milieu. Néanmoins, dans un contexte général de disparition des milieux de pelouses, on peut considérer que cette zone présente un intérêt écologique notable et qu'elle mérite une reconnaissance en ZNIEFF de type 1.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon

- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Orthoptères - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Lépidoptères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe les zones de la Vallée de Bazoches encore ouvertes et abritant encore des pelouses calcicoles. Il s'agit de deux secteurs de friches abritant notamment *Odontites jaubertianus* aux environs du lieu-dit « La Vache » et d'un petit lambeau de pelouse situé au Sud aux environs du lieu-dit « Pend-Loup ».

Dans ce secteur, seules les pelouses sont encore intéressantes sur le plan botanique et en termes d'habitats naturels.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Orthoptères - Lépidoptères - Autres ordres d'Hexapodes	- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	5	2006 - 2006
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	40	2006 - 2006
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	15	2006 - 2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	30	2006 - 2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	10	2006 - 2006

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2006 - 2006

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres insectes	52115	<i>Libelloides longicornis</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Ascalaphe ambré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2006
Lépidoptères	219818	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La), Nacré violet (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2009
	54475	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2006
Orthoptères	65652	<i>Ephippiger ephippiger vitium</i> auct. non Audinet-Serville, 1831		Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2007 - 2007
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2005 - 2007
Phanérogames	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1995
	89415	<i>Caucalis platycarpus</i> L., 1753	<i>Caucalide, Caucalis à fruits aplatis, Caucalis à feuilles de Carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1995
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1995 - 2004
	109833	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	<i>Odontite de Jaubert, Odontitès de Jaubert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1998

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1995
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire, Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1989 - 2002
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELAHAYE P.				1989 - 1989
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1995
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2002

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2009
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Passage, migration					
				Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS (GOUSSARD X.)				2008 - 2008

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	109833	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	DELAHAYE P.		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	ONCFS (GOUSSARD X.)		



PELOUSE DES CHAMPS RONCEUX (Identifiant national : 240030407)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000118)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(VUITTON G.), . - 240030407, PELOUSE DES CHAMPS RONCEUX. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030407.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (VUITTON G.)
Centroïde calculé : 541068°-2347258°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 19/07/2019
Date de dernière diffusion INPN : 19/07/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Nottonville (INSEE : 28283)

1.2 Superficie

,65 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 120

Maximale (mètre): 125

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF est localisée à environ 2,5 km au Nord-Ouest du bourg de Bazoches-en-Dunois.

Il s'agit d'une petite pelouse située le long de la route départementale, sur un talus faisant l'objet de dépôts de matériaux dans sa partie Ouest et en voie de fermeture, notamment dans sa partie Est.

La qualité globale du milieu est moyenne, mais le site abrite une des stations les plus nordiques de *Carduncellus mitissimus* et la seule station moderne connue de *Salvia sclarea* pour la région Centre.

Six espèces déterminantes, dont une protégée, ont été observées sur le site. Ces éléments justifient la désignation en ZNIEFF de type 1 de ce petit secteur de pelouse.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Habitats - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe une petite pelouse située sur un talus en bordure de la RD 3575.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>F3.16</i> <i>Fourrés à Juniperus communis</i>	<i>31.881</i> <i>Landes à Genévriers</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)	40	2010 - 2010
<i>E1.262</i> <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>	<i>34.322</i> <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	50	2006 - 2010

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>F3.11</i> <i>Fourrés médio-européens sur sols riches</i>	<i>31.81</i> <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	10	2006 - 2006

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2010
	88052	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805	<i>Cardoncelle mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	Moyen	11	100	2000 - 2010
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2010
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire, Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2010 - 2010
	120691	<i>Salvia sclarea</i> L., 1753	<i>Sauge sclérée, Orvale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2000
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2000

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		



BOIS DE SAINVILLE

(Identifiant national : 240009436)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000115)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G., ROBOÜAM N.), .- 240009436, BOIS DE SAINVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240009436.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G., ROBOÜAM N.)

Centroïde calculé : 565261°-2379720°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/09/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [240003957](#) - VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY (Id reg. : 2005)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Sainville (INSEE : 28363)

1.2 Superficie

8,59 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 155

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240003957](#) - VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY (Type 2) (Id reg. : 2005)

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF est toute proche du bourg de Sainville (à 600 mètres à l'Ouest environ).

Il s'agit d'une chênaie sessiliflore-charmaie calcicole abritant une vaste population d'*Asarum europaeum* et de *Doronicum plantagineum*, deux espèces protégées au niveau régional.

L'Asaret d'Europe est une espèce rarissime en région Centre, connue seulement en quelques stations, uniquement dans le département d'Eure-et-Loir.

Le Doronic à feuilles de plantain est également une espèce très rare pour la région.

Les espèces patrimoniales sont réparties dans les peuplements les plus anciens du boisement, la taille des populations en présence constituant un argument pour un classement en ZNIEFF de ce bois.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le nouveau contour est calé sur la limite du boisement et exclut les zones de cultures périphériques. Une pâture à gibier a été conservée au sein du contour pour respecter la cohérence écologique de la ZNIEFF, cette zone ouverte étant incluse dans le boisement.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Des coupes forestières ont été réalisées par le passé. Les zones de régénération de coupes n'ont pas fait l'objet d'observation d'espèces protégées.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G.)	78	1988 - 2012

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	20	2012
	81.1 <i>Prairies sèches améliorées</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	2	2012

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 Grandes cultures		Informateur : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G.)		1988

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	84230	<i>Asarum europaeum</i> L., 1753	<i>Asaret, Cabaret, Asarum d'Europe, Roussin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BOUDIER P.	Fort	100	1000	1851 - 2012
	95240	<i>Doronicum plantagineum</i> L., 1753	<i>Doronic à feuilles de plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.	Fort	11	100	1988 - 2012
Ptérédiphytes	113301	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman, 1844	<i>Scolopendre, Scolopendre officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	99429	<i>Galium glaucum</i> L., 1753	<i>Gaillet glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1988

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Angiospermes	95240	<i>Doronicum plantagineum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOUDIER P.	1981	Au sujet d' <i>Asarum europaeum</i> L. en Eure-et-Loir. Les Naturalistes Orléanais
Informateur	BERGEONNEAU C.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G.)		
	PERCHET F.		



CHENAIE-CHARMAIE DE LA VIGNE BLANCHE (Identifiant national : 240009435)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000114)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (POIRIER G.), CBNBP (VUITTON G.), .- 240009435, CHENAIE-CHARMAIE DE LA VIGNE BLANCHE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240009435.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (POIRIER G.), CBNBP (VUITTON G.)

Centroïde calculé : 571488°-2377656°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Oysonville (INSEE : 28294)

1.2 Superficie

24,58 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 150

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à proximité immédiate du bourg de la commune d'Oysonville (au Nord-Ouest).

Il s'agit d'une chênaie-charmaie calciphile assez peu impactée par la sylviculture présentant des zones de chablis favorisant des espèces ligneuses pionnières. Ce bois abrite une belle station d'*Asarum europaeum* (plusieurs milliers de pieds observés en 2011), espèce particulièrement rare en région Centre et classée "en danger" sur la liste rouge régionale de la flore pour ses faibles effectifs dans le Centre, sa limite d'aire de répartition et la diminution du nombre de stations connues depuis un siècle.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour est légèrement élargi à l'Est afin d'englober la petite partie du boisement non encore intégrée dans la ZNIEFF actuelle.

Ainsi, le contour proposé est calé sur la limite du boisement.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges			- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G.), CBNBP (VUITTON G.)	100	1988 - 2011

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G.), CBNBP (VUITTON G.)		1988 - 2011

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	84230	<i>Asarum europaeum</i> L., 1753	<i>Asaret, Cabaret,</i> <i>Asarum d'Europe,</i> <i>Roussin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.	Moyen	1000	10000	1998 - 2011
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle,</i> <i>Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	Moyen	11	100	2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (ROBOÜAM N.)		
	NATURE CENTRE (POIRIER G.), CBNBP (VUITTON G.)		



VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY (Identifiant national : 240003957)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 2005)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(DESMOULINS F.), .- 240003957, VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 14P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240003957.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (DESMOULINS F.)
Centroïde calculé : 555295°-2388347°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/01/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	14
9. SOURCES	14

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240003923](#) - (Id reg. : 00000309)
- Id nat. : [240009436](#) - (Id reg. : 00000115)
- Id nat. : [240000015](#) - (Id reg. : 00000307)
- Id nat. : [240008632](#) - (Id reg. : 00000243)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Département : Yvelines
- Commune : Houx (INSEE : 28195)
- Commune : Yermenonville (INSEE : 28423)
- Commune : Ymeray (INSEE : 28425)
- Commune : Bleury-Saint-Symphorien (INSEE : 28361)
- Commune : Roinville (INSEE : 28317)
- Commune : Orsonville (INSEE : 78472)
- Commune : Levainville (INSEE : 28208)
- Commune : Voise (INSEE : 28421)
- Commune : Sainville (INSEE : 28363)
- Commune : Hanches (INSEE : 28191)
- Commune : Maintenon (INSEE : 28227)
- Commune : Auneau (INSEE : 28015)
- Commune : Bailleau-Armenonville (INSEE : 28023)
- Commune : Gué-de-Longroi (INSEE : 28188)
- Commune : Aunay-sous-Auneau (INSEE : 28013)
- Commune : Mévoisins (INSEE : 28249)
- Commune : Béville-le-Comte (INSEE : 28039)
- Commune : Gallardon (INSEE : 28168)
- Commune : Gas (INSEE : 28172)
- Commune : Oinville-sous-Auneau (INSEE : 28285)
- Commune : Saint-Léger-des-Aubées (INSEE : 28344)

1.2 Superficie

1464,07 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 105

Maximale (mètre): 153

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240008632](#) - PELOUSES DU PARC (Type 1) (Id reg. : 00000243)
- Id nat. : [240009436](#) - BOIS DE SAINVILLE (Type 1) (Id reg. : 00000115)
- Id nat. : [240000015](#) - HAUTE-VALLEE DE L'AUNAY (Type 1) (Id reg. : 00000307)
- Id nat. : [240003923](#) - MARAIS DE LA VOISE (Type 1) (Id reg. : 00000309)

1.5 Commentaire général

La vallée de la Voise présente un grand ensemble marécageux de grande qualité localisé dans sa partie sud depuis la confluence avec l'Aunay. Notons la présence dans ces marais de l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), espèce typique des milieux tourbeux alcalins, qui se trouve relativement isolée en vallée de la Voise, suite à la disparition de plusieurs stations dans le nord du département, où elle a toujours été rare. Les aulnaies inondables présentent de belles populations de Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), petite fougère protégée au niveau régional. Les coteaux boisés de l'Aunay présentent des Frênaies-

chênaies hautement patrimoniales avec la présence d'Asaret d'Europe (*Asarum europaeum*), espèce plutôt continentale qui ne se rencontre en région Centre que dans l'est de l'Eure-et-Loir (et autrefois dans le nord du Loiret). Plusieurs espèces typiques des pelouses calcicoles sont encore présentes, mais ce milieu est de plus en plus rare dans la vallée de la Voise où une seule est classé en ZNIEFF de type I. Notons parmi les espèces relictuelles la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) et plusieurs orchidées comme l'Orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*) ou l'Orchis militaire (*Orchis militaris*). Au total ce sont quarante-quatre espèces végétales déterminantes de ZNIEFF qui ont été recensées dans cette vallée dont onze sont protégées au niveau régional.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Lépidoptères - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la zone (délimitée sur orthophotoplan) permettent d'exclure au maximum les habitations et les peupleraies qui parsèment la vallée. Ces dernières sont particulièrement présentes dans le nord de la zone, il est impossible de les supprimer sans trop morceler le contour, elles ont donc été maintenues dans ce secteur. Les jardins particuliers, nombreux dans la vallée, ont dans la mesure du possible été supprimés.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Lépidoptères		- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			20	
E1.262 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BOYELDIEU J.), CBNBP (VUITTON G.)	20	1985 - 2017
F3.11211 <i>Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens</i>	31.81211 <i>Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	20	2017 - 2017
	54.2 <i>Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	98	1984 - 2008
G1.411 <i>Aulnaies marécageuses méso-eutrophes</i>	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)	40	2008 - 2008

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>			24	
	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>			15	
	53.11 <i>Phragmitaies</i>			15	
D5.24 <i>Bas-marais à Cladium mariscus</i>	53.3 <i>Végétation à Cladium mariscus</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)	10	2008 - 2008
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G.)	78	1988 - 2012
C3.21 <i>Phragmitaies à Phragmites australis</i>	53.11 <i>Phragmitaies</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)	20	2008 - 2008

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.A12 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BOYELDIEU J.), CBNBP (VUITTON G.)	10	1985 - 2017
	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	44.9 <i>Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	1	2008
	81.1 <i>Prairies sèches améliorées</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	2	2012
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	20	2012
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	54.26 <i>Bas-marais à Carex nigra</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	53.2 <i>Communautés à grandes Laïches</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		1985 - 1985
	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	1	2008

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>			20	
	24.1 <i>Lits des rivières</i>			1	
	31.8 <i>Fourrés</i>			5	
E1.263 <i>Pelouses médio-européennes semi-sèches à Brachypodium</i>	34.323 <i>Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par Brachypodium</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	50	2017 - 2017

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BOYELDIEU J.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 - 1985
G1.C1 <i>Plantations de Populus</i>	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2017 - 2017
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2017 - 2017
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>				
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BOYELDIEU J.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 - 1985
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (BERGEONNEAU C.), CBNBP (VUITTON G.)		1988
	86.2 <i>Villages</i>				
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
Oiseaux	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2013
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
Phanérogames	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Mouron délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), RAVARY A.				2002 - 2002
	84230	<i>Asarum europaeum</i> L., 1753	<i>Asaret, Cabaret, Asarum d'Europe, Roussin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		1001	10000	2008 - 2008
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1995 - 1995
	87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	<i>Buplèvre en faux, Percefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88344	<i>Carex appropinquata</i> Schumach., 1801	<i>Laïche paradoxale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1994 - 1994
	88608	<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	<i>Laïche lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	88624	<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	<i>Laïche écailleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	<i>Laïche à épis pendants, Laïche pendante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.		1	10	2009 - 2011
	90222	<i>Ceratophyllum submersum</i> L., 1763	<i>Cornifle submergé, Cératophylle submergé, Cératophylle inerne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	91378	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	<i>Cirse des maraîchers, Chardon des potagers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2009 - 2009
	91823	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	<i>Marisque, Cladium des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1994 - 1994
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), HAUVILLE A-S.				2001 - 2001
	94273	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis négligé, Orchis oublié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P., LEBRETON A.				2001 - 2001
	95240	<i>Doronicum plantagineum</i> L., 1753	<i>Doronic à feuilles de plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)		11	100	2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95933	<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824	<i>Scirpe à une écaille, Héléocharis à une écaille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2002 - 2002
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.		1	10	2002 - 2002
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	109881	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Oenanthe de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), RAVARY A.				2000 - 2000
	109890	<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich, 1776	<i>Oenanthe à feuilles de peucedan</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1994 - 1994
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon, Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.		101	1000	2002 - 2002
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	110801	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire</i> , <i>Casque militaire</i> , <i>Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1991 - 1991
	111556	<i>Orobanche</i> <i>gracilis</i> Sm., 1798	<i>Orobanche grêle</i> , <i>Orobanche à</i> <i>odeur de Girofle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.				2008 - 2008
	112421	<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	<i>Pariset</i> à <i>quatre feuilles</i> , <i>Etrangle loup</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		11	100	2009 - 2009
	115237	<i>Potamogeton</i> <i>coloratus</i> Hornem., 1813	<i>Potamot des</i> <i>tourbières alcalines</i> , <i>Potamot coloré</i> , <i>Potamot rougeâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P., LEBRETON A.				2001 - 2001
	115326	<i>Potamogeton</i> <i>trichoides</i> Cham. & Schltdl., 1827	<i>Potamot filiforme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	115865	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	<i>Primevère élevée</i> , <i>Coucou des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), PAUVERT S.				2002 - 2002
	117748	<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	<i>Groseillier</i> <i>des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), HAUVILLE A-S.				2001 - 2001
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies</i> , <i>Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.				2008 - 2008
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux</i> , <i>Rosier à odeur</i> <i>de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				2009 - 2009
	119509	<i>Rumex</i> <i>hydrolapathum</i> Huds., 1778	<i>Patience d'eau</i> , <i>Grande Parelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.				2002 - 2002
	119860	<i>Sagittaria</i> <i>sagittifolia</i> L., 1753	<i>Sagittaire à</i> <i>feuilles en cœur</i> , <i>Flèche-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.				2008 - 2008
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.				2008 - 2008
	126124	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	<i>Pigamon jaune, Pigamon noircissant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)		101	1000	2002 - 2002
	130599	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	<i>Zannichellie des marais, Alguette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.				2002 - 2002
Ptéridophytes	113301	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman, 1844	<i>Scolopendre, Scolopendre officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2001 - 2001
	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		101	1000	2009 - 2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2013 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2013 - 2013

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	95240	<i>Doronicum plantagineum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), HAUVILLE A-S.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P.		
	CBNBP (DUPRE R.), BOUDIER P., LEBRETON A.		
	CBNBP (DUPRE R.), LEBRETON A.		
	CBNBP (DUPRE R.), PAUVERT S.		
	CBNBP (DUPRE R.), RAVARY A.		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GUERET E.)		



VALLEE DE LA CONIE SUD PRES PERONVILLE (Identifiant national : 240001106)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20090000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.), - 240001106, VALLEE DE LA CONIE SUD PRES PERONVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240001106.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)

Centroïde calculé : 546293°-2340137°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 18/06/2007

Date actuelle d'avis CSRPN : 18/06/2007

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240000032](#) - (Id reg. : 00000856)

1.1 Localisation administrative

- Département : Loiret
- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Guillonville (INSEE : 28190)
- Commune : Villeneuve-sur-Conie (INSEE : 45341)
- Commune : Bazoches-en-Dunois (INSEE : 28028)
- Commune : Péronville (INSEE : 28296)

1.2 Superficie

196,89 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110

Maximale (mètre): 128

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240000032](#) - MOUILLERE DES SOURCES DE LA CONIE (Type 1) (Id reg. : 00000856)

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF très linéaire s'étend de Villeneuve-sur-Conie à Péronville. Elle constitue le cours supérieur de la Conie, intégrant l'exurgence de la nappe phréatique des calcaires de Beauce au niveau du lieu-dit "la Détourbe".

La Conie, dans son cours supérieur, présente des caractéristiques géomorphologiques très particulières, la rivière étant totalement dépendante du niveau de la nappe de Beauce. Le cours supérieur de la rivière couvert par la ZNIEFF peut ainsi passer d'une année sur l'autre de périodes totalement sèches, avec une mise en culture de son lit (maïs, céréales) dans le premier kilomètre, à des périodes d'inondation permanente, durant lesquelles des espèces végétales singulières comme *Utricularia vulgaris* s'expriment à nouveau. De nombreux oiseaux recolonisent les saulaies et les phragmitaies à la faveur de la remontée de la nappe. On peut citer le Milan noir, le Busard des roseaux, le Vanneau huppé, le Râle d'eau, l'Aigrette garzette, la Sarcelle d'été (1988), la Rousserolle verderolle (1982), la Rousserolle turdoïde (1995), la Locustelle luscinoïde, la Bouscarle de Cetti, voire le Butor étoilé.

Les affleurements et friches calcaires permettent au Busard-Saint-Martin, à la Chevêche d'Athéna et à l'Édicnème criard de s'y maintenir et d'y chasser. Leur présence est en relation avec un cortège diversifié de Lépidoptères et d'Orthoptères aux densités importantes. S'y rencontrent notamment l'Éphippigère des vignes (*Ephippiger ephippiger*) et la Decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*).

Cette zone était en partie en ZNIEFF de type I dans l'inventaire première génération. Son intérêt en tant que vaste ensemble écologique homogène et diversifié nous conduit à étendre la ZNIEFF première génération et à la passer en type II.

La zone type II "Vallée de la Conie Sud près Péronville" inclut en outre les ZNIEFF de type I "Pelouses de Bardilier", en Eure-et-Loir et "Mouillère des sources de la Conie", dans le Loiret.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Exploitations minières, carrières

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Source, résurgence
- Vallon
- Plateau
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Géomorphologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours englobent la rivière et son vallon depuis sa "source-résurgence" au lieu-dit "la Détourbe", dans le Loiret (Sud-Est de la ZNIEFF) jusqu'au pont de "Boissay" en aval, sur lequel passe la RD 132 (Nord-Ouest). Les délimitations s'appuient globalement sur les limites des boisements rivulaires et des groupements d'hélophytes du vallon avec les cultures périphériques du plateau beauceron. Sur la partie amont (jusqu'au lieu-dit "Vaudrenet") les limites correspondent assez fidèlement à la courbe de niveau 115 m.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères - Poissons	- Phanérogames - Reptiles - Orthoptères	- Amphibiens - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				1985 - 2003
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>				1985 - 2003
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				1985 - 2003
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., NOBILLIAUX S.)	50	2011

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	82.11 Grandes cultures		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	24.15 Zone à Brèmes		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	22.33 Groupements à Bidens tripartitus				1985 - 2003
	31.81 Fourrés médio- européens sur sol fertile		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984
	22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux				1985 - 2003
	41.2 Chênaies-charmaies				1985 - 2003
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., NOBILLIAUX S.)	50	2011
	87.1 Terrains en friche				1985 - 2003

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 Grandes cultures				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		1984

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2002 - 2003
	179	<i>Triturus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Triton ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2002 - 2003
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			2001
	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	<i>Héron pourpré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2002
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2003
	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Butor étoilé</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			1997 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FREDERIC L.	Moyen			2000 - 2003
	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	<i>Alouette calandrelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2002 - 2003
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2003
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			1997 - 2003
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRATZ J.L.	Moyen			1999 - 2002
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FREDERIC L.	Faible			2000 - 2003
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<i>Milan noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FREDERIC L.	Faible			2000 - 2003
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Moyen			1997 - 2003
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FREDERIC L.	Moyen			2000 - 2003
Orthoptères	65649	<i>Ephippiger ephippiger</i> (auct. non Fiebig, 1784)	<i>Ephippigère des vignes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRATZ J.L.	Faible			2000
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRATZ J.L.	Moyen			2000 - 2003
Phanérogames	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1995 - 1999
	111686	<i>Orobancha teucarii</i> Holandre, 1829	<i>Orobancha de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1995 - 1999
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRATZ J.L.				2000
	122003	<i>Scrophularia canina</i> L., 1753	<i>Scrofulaire des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1995 - 1999
	124771	<i>Stachys germanica</i> L., 1753	<i>Épiaire d'Allemagne, Sauge molle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1995 - 1999
	128322	<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	<i>Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRATZ J.L.				2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	NATURALISTES ORLEANAIS	1995	Découvrir les oiseaux du Loiret. DIREN Centre, Région Centre. 272 p
Informateur	BD NATURALISTES ORLEANAIS		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GUERET E.)		
	FREDERIC L.		
	NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		
	PERCHET F.		
	PRATZ J.L.		
	TRIBOULIN L.		



VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY (Identifiant national : 240001105)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20010000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (DOUBLET M.), - 240001105, VALLEE DE LA CONIE SUD DE VARIZE A ELUMIGNON, VALLEE DE LINDRON ET GAUDIGNY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240001105.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)
Centroïde calculé : 539953°-2343215°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/09/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/09/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 23/02/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240031446](#) - (Id reg. : 1281)
- Id nat. : [240031360](#) - (Id reg. : 00000893)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Varize (INSEE : 28400)

1.2 Superficie

96,77 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 115

Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240031360](#) - PELOUSE DES PENDANTS (Type 1) (Id reg. : 00000893)
- Id nat. : [240031446](#) - PELOUSE DU BOIS DE POMMAY (Type 1) (Id reg. : 1281)

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF concerne la vallée de la Conie et est localisée à une douzaine de kilomètres à l'Est de Châteaudun.

La Conie, correspond plutôt sur ce tronçon à un ruisseau intermittent avec des milieux humides périphériques (marais avec boisements adjacents). Sur les coteaux aux pentes peu marquées, des pelouses calcicoles se maintiennent dans un état de conservation globalement correct.

L'intérêt repose notamment sur ces pelouses abritant un cortège végétal caractéristique avec pas moins de 10 espèces végétales déterminantes parmi lesquelles *Bupleurum baldense*, *Orchis simia*, *Aceras anthropophorum*, *Anacamptis pyramidalis*.

L'avifaune, nicheuse dans la vallée, est remarquable et très diversifiée : Héron pourpré (*Ardea purpurea*), Canard souchet (*Anas clypeata*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Œdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*). L'Hermine (*Mustela erminea*) est également présente.

Les conditions actuelles de conservation sont correctes mais il faut noter que, lors de la dernière période d'assèchement, une partie de la phragmitaie a été supprimée et remplacée par un semis de maïs (sans succès). Un plan d'eau pour la chasse aux canards a également été creusé. Les traitements de fertilisation et pesticides épandus sur les cultures périphériques peuvent réduire la diversité floristique des pelouses et la qualité de l'eau.

Cette zone, qui était une ZNIEFF de type I dans l'inventaire de première génération, a été passée en ZNIEFF de type II.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Etang
- Vallon
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette ZNIEFF englobe un tronçon de la vallée de la Conie et ses milieux annexes. Le périmètre est globalement compris entre la RD 110 et la route reliant Varize à la ferme d'Elumignon. Le bourg de Varize marque la limite Nord-Ouest. Un secteur de pelouse est également englobé au Sud de la vallée de la Conie. Les contours s'appuient sur les limites des pelouses avec les cultures et sur la RD 123 (à l'Ouest).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères - Poissons	- Amphibiens - Phanérogames - Reptiles	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.921 <i>Saussaies marécageuses à Saule cendré</i>				1985 - 2002
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÛAM N.)	75	2008 - 2014
	22.1 <i>Eaux douces</i>				1985 - 2002
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			70	2010 - 2014
	34.332 <i>Pelouses médio-européennes du Xerobromion</i>				1985 - 2002
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				1985 - 2002
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				1985 - 2002

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F., ROBOÛAM N.)	25	2008 - 2014
	31.8 <i>Fourrés</i>			30	2010 - 2014

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)		2008 - 2014

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60686	<i>Mustela erminea</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Hermine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Phragmite des joncs</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	1970	<i>Anas clypeata</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Canard souchet</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
	2508	<i>Ardea purpurea</i> <i>Linnaeus, 1766</i>	<i>Héron pourpré</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			2002
	1991	<i>Aythya ferina</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Fuligule milouin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Oedicnème criard</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
Phanérogames	79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1996
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1996
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
	87027	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	<i>Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1994 - 1996
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1992 - 1999
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1994 - 1996
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	<i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1994 - 1996
	112426	<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	<i>Parnassie des marais, Hépatique blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ALLION Y., MUSELET D.				1994 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999
	119509	<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	<i>Patience d'eau, Grande Parelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999
	121603	<i>Scilla autumnalis</i> L., 1753	<i>Scille d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4172	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi, 1824)	<i>Locustelle luscinioides</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				1989

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60686	<i>Mustela erminea</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	1991	<i>Aythya ferina</i> (<i>Linnaeus, 1758</i>)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2508	<i>Ardea purpurea</i> <i>Linnaeus, 1766</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (<i>Temminck, 1820</i>)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4172	<i>Locustella luscinioides</i> <i>(Savi, 1824)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ALLION Y., MUSELET D.		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GUERET E.)		
	PERCHET F.		



PELOUSES D'YMONVILLE

(Identifiant national : 240001104)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000095)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.), - 240001104, PELOUSES D'YMONVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240001104.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)

Centroïde calculé : 554855°-2361967°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Prasville (INSEE : 28304)
- Commune : Ymonville (INSEE : 28426)
- Commune : Viabon (INSEE : 28406)

1.2 Superficie

118,28 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125

Maximale (mètre): 136

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF, orientée selon un axe Nord-Sud, se situe entre les deux bourgs des communes de Prasville et d'Ymonville.

Il s'agit d'un vaste ensemble de pelouses (principalement du Mesobromion, mais aussi de l'Alyso alyssoidis-Sedion albi) situé en contexte de grandes cultures et entouré de carrières en activité.

Les espèces et les milieux déterminants présentent une répartition relativement homogène. Quelques espèces sont toutefois plus rares sur le site comme l'Anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla*) ou encore l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*). Le site abrite aussi la seule station connue en Eure-et-Loir d'Orobanche pourpre (*Orobanche purpurea*), découverte en 2003.

Ce type de zone, de par sa taille et sa valeur écologique, est particulièrement rare dans la région, notamment en Beauce, mais il est fortement dégradé par les dépôts de matériaux, l'eutrophisation et la fermeture du milieu, notamment dans la partie sud. De nombreuses friches, sans grande valeur botanique, ponctuent l'ensemble du site, elle sont toutefois incluses dans le contours par continuité écologique et pour leur intérêt avifaunistique.

Sur le plan faunistique, cette ZNIEFF présente un intérêt patrimonial fort. La carrière partiellement exploitée revêt une importance pour l'avifaune et les amphibiens. La population d'Oedicnème criard se situe au cœur de la zone la plus densément peuplée du département. L'Alouette calandrelle trouve ici la limite Nord de répartition du noyau de population beauceronne.

Cette ZNIEFF constitue un "réservoir" de diversité floristique et faunistique au milieu des cultures intensives.

Les conditions actuelles de conservation sont correctes mais des potentialités biologiques importantes existent et devraient être concrétisées par une gestion des pelouses (dominées par les bromes) et des carrières. La zone au Nord a notamment été réhabilitée pour favoriser la nidification de l'Oedicnème criard.

(L'Outarde canepetière n'a pas été observée en 2003 et 2004)

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Exploitations minières, carrières

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine public communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La correspondance entre le terrain et la carte est assez difficile. Le contour s'appuie principalement sur les limites des pelouses. Sur la partie Nord-Est, la zone de décharge a été exclue du périmètre. En revanche, les limites de la ZNIEFF ont été étendues plus au Nord-Ouest, au lieu-dit "la Michellerie", pour l'intérêt avifaunistique (notamment pour l'Oedicnème criard).

4. FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes	- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.332 <i>Pelouses médio-européennes du Xerobromion</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	4	1983
	34.11 <i>Pelouses médio-européennes sur débris rocheux</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	1	1983
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	50	1983

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38.22 <i>Prairies de fauche des plaines médio-européennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	5	1983
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	5	1983
	31.81211 <i>Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	20	1983
	83.3112 <i>Plantations de Pins européens</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	10	1983
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	5	1983

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		1983
	86.3 <i>Sites industriels en activité</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		1983

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TRIBOULIN L.	Moyen	11	100	2002
Autres insectes	219889	<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Ascalaphe ambré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2012
Coléoptères	10898	<i>Amphimallon atrum</i> (Herbst, 1790)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2008
Lépidoptères	53370	<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Mercurie (Le)</i> , <i>Petit Agreste (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2009
	219818	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La)</i> , <i>Nacré violet (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2009
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La)</i> , <i>Nacré violet (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006
	54475	<i>Iphiclydes podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2008
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen	11		1985 - 2002
	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	<i>Alouette calandrelle</i>	Passage, migration Reproduction certaine ou probable	 Informateur : ELN (DOUBLET M.)	 Moyen	 11		 1985 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			2002
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen	11	100	1992 - 2002
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1998 - 2001
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen	11	100	1985 - 2002
Orthoptères	65687	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006
	250699	<i>Decticus verrucivorus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Dectique verrucivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2012
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolor</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006 - 2012

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1997
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	<i>Alysson à calice persistant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2008 - 2014
	82652	<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2014
	86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	<i>Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, Cotonnière dressée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2008 - 2014
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 2008
	87027	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	<i>Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.)				2010 - 2014
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2008 - 2014
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	Moyen	11	100	2002
	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2014
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	Faible			2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109501	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2014
	111641	<i>Orobanche purpurea</i> Jacq., 1762	<i>Orobanche pourprée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	Faible			2003
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	Moyen	11	100	2002 - 2003
	161941	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Jacq., 1776	<i>Brunelle à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 2014
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen	11	100	1996 - 2003
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies, Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.	Moyen	11	100	1997 - 2003
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	<i>Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1997
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1997 - 2002
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen	11	100	1996 - 2008
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	Moyen	11	100	2002 - 2008
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Fort			1996 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128998	<i>Veronica scheereri</i> (J.-P. Brandt) <i>Holub, 1973</i>	<i>Véronique de Scheerer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2014

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53367	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	<i>Silène (Le), Circé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2007
Oiseaux	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Outarde canepetière</i>	Passage, migration					
				Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				1995
Phanérogames	128470	<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	<i>Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2008

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Angiospermes	82652	<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CBNBP (VUITTON G.)		
	CBNBP (VUITTON G.)		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		
	PERCHET F.		
	TRIBOULIN L.		



TERRAIN MILITAIRE DE BOUARD ET VALLEE DE FONTENAY (Identifiant national : 240001103)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000092)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G., BESLIN O.), .- 240001103, TERRAIN MILITAIRE DE BOUARD ET VALLEE DE FONTENAY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240001103.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G., BESLIN O.)

Centroïde calculé : 547258°-2353543°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Sancheville (INSEE : 28364)
- Commune : Baignolet (INSEE : 28020)
- Commune : Courbehaye (INSEE : 28114)

1.2 Superficie

222,04 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 130

Maximale (mètre): 140

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe sur la petite commune de Baignolet (Sud du département d'Eure-et-Loir), au Nord et à l'Est du bourg.

Il s'agit principalement d'un terrain militaire couvert par des pelouses calcicoles sur près d'un tiers de sa surface. Il est extrêmement rare de rencontrer une si grande étendue de pelouses d'un seul tenant en région Centre et notamment en Beauce d'Eure-et-Loir où cet habitat est soit labouré, soit embroussaillé.

Il compte de belles zones de pelouses abritant une vingtaine d'espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont deux espèces sous protection régionale : l'Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*) et l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*). Dans certains secteurs, notamment au sud du camp, les pelouses sont plus rases et, dans les zones écorchées, se développent des espèces annuelles, telles que la Cotonnière dressée (*Bombycilaena erecta*), très rare en Eure-et-Loire.

Sur le plan faunistique, cette zone compte une population de Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), en danger sur la liste rouge régionale, et une importante population de Mercure (*Arethusana arethusa*), espèce vulnérable.

On notera aussi la présence du Pélodyte ponctué, en danger en région Centre. Il est favorisé par la forte proportion des milieux ouverts sur la zone.

La reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Œdicnème criard est avérée sur la zone. Les activités de la sécurité civile (parachutisme notamment) et les manœuvres utilisant des grenades, qui constituaient un dérangement notable pour les cortèges avifaunistiques, sont très réduites à ce jour.

A ce noyau principal s'ajoute la vallée de Fontenay qui abrite encore quelques secteurs de pelouses, mais qui présente un degré de fermeture beaucoup plus avancé. Néanmoins, cette vallée sèche abrite encore une quinzaine d'espèces végétales déterminantes, dont une espèce protégée : *Cephalanthera damasonium*.

Il s'agit d'un des plus vastes sites de pelouses de la région.

Sans entretien approprié, les végétations de fourrés s'étendent sur celles des pelouses, notamment sur la partie nord du site. Les zones de pelouses devraient bénéficier prochainement de travaux de restauration et d'entretien par le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre (comm. 2013).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse
- Activités militaires

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Domaine public de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Orthoptères - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Lépidoptères - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe le terrain militaire qui abrite une vaste surface de pelouses calcicoles encore très ouvertes, ainsi que la vallée de Fontenay beaucoup plus fermée.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères - Ptéridophytes - Reptiles - Orthoptères - Lépidoptères - Autres ordres d'Hexapodes	- Amphibiens - Phanérogames	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	10	2014 - 2014
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	26	1983 - 2014

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	47	1983 - 2014
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	2	1983 - 2014
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	2	2014 - 2014
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	12	1983 - 2014
	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)		2014 - 2014
	87.2 <i>Zones rudérales</i>		Informateur : CBNBP (BESLIN O.)	1	2014 - 2014

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		1983 - 1983

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : TRIBOULIN L.				2002 - 2003
Autres insectes	219889	<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Ascalaphe ambré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2010 - 2010
Lépidoptères	53370	<i>Arethusana arethusia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Mercurie (Le), Petit Agreste (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)		4	30	2009 - 2013
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.				2013 - 2013
	219818	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La), Nacré violet (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.				2013 - 2013
	53425	<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Hermite (L'), Ermite (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.		1	3	2013 - 2013
	54475	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.				2013 - 2013
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CENSE T.	Moyen			1991 - 2003
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CENSE T.	Faible			1991 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	65687	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.		11	30	2013 - 2013
	65649	<i>Ephippiger ephippiger</i> (auct. non Fiebig, 1784)	<i>Ephippigère des vignes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.		4	10	2013 - 2013
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2009 - 2010
Phanérogames	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2000
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	<i>Alysson à calice persistant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOUIN M.), Bepoix				2010 - 2010
	85774	<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	<i>Épine-vinette, Berbérus commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2000
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.), BOUDIER P.	Moyen	200		2013 - 2013
	86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	<i>Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, , Cotonnière dressée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOUIN M.), Bepoix				2010 - 2014
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2010
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine, Coronille mineure	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOIN M.), Bepoix				2010 - 2013
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2000
	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Centre (ALLARD B.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)				2010 - 2013
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOIN M.), Bepoix				2010 - 2014
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOIN M.), Bepoix				2010 - 2010
	109501	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.)				2014 - 2014
	110221	<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna, Ononis grêle, Bugrane de Colonna	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.), BOUDIER P.	Moyen	150		2013 - 2013
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 1983
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 1984
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2013
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire, Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 1984
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2013
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies, Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOIN M.), Bepoix				2010 - 2013
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2010
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2000
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit- chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2014
	127412	<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds., 1762	<i>Trèfle jaunâtre, Trèfle jaune pâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Centre (ALLARD B.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)				2010 - 2010

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	82130	<i>Ammi majus</i> L., 1753	<i>Ammi élevé,</i> <i>Grand ammi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)	Faible			2013 - 2013
	136150	<i>Hieracium</i> <i>pilosella</i> subsp. <i>tricholepium</i> Nägeli & Peter, 1885	<i>Piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (BESLIN O.), BOUDIER P.	Moyen			2013 - 2013

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (BESLIN O.)		
	CBNBP (BESLIN O.), BOUDIER P.		
	CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)		
	CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CEN CENTRE (ALLARD B., BAUDOUIN M.), Bepoix		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CEN Centre (ALLARD B.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)		
	CENSE T.		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		
	NATURE CENTRE (PRATZ J.L., LEQUIVARD L., DOUBLET M., GUERET E.)		
	NATURE CENTRE (PRATZ J.L.), Muséum de Chartres (BOUDIER P.), CBNBP (BESLIN O.)		
	PERCHET F.		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	PRATZ J.L., THOMAS P., GARNIER J.P., HERGOTT F.		
	TRIBOULIN L.		



BOIS DE CAMBRAY

(Identifiant national : 240001102)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20020000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE
(DOUBLET M.), CBNBP (DESMOULINS F.), - 240001102, BOIS DE CAMBRAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240001102.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (DOUBLET M.), CBNBP (DESMOULINS F.)

Centroïde calculé : 552890°-2352425°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017

Date de première diffusion INPN : 16/01/2020

Date de dernière diffusion INPN : 16/01/2020

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Fontenay-sur-Conie (INSEE : 28157)
- Commune : Orgères-en-Beauce (INSEE : 28287)
- Commune : Viabon (INSEE : 28406)

1.2 Superficie

378,7 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 119

Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,2 km au Nord-Est d'Orgères-en-Beauce et s'inscrit dans le prolongement de la ZNIEFF de type II "Conie de Courbehaye à Fontenay-sur-Conie".

Il s'agit d'un bois de superficie notable à l'échelle de la Beauce.

La présence d'un ruisseau intermittent au sein du boisement est liée à une des "sources" de la Conie située dans le parc du Château, ce qui permet l'expression de quelques groupements hygrophiles avec notamment la présence de l'Anserine rouge (*Oxybasis rubra*) ou de la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*).

Une douzaine d'espèces d'Orchidées a été recensée parmi lesquelles l'Orchis singe (*Orchis simia*), la Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*) ou l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), toutes trois déterminantes. Notons particulièrement la présence de l'Helléborine à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), espèce qui présente au bois de Cambrai ses seules populations connues actuellement en Eure-et-Loir. Cette espèce est rare et localisée dans les plaines du nord de la France, ce qui lui vaut d'être protégée en région Centre. Au total, une petite vingtaine d'espèces végétales déterminantes a été observée. L'inventaire reste à poursuivre.

On note également la reproduction avérée du Pigeon colombin (*Columba oenas*).

Les caractéristiques écologiques de cette zone correspondent d'avantage à la définition d'une ZNIEFF de type II. Cette zone, recensées en ZNIEFF de type I dans l'inventaire de première génération, est donc passée en ZNIEFF de type II.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Plaine, bassin
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Habitats - Lichens - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Lépidoptères - Coléoptères - Floristique - Bryophytes - Phanérogames - Fonge - Basidiomycètes	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours s'appuient sur les limites du boisement, correspondant au Sud-Ouest à la RD 153 4 et au Nord-Est à la RD 132. Une étroite bande boisée le long de cet axe routier est par ailleurs intégrée à la ZNIEFF pour une meilleure cohérence écologique.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Reptiles - Lépidoptères - Coléoptères - Basidiomycètes	- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G1.A1</i> <i>Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus</i>	<i>41.2</i> <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	90	2006 - 2019
<i>E1.262</i> <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>	<i>34.322</i> <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>	<i>6210</i> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2006 - 2019

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G3.F</i> <i>Plantations très artificielles de conifères</i>	<i>83.31</i> <i>Plantations de conifères</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	4	2006 - 2006
<i>C2.3</i> <i>Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier</i>	<i>24.1</i> <i>Lits des rivières</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2006 - 2006
<i>C3.24</i> <i>Communautés non-graminoides de moyenne-haute taille bordant l'eau</i>	<i>53.14</i> <i>Roselières basses</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	,5	2006 - 2006
<i>X11</i> <i>Grands parcs</i>	<i>85.1</i> <i>Grands parcs</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	3	2006 - 2006
<i>C3.52</i> <i>Communautés à Bidens (des rives des lacs et des étangs)</i>	<i>22.33</i> <i>Groupements à Bidens tripartitus</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	,5	2006 - 2006

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>I1.1</i> <i>Monocultures intensives</i>	<i>82.11</i> <i>Grandes cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)	Fort			2019 - 2019
	114612	<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Sceau de salomon odorant</i> , <i>Polygonate officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)	Fort			2019 - 2019
Basidiomycètes	34160	<i>Cortinarius bulliardii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire de Bulliard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2015 - 2015
	34201	<i>Hohenbuehelia geogenia</i> (DC.) Singer, 1951	<i>Pleurote terrestre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2015 - 2015
	30462	<i>Hygrophorus persoonii</i> Arnolds, 1979	<i>Hygrophore bicolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2015 - 2015
Bryophytes	6124	<i>Rhytidium rugosum</i> (Hedw.) Kindb., 1883		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)				2019 - 2019
Coléoptères	10898	<i>Amphimallon atrum</i> (Herbst, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2011 - 2011
Lépidoptères	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne</i> (Le), <i>Nacré vert</i> (Le), <i>Barre argentée</i> (La), <i>Empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2004 - 2011
	219818	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette</i> (La), <i>Nacré violet</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2009 - 2011
	54475	<i>Iphiclide podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2009 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2009 - 2009
Oiseaux	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2011 - 2011
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2011
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				2011 - 2011
Phanérogames	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				2012 - 2012
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R., DESMOULINS F.), BOUDIER P.	Fort	1	10	2009 - 2019
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1984 - 2000
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Fort	3	10	1994 - 2019
	94136	<i>Cytisus lotoides</i> Pursh., 1788		Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.	Fort			2012 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96454	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	<i>Épipactis à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.	Moyen	10	100	1984 - 2012
	99496	<i>Galium parisiense</i> L., 1753	<i>Gaillet de Paris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				2000 - 2000
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2019
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Fort			1994 - 2019
	111447	<i>Orobanch alba Stephan ex Willd., 1800</i>	<i>Orobanch du thym, Orobanch blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R., DESMOULINS F.), BOUDIER P.				2009 - 2009
	111686	<i>Orobanch teucii Holandre, 1829</i>	<i>Orobanch de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R., DESMOULINS F.), BOUDIER P.				2009 - 2009
	717361	<i>Oxybasis rubra</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	<i>Ansérine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2006 - 2006
	115993	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	<i>Brunelle à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 2000
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 2012
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1995 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de Valerand, Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1981 - 2016
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2006 - 2006
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.	Fort			1984 - 2019

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Basidiomycètes	36253	<i>Inocybe bongardii</i> (Weinm.) Quél.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2015 - 2015
	463945	<i>Xerula pudens</i> (Pers. : Fr.) Singer	<i>Collybie à poils ras, Collybie à long pied</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)				2015 - 2015
Lichens	59295	<i>Protoblastenia rupestris</i> (Scop.) J. Steiner, 1911		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)				2019 - 2019
	57212	<i>Psora decipiens</i> (Hedw.) Hoffm., 1794		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)				2019 - 2019
Oiseaux	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic noir</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2002 - 2011
Phanérogames	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2019
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	<i>Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1984 - 1984

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R., DESMOULINS F.), BOUDIER P.		
	CBNBP, Eure-et-Loir Nature (collectif)		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	ELN (GUERET E.)		
	PERCHET F.		



VALLEE DE LA CONIE DU BOIS D'EN BAS A SECOURAY (Identifiant national : 240001101)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20040000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE
(DOUBLET M.), .- 240001101, VALLEE DE LA CONIE DU BOIS D'EN BAS A SECOURAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240001101.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)
Centroïde calculé : 543085°-2348350°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Cormainville (INSEE : 28108)
- Commune : Bazoches-en-Dunois (INSEE : 28028)
- Commune : Courbehaye (INSEE : 28114)
- Commune : Nottonville (INSEE : 28283)

1.2 Superficie

278,73 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 116

Maximale (mètre): 136

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF concerne la portion de la vallée de la Conie entre le bourg de Courbehaye et le hameau de Secouray. Elle décrit globalement un arc de cercle à environ 1,5 km à l'Ouest du bourg de Cormainville.

Les milieux sont en bon état de conservation. L'avifaune présente un grand intérêt ; zone humide : Busard des roseaux et Râle d'eau nicheurs, Butor étoilé hivernant ; pelouses et jachères : Œdicnème criard, Chevêche d'Athéna.

Les pelouses et jachères abritent un riche cortège entomologique (Lépidoptères, Orthoptères et également un Névroptère à affinité méditerranéenne marquée : Libelloides longicornis).

Enfin, plus de 20 espèces végétales déterminantes ont été recensées sur l'ensemble de la zone. Il s'agit pour une large part d'espèces de pelouses calcicoles, parmi lesquelles on peut citer Pulsatilla vulgaris et Odontites jaubertianus.

La vallée de la Conie et les milieux adjacents représentent donc un corridor très riche pour la flore et la faune, au cœur du plateau beauceron. L'étendue de cette zone et l'homogénéité des milieux nous conduisent à la passer en type II, alors qu'elle était en type I dans l'inventaire de première génération.

Trois ZNIEFF de type I sont en outre incluses dans la ZNIEFF de type II "Vallée de la Conie du bois d'en bas à Secouray" :

- les pelouses de Moronville,
- les pelouses de la vallée de Bazoches,
- les pelouses des Champs Ronceux.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallon
- Plateau
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour est basé sur la répartition des trois grands types d'habitats : zones humides, boisements et pelouses calcicoles. Le périmètre inclut des jachères (cadre CTE) limitrophes des habitats précités. Cette ZNIEFF reste peu artificialisée et subit une faible pression d'usage ; les cultures du plateau sont notamment exclues.

4. FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Oiseaux - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes	- Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	34.322 <i>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	44.33 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	41.22 <i>Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	24.1 <i>Lits des rivières</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006
	31.81 <i>Fouffrés médio- européens sur sol fertile</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1994 - 2006

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TRIBOULIN L.	Moyen			2002
Autres insectes	219889	<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Ascalaphe ambré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2004 - 2006
Coléoptères	12111	<i>Meloe proscarabaeus</i> Linnaeus, 1758	<i>Méloé printanier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				1984
Hyménoptères	250620	<i>Formica rufa</i> grouvellei		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003 - 2006
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit Mars changeant</i> (Le), <i>Petit Mars</i> (Le), <i>Miroitant</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2005 - 2006
	53370	<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Mercurie</i> (Le), <i>Petit Agreste</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003 - 2006
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne</i> (Le), <i>Nacré vert</i> (Le), <i>Barre argentée</i> (La), <i>Empereur</i> (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Moyen			2003 - 2006
	159443	<i>Callimorpha quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	<i>Écaille chinée</i> (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003
	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce</i> (La), <i>Argus vert</i> (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La), Nacré violet (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Moyen			2003 - 2006
	54475	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2004 - 2006
	53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006
	53817	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003 - 2006
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2005 - 2006
	219830	<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	<i>Piérade de l'Ibérie (La), Piérade jumelle (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003
	219756	<i>Satyrrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla du Prunier (La), Thécla du Coudrier (La), Porte-Queue brun à lignes blanches (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2008
	54319	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla du Bouleau (La), Thècle du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Faible			2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Moyen			2003
Oiseaux	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rousserolle turdoïde</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (DOUBLET M.)				1991
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROUSSEAU JL	Faible			1995 - 2002
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
Orthoptères	65649	<i>Ephippiger ephippiger</i> (auct. non Fiebig, 1784)	<i>Ephippigère des vignes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)	Moyen			2003 - 2006
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2006
	65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Ædipode ensanglantée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2005 - 2006
Phanérogames	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PAUTE J.				1994 - 2004
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1998

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	162272	<i>Epipactis atrorubens</i> Schult., 1814	<i>Épipactis</i> <i>rouge sombre,</i> <i>Épipactis brun</i> <i>rouge, Épipactis</i> <i>pourpre noirâtre,</i> <i>Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème</i> <i>des Apennins,</i> <i>Hélianthème</i> <i>blanc, Herbe à</i> <i>feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1997 - 2006
	109833	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	<i>Odontite de</i> <i>Jaubert, Odontitès</i> <i>de Jaubert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1998
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARNAGAUD G.				2002 - 2004
	114539	<i>Polygala calcaria</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du</i> <i>calcaire, Polygala</i> <i>du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 2004
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2000 - 2004
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 2006
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	<i>Rosier des haies,</i> <i>Églantier agreste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GARNIER J.P.)				2000 - 2004
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux,</i> <i>Rosier à odeur</i> <i>de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-</i> <i>chêne, Chênnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
	128169	<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	<i>Orme glabre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLON L.				2002
	128322	<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	<i>Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LECLERC R.				2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	109833	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BARNAGAUD G.		
	BOUDIER P.		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GARNIER J.P.)		
	LECLERC R.		
	NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	PAUTE J.		
	PERCHET F.		
	PRATZ J.L.		
	ROUSSEAU JL		
	TILLON L.		
	TRIBOULIN L.		



ZONE DE CONFLUENCE DES DEUX CONIE (Identifiant national : 240001100)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000840)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBP
(DESMOULINS F.), .- 240001100, ZONE DE CONFLUENCE DES DEUX CONIE.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240001100.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : CBNBP (DESMOULINS F.)
Centroïde calculé : 537123°-2345597°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/01/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/01/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [240001098](#) - BASSE VALLEE DE LA CONIE (Id reg. : 20070000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Conie-Molitard (INSEE : 28106)
- Commune : Civry (INSEE : 28101)
- Commune : Varize (INSEE : 28400)
- Commune : Nottonville (INSEE : 28283)

1.2 Superficie

106,77 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 115

Maximale (mètre): 132

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240001098](#) - BASSE VALLEE DE LA CONIE (Type 2) (Id reg. : 20070000)

1.5 Commentaire général

La zone est constituée d'un ensemble de milieux humides établis sur les sols tourbeux de la vallée de la Conie.

Notons une petite aulnaie marécageuse méso-eutrophe accueillant la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), protégée au niveau régional, typique de ces boisements sur tourbe alcaline. Le lit de la Conie présente des peuplements importants du commun Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ainsi que plus localement de Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*) et de l'Hydrocharis des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*). Cette dernière est particulièrement importante pour le département car elle ne subsiste plus que dans quelques très rares communes de l'Eure-et-Loir (département où elle semble décliner depuis le XIX^{ème} siècle). La zone présente également des étendues remarquables de roselières et de phragmitaies sur tourbe abritant la Grande Douve (*Ranunculus lingua*), espèce protégée au niveau national.

Au total, plus de dix espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées, dont trois espèces protégées au niveau régional et une au niveau national.

Un intérêt pour la faune, et notamment l'avifaune, existe sur ce secteur de la Conie avec presque une dizaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF recensées jusqu'alors.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Pêche

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonctions de régulation hydraulique	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone est limitée par les parcelles agricoles sauf au sud et au nord où la limite se fait entre roselière et boisements. Bien que montrant un intérêt limité, les coteaux boisés ont été maintenus dans la zone car ils sont de faible surface et permettent une continuité écologique avec les marais. Les zones les plus anthropisées ont été exclues du zonage autant que possible.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Bryophytes - Odonates	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.412 Radeaux d'Hydrocharis		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	53.1 Roselières		Informateur : CBNBP (ROBOÛAM N.)	45	2008 - 2015

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2007
	44.13 <i>Forêts galeries de Saules blancs</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	2	2013 - 2015
	22.4311 <i>Tapis de Nénuphars</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	5	2013 - 2015

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>			2	2013 - 2015
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	20	2008 - 2015
	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	2	2013 - 2015
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	5	2013 - 2015
	87.1 <i>Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	1	2013 - 2015
	85.3 <i>Jardins</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	3	2013 - 2015
	44.921 <i>Saussaies marécageuses à Saule cendré</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	15	2008 - 2015

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois</i> , <i>Leste dryade</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GIRARD L.)				2014
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus</i> <i>schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite</i> <i>des joncs</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fuligule morillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GUERET E.)				2014
Phanérogames	90222	<i>Ceratophyllum</i> <i>submersum</i> L., 1763	<i>Cornifle submergé</i> , <i>Cératophylle</i> <i>submergé</i> , <i>Cératophylle</i> <i>inerte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R., ROBOÜAM N.), CENSE C.				2013
	90801	<i>Chenopodium</i> <i>rubrum</i> L., 1753	<i>Ansérine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	<i>Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrocharide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2000
	104340	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	<i>Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2006
	117096	<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	<i>Grande douve, Renoncule Langue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)		11	100	2006
	119509	<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	<i>Patience d'eau, Grande Parelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000 - 2006
	119860	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	<i>Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2000
	120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de Valerand, Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)		11	100	2006 - 2015
	124740	<i>Stachys alpina</i> L., 1753	<i>Épiaire des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R., ROBOÜAM N.), CENSE C.				2013
	128322	<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	<i>Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2000
Ptérédiphytes	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Fougère des marais, Thélyptérís des marais, Thélyptérís des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)				2007

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogame	103027	<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	<i>Hottonie des marais, Millefeuille aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1979 - 2000
	113407	<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	<i>Raiponce en épi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUTEYEUL				1866
	123705	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	<i>Chardon marie, Chardon marbré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				2000

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	117096	<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R., ROBOÛAM N.), CENSE C.		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	CBNBP (ROBOÛAM N.)		
	DUTEYEUL		
	ELN (GIRARD L.)		
	ELN (GUERET E.)		



BASSE VALLEE DE LA CONIE (Identifiant national : 240001098)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 20070000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (DOUBLET M.), IE&A (ALLION Y., VUITTON G.), - 240001098, BASSE VALLEE DE LA CONIE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240001098.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (DOUBLET M.), IE&A (ALLION Y., VUITTON G.)

Centroïde calculé : 532263°-2346317°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/01/2011

Date actuelle d'avis CSRPN : 20/01/2011

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240001100](#) - (Id reg. : 00000840)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Donnemain-Saint-Mamès (INSEE : 28132)
- Commune : Moléans (INSEE : 28256)
- Commune : Conie-Molitard (INSEE : 28106)
- Commune : Marboué (INSEE : 28233)
- Commune : Civry (INSEE : 28101)
- Commune : Villiers-Saint-Orien (INSEE : 28418)
- Commune : Varize (INSEE : 28400)
- Commune : Nottonville (INSEE : 28283)

1.2 Superficie

708,9 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107

Maximale (mètre): 143

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240001100](#) - ZONE DE CONFLUENCE DES DEUX CONIE (Type 1) (Id reg. : 00000840)

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF englobe un tronçon de 15 kilomètres environ de la rivière Conie au Nord-Ouest de Châteaudun, depuis la confluence entre les deux Conies (à hauteur de Nottonville) jusqu'à la confluence de la Conie avec le Loir, au Sud-Est de Marboué.

La rivière et ses milieux annexes (boisements alluviaux, prairies humides, plans d'eau et roselières) accueillent une riche avifaune nicheuse (Râle d'eau, Busard des roseaux, Sarcelle d'été, Phragmite des joncs, Bouscarle de Cetti, Martin-pêcheur).

4 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF ont également été recensées, parmi lesquelles *Thelypteris palustris* qui se développe dans quelques secteurs d'aulnaie.

Le lit mineur subit d'importantes fluctuations du niveau d'eau selon la hauteur de la nappe de Beauce. L'état de conservation reste relativement bon, même si le remblaiement de certaines zones et l'urbanisation en périphérie "grignotent" les groupements alluviaux.

Cette zone est le fruit de la fusion et du passage en type II des deux ZNIEFF première génération de type I "Basse vallée de la Conie" et "Zone de confluence des deux Conies".

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Confluence
- Vallée
- Vallon
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Géomorphologique - Archéologique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats

- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation globale s'appuie sur le lit mineur de la Conie afin d'intégrer les prairies et boisements alluviaux. La limite Sud-Est ne dépasse pas le parc du château de Varize. La limite Ouest s'appuie sur la confluence avec le Loing, à la hauteur du bourg de Marboué. La majeure partie des cultures est exclue, tout comme l'essentiel des zones bâties au Sud de la ZNIEFF (bourgs de Conie-Molitard et de Donnemain-Saint-Mamès, hameau de Valainville). Seules les zones d'habitat dispersé sont parfois situées dans le périmètre.

4. FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères - Ptéridophytes - Odonates	- Amphibiens - Phanérogames - Poissons - Reptiles	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				
	44.33 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983
	34.11 <i>Pelouses médio-européennes sur débris rocheux</i>				
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	53.1 <i>Roselières</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	45	2008 - 2015
	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2007
	44.13 <i>Forêts galeries de Saules blancs</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	2	2013 - 2015
	22.412 <i>Radeaux d'Hydrocharis</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2008
	22.4311 <i>Tapis de Nénuphars</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	5	2013 - 2015

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983
	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	3	2013 - 2015
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>			2	2013 - 2015
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983
	44.921 <i>Saussaies marécageuses à Saule cendré</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	15	2008 - 2015
	24.1 <i>Lits des rivières</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>22.1 Eaux douces</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	2	2013 - 2015
	<i>83.321 Plantations de Peupliers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	<i>85.3 Jardins</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)		2015
	<i>87.1 Terrains en friche</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	1	2013 - 2015
	<i>31.8 Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÜAM N.)	5	2013 - 2015
	<i>41.2 Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	20	2008 - 2015
	<i>87.1 Terrains en friche</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>41 Forêts caducifoliées</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983
	<i>82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	<i>82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		1983

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DAVID A.	Moyen			1990 - 2003
Mammifères	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Noctule de Leisler</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
Odonates	65446	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Aeschne</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (GIRARD L.)	Faible			2014
	65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
	199694	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastre annelé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2003
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			1997 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			1997 - 2002
	3120	<i>Burhinus oediconemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2002
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2002
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2015
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			1985 - 2003
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Moyen			1985 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	91378	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	<i>Cirse des maraicher, Chardon des potagers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen			1993 - 1999
	91823	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	<i>Marisque, Cladium des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen			1993 - 1999
	103185	<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	<i>Jusquame noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen			1993 - 1999
Ptéridophytes	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.	Moyen			1993 - 1999

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
	60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	<i>Pipistrelle de Nathusius</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ELN (CHERAMY E.)	Faible			2015
Oiseaux	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic mar</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (GUERET E.)	Faible			2015

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	DAVID A.		
	ELN (CHERAMY E.)		
	ELN (DOUBLET M.)		
	ELN (GIRARD L.)		
	ELN (GUERET E.)		
	NATURE CENTRE (DOUBLET M.)		
	PERCHET F.		
	TRIBOULIN L.		



HAUTE-VALLEE DE L'AUNAY (Identifiant national : 240000015)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000307)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE
(TRIBOULIN L.), CBNBP (N. ROBOÜAM), - 240000015, HAUTE-VALLEE DE L'AUNAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240000015.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.), CBNBP (N. ROBOÜAM)

Centroïde calculé : 562976°-2383016°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 21/05/2012

Date actuelle d'avis CSRPN : 21/05/2012

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 25/10/2012

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [240003957](#) - VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY (Id reg. : 2005)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Sainville (INSEE : 28363)
- Commune : Aunay-sous-Auneau (INSEE : 28013)

1.2 Superficie

85,11 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 130

Maximale (mètre): 153

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240003957](#) - VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY (Type 2) (Id reg. : 2005)

1.5 Commentaire général

Il s'agit d'un ensemble de chênaie-charmaies calciphiles de pentes situées en vallée de l'Aunay. L'agriculture les a morcelées considérablement. Les peuplements dominants de ligneux varient selon l'âge du couvert et l'humidité du versant (dominés soit par le Chêne sessile, les érables ou le Frêne). Ces boisements abritent une des principales stations d'*Asarum europaeum*, espèce protégée en région Centre pour lesquelles nous ne comptons que très peu de mentions.

Il existe également une population remarquable d'*Ophrys insectifera* au nord ouest du contour (classé en ZSC) dans un contexte plus sec et plus ouvert possédant des calcaires affleurant plus thermophiles exposés au sud.

A noter de nombreuses décharges sauvages au sein de ces boisements, et une pression de fréquentation non négligeable qui a un impact sur le site (déchets, milieux ré-ouverts...) et des taches d'essences ligneuses exotiques tel que le Robinier faux-acacia.

Cependant ce site justifie une ZNIEFF, son intérêt repose sur les espèces patrimoniales qui y ont été rencontrées (pour la flore, huit déterminantes dont trois espèces protégées au niveau régional), la taille de la population d'*Asarum europaeum* et le contexte de grande culture de la région biogéographique de la Beauce peu favorable à cette configuration écologique.

Sur le plan faunistique, on retiendra la reproduction avérée du Faucon hobereau, du Martin-pêcheur et du Pigeon colombin.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Source, résurgence
- Etang
- Vallée
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour a été tracé à partir des limites des boisements identifiables avec les photos aériennes en prenant soin d'exclure les plantations de ligneux. Le fond de vallon plus ouvert n'a pas été intégré au contour car est très dégradé (soit cultivé, soit planté ou soit amendé pour le gibier).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Submersions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Bryophytes - Mammifères - Poissons - Reptiles	- Amphibiens - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	98	1984 - 2008

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.9 <i>Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	1	2008
	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	1	2008

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2008

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TRIBOULIN L.	Moyen			2002 - 2003
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : TRIBOULIN L.	Moyen			2002 - 2003
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Passage, migration					
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : TRIBOULIN L.	Faible			2002 - 2003
Phanérogames	84230	<i>Asarum europaeum</i> L., 1753	<i>Asaret, Cabaret, Asarum d'Europe, Roussin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.	Fort	1000	10000	1981 - 2008
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1981 - 2008
	162272	<i>Epipactis atrorubens</i> Schult., 1814	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ELN (DOUBLET M.)	Faible			2003
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1981 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115865	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1981 - 2008
	117748	<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	Groseillier des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., HAUVILLE, DUPRE R.)				2001
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PERCHET F.				1996 - 1999

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	89926	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à feuilles en épée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P.				1983
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDIER P., DELAHAYE P.				1981

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOUDIER P.		
	BOUDIER P., DELAHAYE P.		
	CBNBP (CORDIER J., HAUVILLE, DUPRE R.)		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	ELN (DOUBLET M.)		
	NATURE CENTRE (TRIBOULIN L.)		
	PERCHET F.		
	TRIBOULIN L.		

DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

PRÉSERVATION DES VUES SUR LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (Eure-et-Loir)

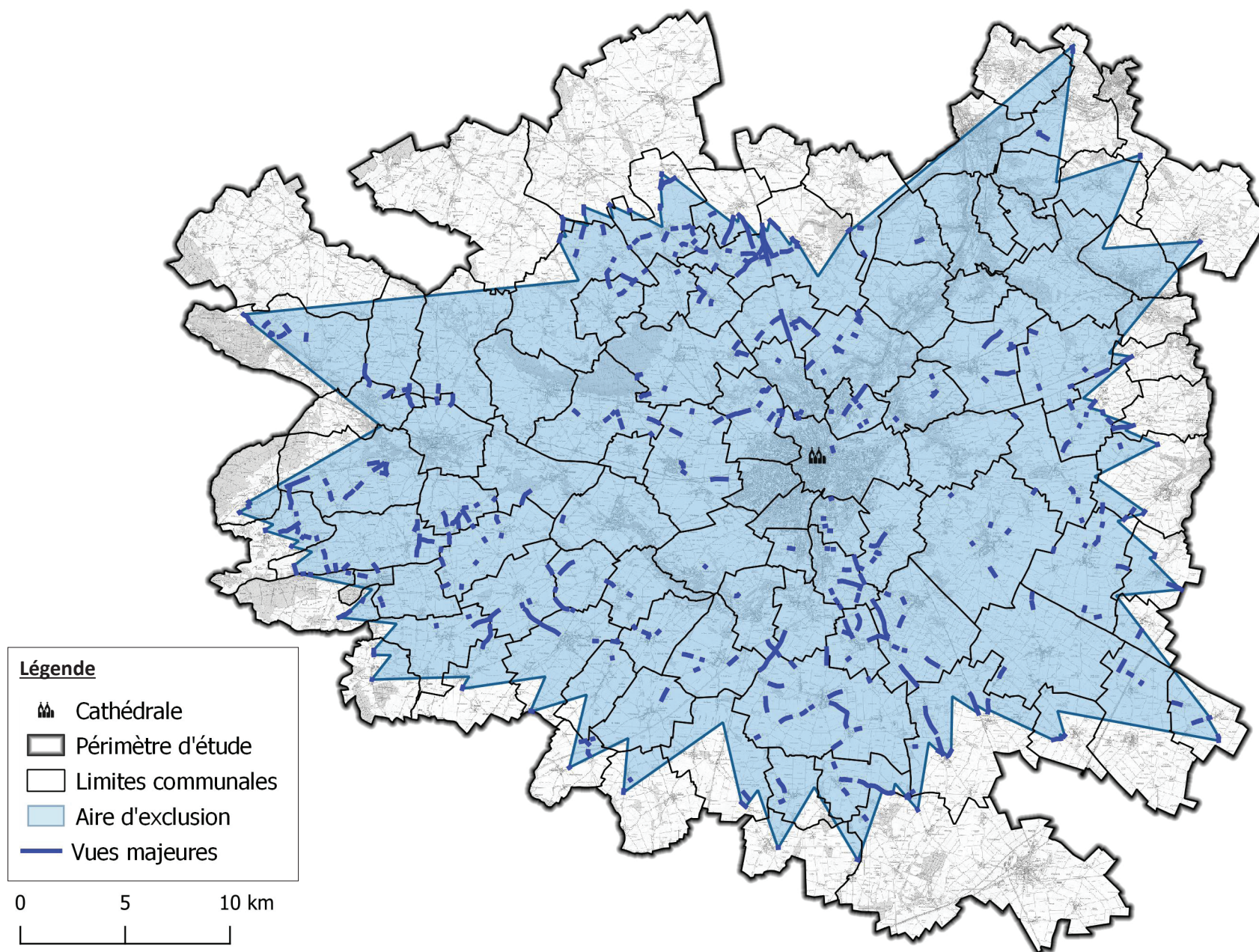
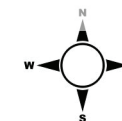


Rapport de présentation modifié
suite à la phase de consultation

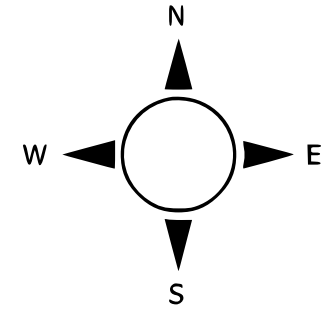
JUIN 2021



Carte 17 : Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur



Projection : RGF Lambert 93 (ESPG : 2154) Sources : DREAL Centre - Val de Loire, IGN - Scan 25 ©



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTIVE DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES**

Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

**ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE
PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**

DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V
Synthèse communale : Les Villages Vovéens

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Centre - Val de Loire

Février 2021

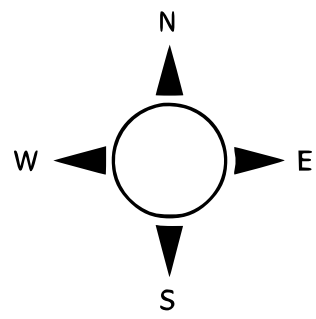
Sources :
DREAL Centre - Val de Loire
BD Parcellaire

Projection :
RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)



LÉGENDE

-  Cathédrale
-  Vues majeures
-  Cônes de vues
-  Périmètre d'application de la directive
-  Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
-  Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m)
- Hauteurs des pylônes isolés
 -  0 m
 -  30 m
 -  40 m
 -  50 m



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



PREFET

D'EURE-

ET-LOIR

Liberté

Egalité

Fraternité

DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V

Synthèse communale : Réclainville

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Centre - Val de Loire
Février 2021

Sources : DREAL Centre - Val de Loire
BD Parcellaire

Projection : RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)

LÉGENDE

 Cathédrale

 Vues majeures

 Cônes de vues

 Périmètre d'application de la directive

 Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur

 Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m)

Hauteurs des pylônes isolés

0 m

30 m

40 m

50 m



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Le Bois de Cambrai est le plus grand bois de Beauce.

En parcourant ce circuit au printemps, au sein de cette chênaie-charmaie, vous pourrez observer des espèces animales de milieux boisés sans oublier la flore aux mille et une couleurs. Les éclaircies sous les grands troncs de chênes permettent l'observation d'oiseaux.

Même en hiver, un bois n'est jamais silencieux. Écoutez les concerts des oiseaux éclairants de quelques notes le sous-bois dans la grisaille.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil aux zones cultivées et à la Conie de Cambrai.

La majorité des boisements sont représentés par des chênaies-charmaies, c'est-à-dire constitués principalement d'un étage arborescent de jeunes chênes pédonculés et d'un étage arbustif de charmes. Mais de nombreuses essences arbustives sont présentes (aubépine, noisetier, prunellier, ...) ainsi qu'une flore herbacée de sous-bois (jonquille, jacinthe des bois, anémone sylvestre, ...).

La présence de vieux arbres et d'arbres morts est importante pour les animaux cavernicoles (chauve-souris, chouettes, insectes, ...) pouvant y trouver des conditions de vie accueillantes.

Ces boisements et bosquets ont un rôle écologique primordial car ils représentent des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuges pour un grand nombre d'animaux (chouette hulotte, pic épeiche, loriot, écureuil, renard, lucane cerf-volant, orvet, ...).

POUR EN SAVOIR PLUS ...



Eure-et-Loir Nature
Maison de la Nature
Rue de Chavannes
28630 Morancez
02 37 30 96 96

eure-et-loir-nature@wanadoo.fr
www.eure-et-loir-nature.asso.fr

Ce circuit - **non balisé sur le terrain** - est issu du guide nature d'Eure-et-Loir Nature « Beauce et vallée du Loir ».



ACCÈS

Autoroute A 10, sortie n° 12 Allaines-Mervilliers, **RN 154**, puis **D 927** (6 km), puis **D 10** Germignonneville.
Germignonneville est située à 36 km de Chartres



HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Meublés de tourisme à Germignonneville
Restaurants et ravitaillement à Orgères-en-Beauce



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses déchets
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme
02 37 84 01 00
www.tourisme28.com
www.123randonnee.fr
infos@123randonnee.fr

Syndicat d'Initiative
02 37 99 75 58
infos@terre-de-beauce.com

GERMIGNONVILLE
Beauce



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



© Conseil Général



Le Bois de Cambrai



7,5 km – 2h30

Fontenay-sur-Conie
1 km

antenne voie romaine

Fontenay-sur-Conie
1 km

Orgères-
en-Beauce
0,5 km

Loigny-la-Bataille, 4 km
Artenay, 13 km

Germignonville, 1,5 km

Toulifaut

Marasson



OT/SI



Parking



Commerces



Restaurant



Hébergement



Camping



À voir



Orgères-
en-Beauce
0,5 km



0 m 500

+33 (0)3 25 71 20 20
REPRODUCTION INTERDITE
SAUF AUTORISATION
www.actual.tn.fr
actual@actual.tn.fr

Départ : Château de Cambrai

Emprunter la D 132 vers Toulifaut que l'on atteint en tournant à droite. Continuer par le chemin en face qui entre dans les bois. Continuer tout droit par ce chemin qui longe ensuite la lisière. À la fourche des chemins, continuer à droite en lisière le chemin des Blatiers. Traverser la D 132⁴ et continuer en face. Au bout de 350 m environ, tourner à droite et passer le Pont de Saler. Au croisement des cinq chemins, tourner à droite et suivre ce chemin qui bifurque à droite et passe le Pont des Galoges. À la route, tourner à droite, puis dans le premier chemin à gauche. Traverser les allées au nom des heures, dont celle de midi qui donne sur la façade arrière du château. Rejoindre le chemin de l'aller en l'empruntant à gauche et revenir au départ.



Le val de Conie

Départ : **NOTTONVILLE**

Arrivée : **NOTTONVILLE**

Niveau : **Facile**

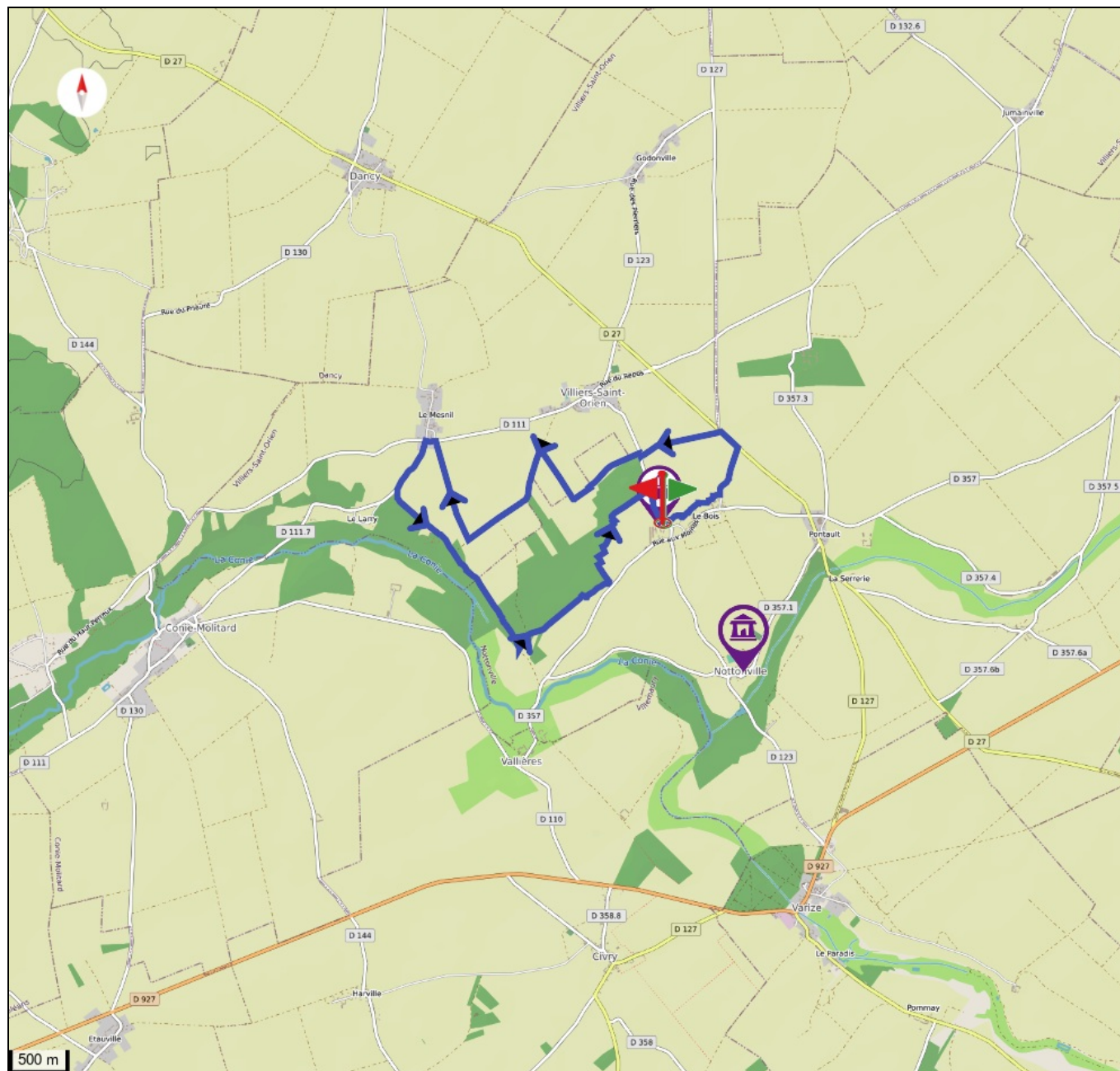
Note : ★★★★★

Durée moyenne : **2:15**

Longueur : **9,90 km**

Dénivelé positif : **10 m**

Dénivelé négatif : **-10 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

Au confluent des deux Conie, de nombreuses maisons aux toits de ruche, le roseau de la Conie, et des témoignages néolithiques jalonnent le circuit.

Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune.

Nottonville : abbaye du Bois (ancien prieuré en limite du plateau de Beauce et de la vallée de la Conie) - Villiers-Saint-Orien : église Sainte Christine - Maisons couvertes de "rouches", roseau récoltés dans le marais de Conie

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

NOTTONVILLE - Départ : Parking devant les tourelles de l'abbaye. Prendre le chemin contournant les jardins du hameau du Bois par le nord. Au bout, tourner à gauche sur la D 3572. Emprunter la D 27 à gauche, puis tourner de nouveau à gauche dans le premier chemin.

1,8 km : Traverser la D 123 et continuer en face en longeant les bois. 300 m après le bois, tourner à droite dans le chemin.

3 km : Emprunter le chemin carrossable à gauche et continuer tout droit au croisement des chemins (variante possible).

4 km : A la haie, prendre le chemin à droite et aller jusqu'au Mesnil. Au hameau, prendre deux fois à gauche et suivre la D 1117 vers Conie-Molitard.

5,6 km : Aux bois, tourner dans le chemin à gauche et descendre tranquillement dans la vallée.

7,4 km : Avant de rejoindre la route, prendre le second chemin à gauche. A 250 m, bifurquer à droite, monter la côte et longer les bois. A la route, tourner à gauche dans le chemin.

8,8 km : Passer en sous-bois et continuer par le chemin sur la droite. Emprunter la D 123 à droite jusqu'à l'abbaye.

10 km : Arrivée.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ



Site culturel

Abbaye du bois de Nottonville

Ferme de l'abbaye
28140 NOTTONVILLE

02 37 96 91 64



Produits de terroir

L'élevage de chèvres de l'abbaye de Nottonville

L'Abbaye de Nottonville
28140 NOTTONVILLE

06 87 32 49 54

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte



La Beauce historique - boucle n°29

Départ : **ORGERES-EN-BEAUCE**

Durée moyenne : **2:40**

Arrivée : **ORGERES-EN-BEAUCE**

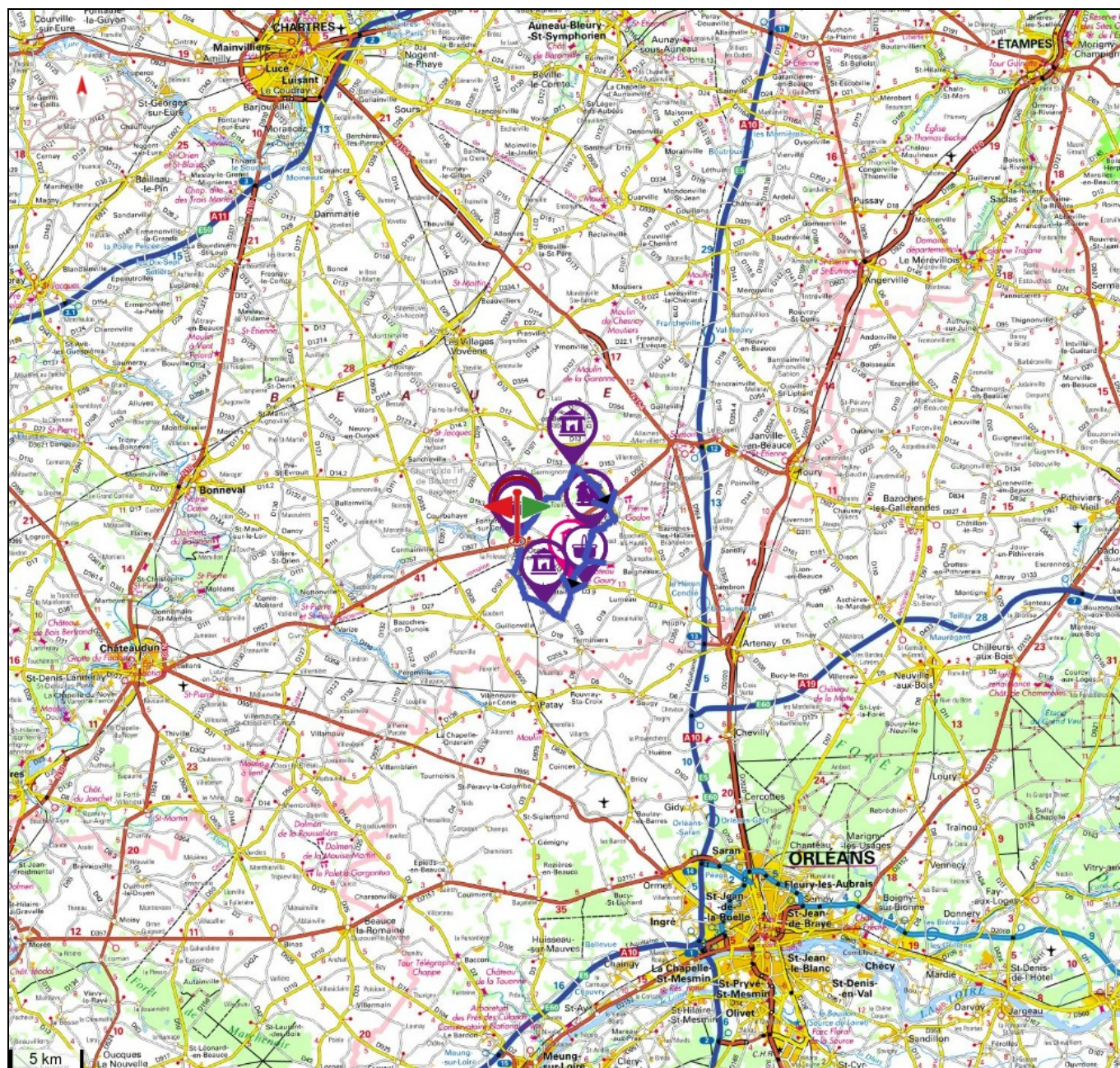
Longueur : **29,78 km**

Niveau : **Facile**

Dénivelé positif : **24 m**

Note : ★★★★★

Dénivelé négatif : **-28 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

Ce parcours historique vous mènera sur les principaux sites de mémoire de la guerre de 1870 autour de Loigny-la-Bataille. En passant par les châteaux de Cambrai, Villeprévost et Villepion, vous découvrirez les paysages de Beauce et les bois de Cambrai. Quelques sites de mémoire commémorant la guerre de 1870 sont visibles de la route. Vous pourrez également visiter la Maison de la Beauce qui retrace l'évolution du monde agricole.

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

ORGERES-EN-BEAUCE – Pas-à-pas non communiqué, veuillez vous référer à la carte du circuit.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ

	Site naturel
Arboretum d'Orgères-en-Beauce Rue de Cambrai ORGERES-EN-BEAUCE	
Château de Villeprévost 4 lieu dit Villeprévost 28140 TILLAY-LE-PENEUX	
02 37 99 45 17 / 07 70 32 38 21	
	Site culturel
Château de Cambrai 3 lieu-dit Cambrai--Germignonville 28140 EOLE-EN-BEAUCE	
02 37 99 46 58 / 07 86 60 32 26 http://www.orangerie-de-cambrai.fr	
Château de Villepion Villepion 28140 TERMINIERS	
06 35 19 53 91	
Château de Villeprévost 4 lieu dit Villeprévost 28140 TILLAY-LE-PENEUX	
02 37 99 45 17 / 07 70 32 38 21	
	Restauration
Chez Emilia 2 Rue de la Gare 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	
02 37 23 10 58	
Le Sainte Barbe 3 place sainte barbe 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	
02 37 27 26 89	
	Produits de terroir
La ferme d'écuillon 3 Ecuillon 28140 LUMEAU	
02 37 99 74 82 / 06 85 11 61 20 https://www.lafermedecuillon.com/	
La ferme Grandvillain 1 rue du Stade 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	
02 37 99 77 93 / 06 07 41 99 05	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce Place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	
02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr	
	Musée
Maison du Tourisme Cœur de Beauce 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	
02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr/	

Musée de la Guerre de 1870 Place du 2 décembre 1870 28140 LOIGNY-LA-BATAILLE		02 37 36 13 25 / 06 09 69 10 92 http://www.museedelaguerre1870.fr
 Office de tourisme		
Maison du Tourisme Cœur de Beauce 5 place de la Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE		02 37 99 75 58 www.tourismecoeurdebeauce.fr
 A faire		
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos" 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE		02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/
 Loueur de vélo		
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos" 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE		02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte



Dénivelé négatif : **-75 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

Partez à la découverte de la vallée de la Conie et de ses attraits naturels : une faune et une flore spécifiques. Vous pourrez adapter votre itinéraire en faisant uniquement la 1ère boucle jusqu'à Cormainville ou, pour les plus courageux et bon pédaleurs, l'ensemble de l'itinéraire qui ne présente pas de difficulté majeure. Quelques bois ponctuent le paysage et la Conie est une source de fraîcheur.

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

ORGERES-EN-BEAUCE – Pas-à-pas non communiqué, veuillez vous référer à la carte du circuit.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ

	Site culturel
Abbaye du bois de Nottonville Ferme de l'abbaye 28140 NOTTONVILLE 02 37 96 91 64	
	Site naturel
Arboretum d'Orgères-en-Beauce Rue de Cambrai ORGERES-EN-BEAUCE	
Etang de la Chenardière La Chenardiere 28140 NOTTONVILLE 02 37 96 91 77	
	Restauration
Chez Emilia 2 Rue de la Gare 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 23 10 58	
Le Sainte Barbe 3 place sainte barbe 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 27 26 89	
	Produits de terroir
Ferme Venot 8 Ormoy 28140 COURBEHAYE 02 37 99 79 32 / 06 10 27 59 26	
L'élevage de chèvres de l'abbaye de Nottonville L'Abbaye de Nottonville 28140 NOTTONVILLE 06 87 32 49 54	
La ferme du grand bain 10 Baigneaux 28800 SANCHEVILLE 06 58 08 55 00	
La ferme Grandvillain 1 rue du Stade 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 77 93 / 06 07 41 99 05	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce Place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr	
	Musée
Maison du Tourisme Cœur de Beauce 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr/	

 Office de tourisme
Maison du Tourisme Cœur de Beauce 5 place de la Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 75 58 www.tourismecoeurdebeauce.fr
 A faire
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos" 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/
 Loueur de vélo
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos" 5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE 02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte



La bataille de Loigny

Départ : **LOIGNY-LA-BATAILLE**

Arrivée : **LOIGNY-LA-BATAILLE**

Niveau : **Facile**

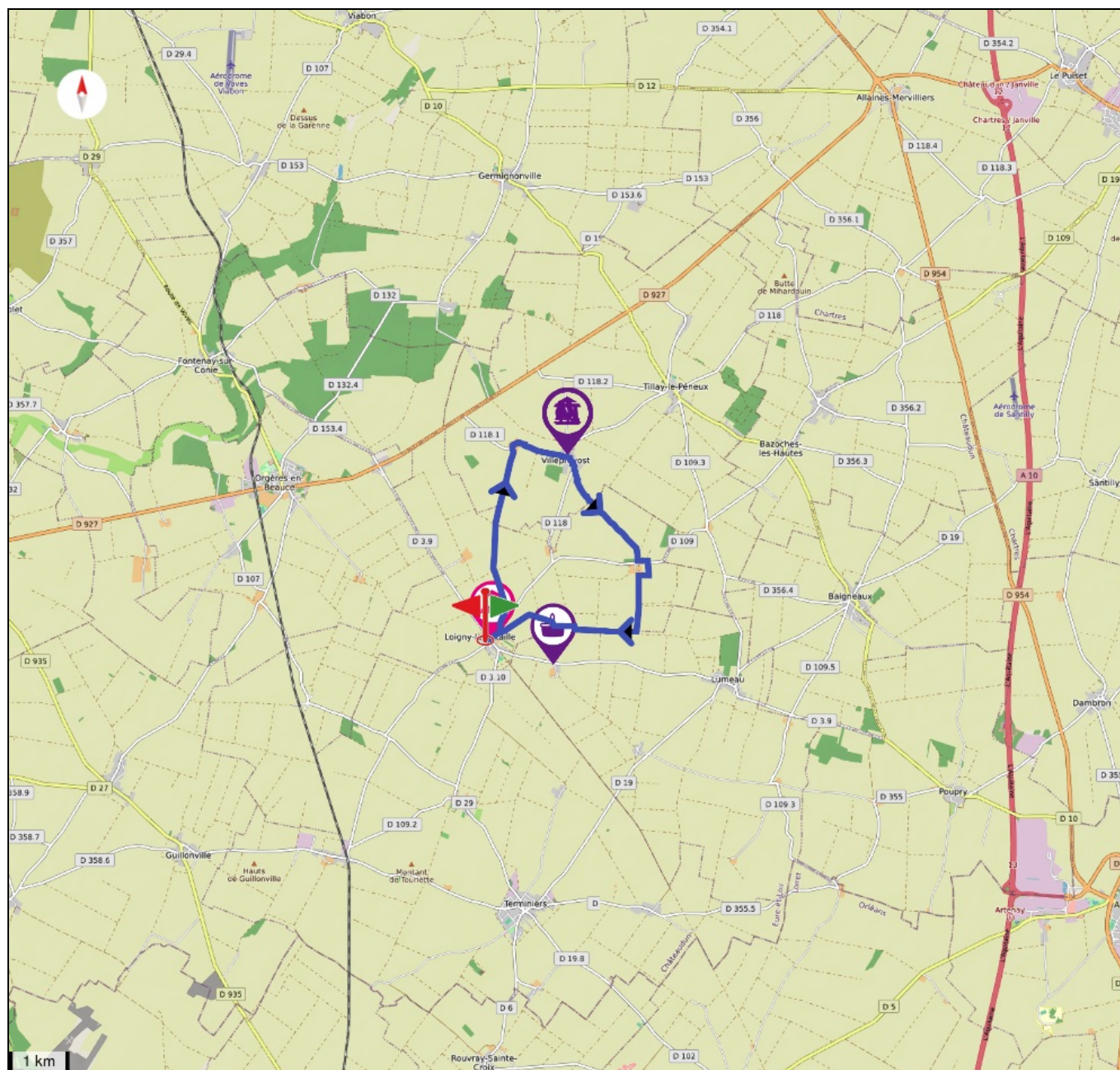
Note : ★★★★★

Durée moyenne : **2:45**

Longueur : **11,08 km**

Dénivelé positif : **4 m**

Dénivelé négatif : **-10 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

La guerre de 1870 a laissé de nombreux témoignages aux alentours de la commune et un musée situé dans l'église retrace tous les souvenirs de la bataille du 2 décembre 1870.

Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune.

Loigny-la-Bataille : musée de la Bataille de 1870 et nombreux sites de souvenir aux alentours, église avec ossuaire - Goury : ferme où eurent lieu de sanglants combats entre les Prussiens et les Français - Villeprévost : gentilhommière beauceronne XVIIIème

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

LOIGNY-LA-BATAILLE - Départ : Dos à l'église, prendre la rue en face en direction de Villeprévost. Juste avant le château d'eau, tourner à gauche dans le chemin qui traverse la plaine jusqu'au hameau de Tanon. Prendre la route à droite qui longe le parc du château avant d'arriver à Villeprévost. Traverser le village par la rue principale.

4,6 km : Laisser la D 118 et prendre le chemin à gauche après les dernières maisons. Traverser la plaine et arriver à la ferme de Goury que l'on contourne par la gauche. A l'arrière, on retrouve le chemin qui mène à celui de Saint-Michel.

8,1 km : Tourner à droite et continuer toujours ce chemin qui bifurque deux fois à droite, puis à gauche. Rejoindre l'église par la même rue qu'à l'aller.

11 km : Arrivée.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ

	Site naturel
Château de Villeprévost 4 lieu dit Villeprévost 28140 TILLAY-LE-PENEUX	02 37 99 45 17 / 07 70 32 38 21
	Site culturel
Château de Villeprévost 4 lieu dit Villeprévost 28140 TILLAY-LE-PENEUX	02 37 99 45 17 / 07 70 32 38 21
	Produits de terroir
La ferme d'écuillon 3 Ecuillon 28140 LUMEAU	02 37 99 74 82 / 06 85 11 61 20 https://www.lafermedecuillon.com/
	Musée
Musée de la Guerre de 1870 Place du 2 décembre 1870 28140 LOIGNY-LA-BATAILLE	02 37 36 13 25 / 06 09 69 10 92 http://www.museedelaguerre1870.fr

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte

DESCRIPTION DU CIRCUIT

Promenez-vous en toute quiétude, la bande des « chauffeurs » d'Orgères ne sévit plus depuis longtemps !
Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune.
Orgères-en-Beauce: maison de la Beauce (exposition originale et dynamique de la Beauce) - arboretum et vallée de la Conie -
Ormoy: église Saint-Pierre XVI°

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

ORGERES-EN-BEAUCE - Longer l'église et emprunter la D 132-4 en direction de Germignonville. Couper la D 153-4 à l'entrée des bois de Cambrai.

Suivre le premier chemin à gauche sur 800 m. A la fourche, bifurquer à droite. Au carrefour suivant, s'engager sur le sentier à gauche en angle aigu.

A la croisée des chemins, obliquer à gauche sur quelques mètres, puis à droite vers Fontenay-sur-Conie. Franchir la voie ferrée à gauche (variante vers espace vert aménagé le long de la Conie, tracé sur carte en tirets) et continuer par la rue de l'Arche. Dans le village, au stop, emprunter à gauche la D 132.5.

A la sortie du bourg, avant le château d'eau, bifurquer à gauche sur une petite route qui devient chemin.

Avant de sortir du bois, prendre un chemin à droite en angle droit qui monte sur le plateau. Bifurquer deux fois à gauche, puis gagner Ormoy. Au carrefour, emprunter à gauche la D 357-7 et franchir la Conie.

S'engager sur le chemin à gauche. Suivre la D 357-7 à droite sur 50 m. puis emprunter le chemin à gauche. Longer la D 927 (prudence) à droite, puis prendre le premier chemin à gauche.

A la croisée des chemins, au transformateur, tourner à gauche vers Villepéroux. Utiliser à droite une petite route qui continue en chemin.

S'engager à gauche sur le chemin de César (ancienne voie romaine). Poursuivre sur la D 107 et traverser la Frileuse.

Avant le château d'eau, prendre le chemin à gauche, puis tourner à droite et rejoindre le centre du bourg.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ



Site naturel

Arboretum d'Orgères-en-Beauce

Rue de Cambrai
ORGERES-EN-BEAUCE



Restauration

Chez Emilia

2 Rue de la Gare
28140 ORGERES-EN-BEAUCE

02 37 23 10 58

Le Sainte Barbe

3 place sainte barbe
28140 ORGERES-EN-BEAUCE

02 37 27 26 89



Produits de terroir

Ferme Venot

8 Ormoy
28140 COURBEHAYE

02 37 99 79 32 / 06 10 27 59 26

La ferme Grandvillain

1 rue du Stade
28140 ORGERES-EN-BEAUCE

02 37 99 77 93 / 06 07 41 99 05

Maison du Tourisme Cœur de Beauce	
Place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr
 Musée	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce	
5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	02 37 99 75 58 http://www.tourismecoeurdebeauce.fr/
 Office de tourisme	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce	
5 place de la Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	02 37 99 75 58 www.tourismecoeurdebeauce.fr
 A faire	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos"	
5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/
 Loueur de vélo	
Maison du Tourisme Cœur de Beauce "Point de location vélos"	
5 place de Beauce 28140 ORGERES-EN-BEAUCE	02 37 99 75 58 https://www.tourismecoeurdebeauce.fr/maison-du-tourisme/locations-de-velos/

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte



L'abbaye de Notttonville

Départ : **NOTTONVILLE**

Arrivée : **NOTTONVILLE**

Niveau : **Difficile**

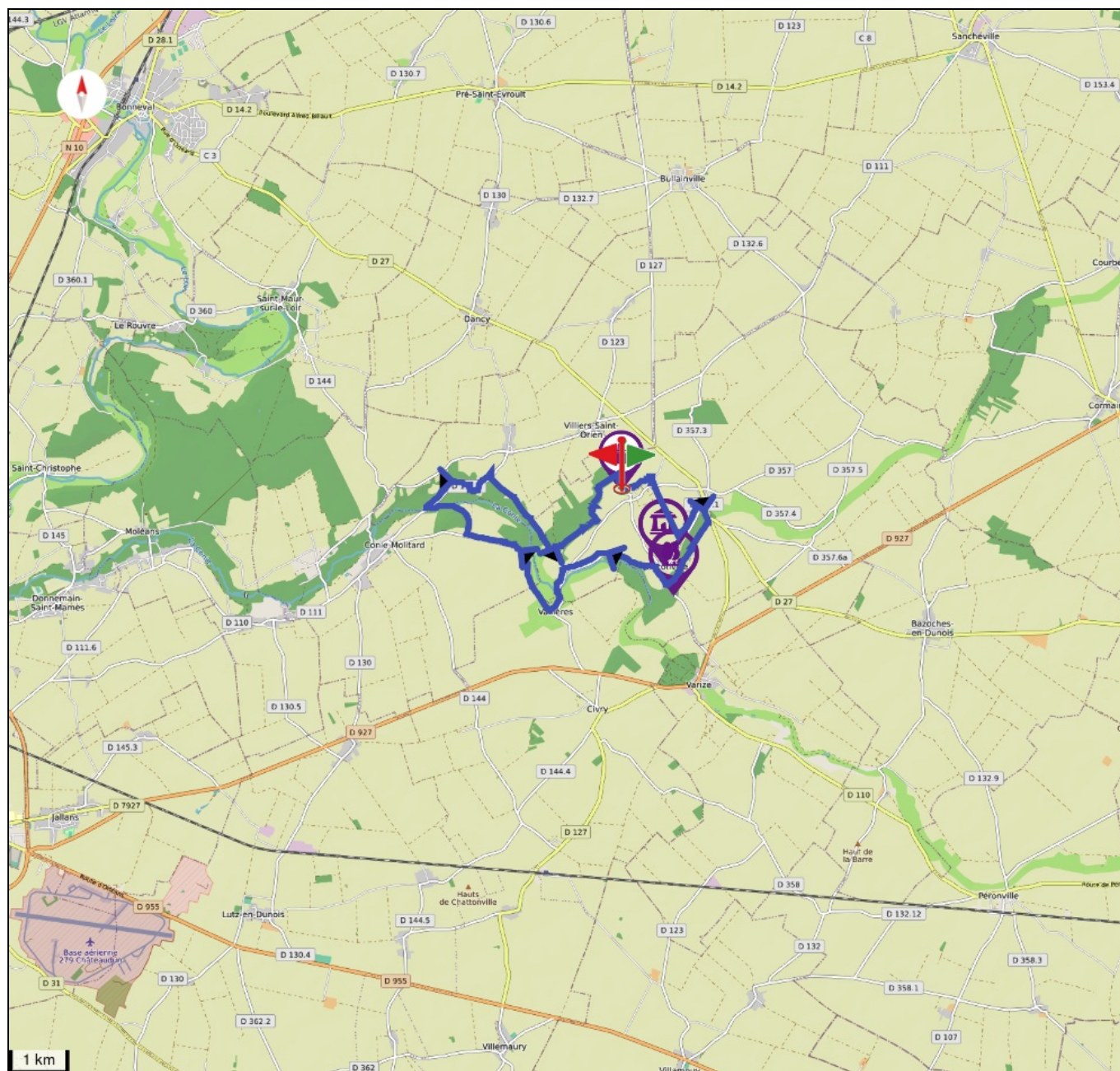
Note : ★★★★★

Durée moyenne : **4:00**

Longueur : **16,22 km**

Dénivelé positif : **89 m**

Dénivelé négatif : **-88 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

L'abbaye, ou plus exactement le prieuré, surprend par les deux tourelles à toiture en poivrière, flanquant l'ancien pont-levis, au milieu de la plaine de Beauce et de la vallée de la Conie. Nottonville : abbaye du Bois (ancien prieuré en limite du plateau de Beauce et de la vallée de la Conie) – Vallée de la Conie et Goure de Spoy – Polissoirs et dolmens

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

NOTTONVILLE – Départ : Devant les tourelles de l'abbaye, prendre le chemin presque en face qui contourne les jardins par le nord. On revient dans le village par la rue des Romains. A la dernière maison à droite dans la rue principale, emprunter le chemin vers le sud. Au bout, suivre la D 3571 à gauche vers Pontault où on prendra en épingle à droite pour traverser la rivière, puis de nouveau à droite vers la Natterie (polissoir à droite). Contourner la ferme par la gauche et arriver en sous-bois.

4.1 km : Prendre à droite la D 123 et à gauche la D 3571 à l'entrée de Nottonville. Au bout de 300 m, on aperçoit la Goure de Spoy (confluence des deux branches de la Conie et résurgence).

6.1 km : Tourner à gauche vers Vallière (élevage de trotteurs), puis à droite vers Conie-Molitard.

9.3 km : Prendre le chemin à droite après la ferme de Chatet qui descend vers la Conie. Franchir le pont et continuer sur la D 1117. Passer Fleuvarville et tourner à droite pour passer dans le Larris.

11.7 km : Suivre à droite la lisière du bois (site de taille et de polissage de pierres et dolmen du puits aux Ladres). Avant d'atteindre la route, tourner à gauche et rejoindre le bois de l'Abbaye. Le longer en lisière, puis en sous-bois et de nouveau en lisière avant de prendre la D 123 à droite pour regagner l'abbaye.

INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ



Site culturel

Abbaye du bois de Nottonville

Ferme de l'abbaye
28140 NOTTONVILLE

02 37 96 91 64



Site naturel

Etang de la Chenardière

La Chenardiere
28140 NOTTONVILLE

02 37 96 91 77



Produits de terroir

L'élevage de chèvres de l'abbaye de Nottonville

L'Abbaye de Nottonville
28140 NOTTONVILLE

06 87 32 49 54

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Cette **pelouse calcicole**, située en vallée sèche de la Conie, est un site propice à la découverte de la flore et de la faune particulières de ce milieu.

Il est conseillé de longer le coteau sur le plateau et de revenir par le bas de la vallée. Au printemps, recherchez les orchidées « orchis », véritables fleurs insectes parmi la végétation herbacée touffue.

À l'automne, observez dans les fourrés d'arbustes à baies des groupes de grives se nourrissant, et sur la pelouse calcicole des hiboux des marais en migration chassant les petits mammifères.

En Beauce et vallée du Loir, les pelouses calcicoles se situent généralement sur les versants sud des vallées en pentes ou sur des sols pauvres reposants sur des dalles calcaires mais aussi parfois dans des carrières. Elles sont les vestiges d'une activité pastorale aujourd'hui disparue, le pâturage des moutons.

POUR EN SAVOIR PLUS ...



Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

02 37 30 96 96

eure-et-loir-nature@wanadoo.fr

www.eure-et-loir-nature.asso.fr

Ce circuit - **non balisé sur le terrain** - est issu du guide nature d'Eure-et-Loir Nature « Beauce et vallée du Loir ».



ACCÈS

Autoroute A 10, sortie n° 12 Allaines-Mervilliers,
RN 154, Ymonville.

Ymonville est située à 28 km de Chartres



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

Chambres d'hôtes dans la région
Hôtel et restaurant à Ymonville



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses déchets
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

YMONVILLE
Beauce



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

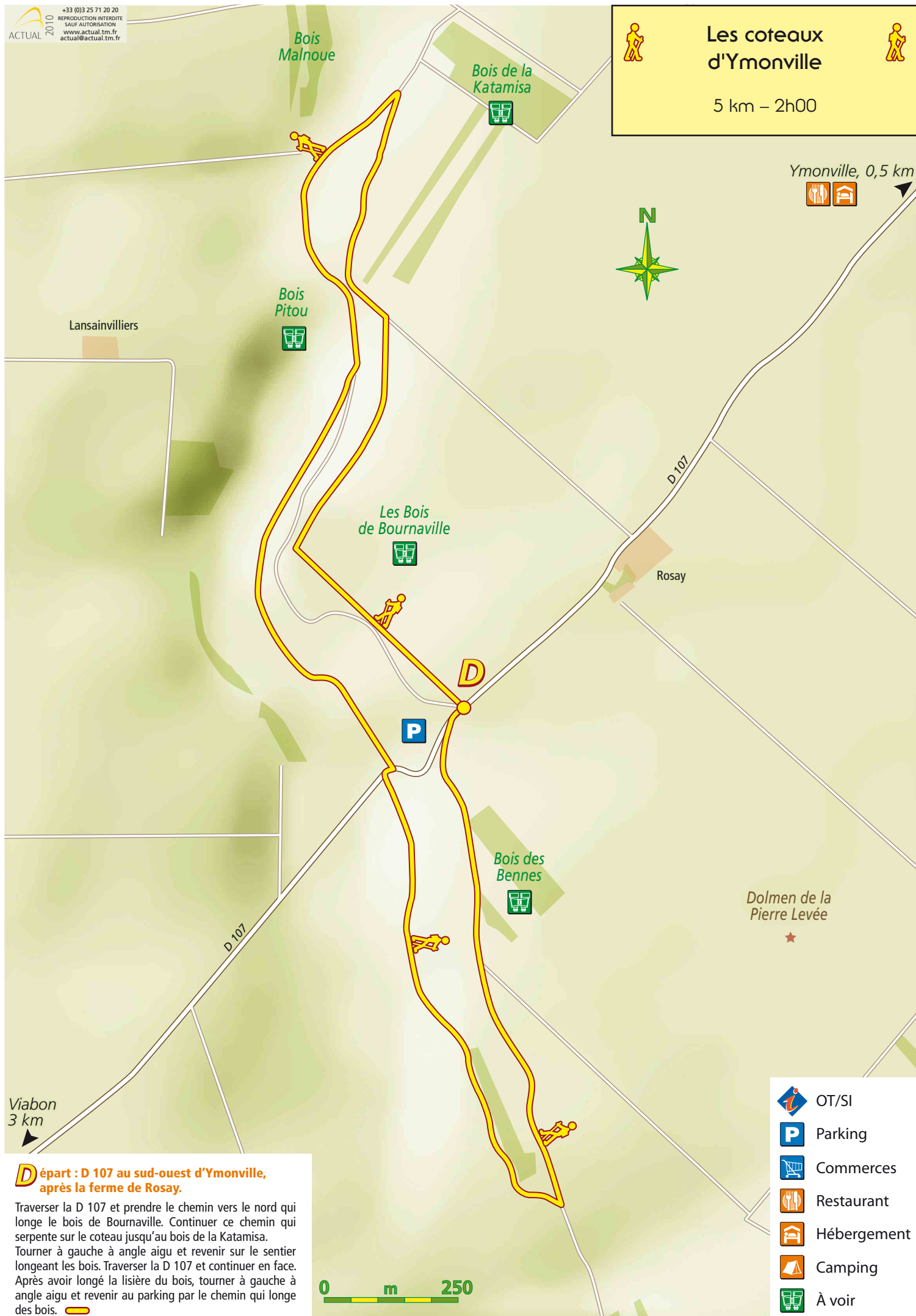
Les coteaux d'Ymonville

à 1h30 de Paris
(5 km = 2h00)



Orchis araignée

© Conseil général



Prise en compte des risques liés aux inondations dans l'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols

Application au département d'Eure-et-loir

Table des matières

Glossaire.....	2
1.Introduction.....	3
2.Champ d'application.....	3
3.Le contexte réglementaire.....	3
a)La politique nationale de gestion du risque.....	3
b)Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).....	4
c)La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	5
d)La loi sur l'eau.....	5
e)Les documents d'urbanisme et la prévention des risques.....	5
4.Les risques naturels en Eure-et-Loir.....	6
5.Connaissance du risque – Sources d'informations hors PPR.....	7
6.Traduction du risque inondation dans l'urbanisation.....	8
a)La commune dispose d'un PPRI approuvé, prescrit ou d'un R.111-3.....	8
b)La commune ne dispose pas de PPRI mais est couverte par l'atlas des zones inondables.....	8
c)La commune n'est pas couverte par un PPRI ni par l'atlas des zones inondables.....	9
Annexe 1 : Rappel sur l'inondation – Définitions.....	11
Annexe 2 : Schéma du circuit d'instruction dans les zones inondables.....	14
Annexe 3 : Tableau des dispositions de construction dans les zones inondables.....	15
Annexe 4 : Communes d'Eure-et-Loir concernées par une zone inondable.....	21
Annexe 5 : Réseau hydrographique d'Eure-et-Loir dont l'urbanisation est réglementé par une bande de non constructibilité.....	23

Glossaire

AZI : Atlas des zones inondables

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

PAU : Parties Actuellement Urbanisées

PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondations

PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRI : Plan de prévention des risques inondations

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

TN : Terrain Naturel

ZEC : Zone d'Expansion de Crue

ZI : Zone Inondable

1. Introduction

Le risque d'inondation est directement lié à l'occupation des sols et au danger potentiel qu'il représente pour la sécurité des personnes et des biens. Au cours du temps, les aménagements dans le lit majeur des cours d'eau sont susceptibles d'aggraver l'aléa de débordement de cours d'eau par augmentation des niveaux en amont et accélération des vitesses d'écoulement vers l'aval. L'augmentation de l'urbanisation en zone inondable réduit les capacités de stockage de l'eau du lit majeur et accroît les enjeux présents sur le site. Pour limiter le risque d'inondation, il est nécessaire de planifier l'aménagement du territoire en tenant compte du risque. L'implantation, l'aménagement et la conception de nouveaux projets sur les secteurs en zone inondable doivent donc être étudiés et réfléchis pour être résilient et préserver les champs d'expansion de crue.

L'objectif de ce document est de préciser les conditions d'application des procédures d'instruction en urbanisme pour des projets situés dans des zones à risque d'inondation. Cela en vue d'être homogène sur l'ensemble de ces espaces dans le département d'Eure-et-Loir.

2. Champ d'application

Cette doctrine concerne les zones inondables non réglementées par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Cela concerne le périmètre des R111-3 (ancien code de l'urbanisme), l'atlas département des zones inondables (AZI), les cartographies des zones inondables suite aux crues passées...

L'objectif de cette doctrine est :

- de limiter l'urbanisation et l'implantation d'activités humaines dans les zones inondables pour protéger les biens et les personnes ;
- de préserver les capacités d'écoulement des cours d'eau et les champs d'expansion de crue afin de ne pas aggraver le risque sur les zones situées en amont et en aval ;
- de sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues, la qualité des paysages et le caractère encore naturel des vallées concernées ;
- d'éviter tout endiguement ou remblais nouveau qui ne serait pas justifié.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sont deux documents de planification à l'échelle des bassins hydrographique dont les orientations sur le risque d'inondation sont en accord avec ces objectifs. Ces deux documents sont opposables à l'administration et à ses décisions, mais non aux tiers.

3. Le contexte réglementaire

a) *La politique nationale de gestion du risque*

La prévention des risques naturels est une priorité de l'État au travers de la politique menée par le MEEM : « Maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques ». En effet, les phénomènes à l'origine des risques naturels ne

peuvent être évités et la politique consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire autant que possible leurs conséquences, on parle alors de politique de prévention.

L'objectif de la politique nationale est de réduire les conséquences négatives des risques sur : la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.

Cette politique française de prévention des risques majeurs s'appuie sur sept principes :

- la connaissance des phénomènes, de l'aléa, des enjeux et du risque,
- la surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte,
- l'information préventive et l'éducation des populations,
- la prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme,
- la réduction de la vulnérabilité,
- l'anticipation de la crise,
- le retour d'expérience.

b) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Les PGRI sont des documents de planification de la gestion des risques inondation des grands bassins hydrographiques français.

- **Quelques mesures du PGRI de Loire-Bretagne :**

– **Objectif n°1 :** Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines.

Disposition 1-1 : Préservation des zones inondables non urbanisées ;

Disposition 1-2 : Préservation de zones d'expansion des crues et capacités de ralentissement des submersions marines ;

Disposition 1-3 : Non-aggravation du risque par la réalisation de nouvelles digues.

– **Objectif n°2 :** Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque.

Disposition 2-1 : Zones potentiellement dangereuses (zone submergée par une hauteur de plus de 1m d'eau).

Disposition 2-12 : Recommandation sur la prise en compte de l'événement exceptionnel pour l'implantation de nouveaux établissements, installations sensibles.

– **Objectif n°3 :** Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.

Disposition 3-7 : Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important.

- **Quelques mesures du PGRI de Seine-Normandie :**

– **Objectif 1 :** Réduire la vulnérabilité des territoires.

Disposition 1.D : Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur l'écoulement des crues.

Disposition 1.E : Renforcer et partager la connaissance sur la réduction de la vulnérabilité des territoires.

– **Objectif 2 :** Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Disposition 2.C : Protéger les zones d'expansion des crues

– Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Disposition 3.E : Planifier et concevoir des projets d'aménagement résilients

c) La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

L'Europe a adopté en 2000 la DCE. L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen avec possibilité de report pour 2021 et 2027. Les masses d'eau d'Eure-et-Loir sont concernées par ce report d'objectif. Cette directive fixe des objectifs pour préserver et restaurer l'état des eaux superficielles et souterraines, ce qui contribue à atténuer les effets des inondations.

Le SDAGE est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux.

Certaines orientations du SDAGE sont susceptibles de contribuer à la gestion des risques d'inondation. Le SDAGE et le PGRI ont donc des dispositions communes telles que préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues c'est-à-dire identifier ces zones, les prendre en compte, les préserver dans les documents d'urbanisme mais aussi éviter et réduire les installations en lit majeur.

d) La loi sur l'eau

La loi sur l'eau assure une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en soumettant les installations, les ouvrages, les travaux ou les activités à déclaration ou autorisation (L214-1 à L214-6 et suivant du code de l'environnement).

Les aménagements dans le lit majeur des cours d'eau (installations, ouvrages, remblais déclarés et autorisés au titre de la loi sur l'eau figurant actuellement sous la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement) doivent satisfaire un principe de transparence hydraulique : ils ne doivent pas aggraver le phénomène d'inondation et ses impacts potentiels en amont et en aval. De plus, ces aménagements ne doivent pas compromettre les capacités d'expansion des crues. S'il n'est pas possible d'éviter l'implantation de ces aménagements dans le lit majeur des cours d'eau, leurs impacts sur l'écoulement des crues doivent être réduits.

Cette doctrine ne s'applique pas au détriment d'une procédure de déclaration ou d'autorisation instaurée par la loi sur l'eau.

e) Les documents d'urbanisme et la prévention des risques

Les documents réglementaires valant servitude d'utilité publique, comme le PPRI, fixent les règles d'instruction. Hors PPR dans les secteurs à risque, l'administration peut refuser une autorisation d'urbanisme en raison des risques naturels sur la base de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

Article R.111-2 du code de l'urbanisme :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses

caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

La délivrance ou le refus d'un permis repose sur la connaissance de l'aléa (quels risques pour le site et quelle intensité ?) et sur la connaissance d'une doctrine qui définit les règles s'il n'y a pas de plan de prévention des risques.

4. Les risques naturels en Eure-et-Loir

Le département d'Eure-et-Loir est principalement soumis aux risques d'inondations et de mouvements de terrain. Les derniers événements majeurs recensés dans le département concernent les inondations de 1995, la tempête de 1999 et plus récemment la crue de mai - juin 2016.

L'Eure-et-Loir ne présente pas de risque majeur d'inondations par rapport au contexte national. Cependant il est concerné par des inondations dues à une montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou à des remontées de la nappe phréatique.

Quatre rivières sont périodiquement soumises à de moyennes, voire de fortes crues, principalement en période hivernale :

- l'Huisne
- le Loir
- l'Eure
- l'Avre

Les affluents de ces cours d'eau sont également soumis aux crues.

Pour cette doctrine, le réseau hydrographique en Eure-et-Loir est classé en trois catégories :

- les trois cours d'eau principaux, délimitant trois bassins versants : l'Eure, le Loir et l'Huisne ;
- le réseau hydrographique dit « secondaires », affluents directs des trois cours d'eau principaux ;
- les affluents au réseau hydrographique secondaire sont considérés comme des têtes de bassin.

Le réseau hydrographique cité dans cette doctrine ne parle pas de cours d'eau au sens de la définition du code de l'environnement.

Temps de réponse : principales têtes de bassins versants du SPC SACN

<i>Rivière</i>	<i>Station Amont</i>	<i>Temps de réponse à la pluie</i>
Eure	Saint Luperce	40h
Drouette	Saint Martin de Nigelles	20h
Avre	Saint Christophe sur Avre (Eure - 27)	20h

Source : DREAL-Haute-Normandie – SPC SACN

Quelques exemples d'inondation en Eure-et-Loir

- En janvier 1995, l'Eure a atteint 2,40m à Chartres. Les quartiers des Bas-Bourgs et des Grands-Prés sont sous les eaux.



Illustration 1: Janvier 1995: l'Eure a envahi le stade des Grands-Prés à Chartres. (source : Echo Républicain)



Illustration 2: Nogent-le-Rotrou - Place du 11 août 1944 inondée jusqu'à 1,40m lors de la crue des 22 et 23 janvier 1995. (source : Echo Républicain)



Illustration 3: Juin 2016 - jusqu'à un mètre d'eau à Epernon (photo : rue Péju) source : DDT28

5. Connaissance du risque – Sources d'informations hors PPR

L'Atlas des Zones Inondables du département d'Eure-et-Loir, est un document réalisé par bassin versant (Eure, Loir et Huisne) par la DDE en 1997, à l'échelle du 1/10 000^{ème}. Il couvre une partie du réseau hydrographique et a pour objet de mieux faire connaître le risque d'inondation afin qu'il soit davantage pris en compte dans les projets d'aménagement.

Les connaissances du risque inondation n'étant pas homogène sur l'ensemble du département, l'atlas est donc réalisé via trois approches : le recensement des données historiques, la modélisation de crue centennale et des études hydrogéomorphologiques des cours d'eau.

L'état des lieux des risques sur une commune est disponible sur :

<http://macommune.prim.net/index.php>

<http://www.georisques.gouv.fr/>

La cartographie des communes concernées par une zone inondable est consultable sur internet :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Connaissance-de-l-Eure-et-Loir/L-atlas-cartographique/Risques>

6. Traduction du risque inondation dans l'urbanisation

Si les constructions, par leurs situations ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la sécurité publique, alors un permis de construire peut-être refusé (R.111-2 du code de l'urbanisme) ou émis sous réserve du respect de prescriptions.

La synthèse de cette procédure est en Annexe 2 : Schéma du circuit d'instruction dans les zones inondables et la cartographie des communes concernées par un document d'urbanisme en zone inondable en Annexe 4 : Communes d'Eure-et-Loir concernées par une zone inondable.

a) La commune dispose d'un PPRI approuvé, prescrit ou d'un R.111-3

Le PPRI est une servitude d'utilité publique qui doit être annexé au PLU. Afin de respecter la hiérarchie réglementaire, il est d'abord nécessaire de vérifier si la commune est couverte par un PPRI. Dans ce cas, c'est le règlement du PPRI qui s'applique.

Si les règles du PLU sont plus contraignantes que celles du PPRI, alors le principe de précaution veut que l'on applique les règles du PLU.

Dans le cas où un PPRI est prescrit mais n'est pas encore approuvé, si les cartes d'aléas ont été validées par les élus suite à la concertation, il est possible d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme (Permis de construire – PC, Certificat d'urbanisme – CU, Déclaration préalable – DP). Les cartes d'aléas seront intégrées lors de l'établissement d'un nouveau PLU. Si le règlement du PPRI prescrit a fait l'objet d'une enquête publique, alors il est préférable de l'appliquer.

Pour les communes ayant un document R.111-3, celui-ci valant PPR, c'est le règlement du R.111-3 qui s'applique. En complément des règlements des R1113 qui actuellement ne répondent plus aux objectifs des PPRI, les prescriptions de cette doctrine s'appliquent (*voir Annexe 3 : Tableau des dispositions de construction dans les zones inondables*).

b) La commune ne dispose pas de PPRI mais est couverte par l'atlas des zones inondables

Sans élément réglementaire, cette doctrine s'applique. La connaissance du niveau d'aléa va déterminer l'obtention de l'autorisation ou non du projet. Ces éléments de connaissances peuvent provenir de l'atlas des zones inondables, d'études fournies par le pétitionnaire ou de retour d'expérience de crues.

Si le projet se situe dans la zone inondable définie dans l'atlas des zones inondables, l'aléa est localisé mais non quantifié. Le périmètre de la zone inondable représentée ne correspond pas à une crue de période de retour fixée mais dépend des informations existantes.

Dans les secteurs non ou peu urbanisés (considérés comme ZEC – zones d'expansion des crues), toute urbanisation nouvelle sera interdite, indépendamment de la gravité des risques encourus. Ce refus s'appuie sur le souhait de préserver de toute nouvelle urbanisation les zones exposées au risque d'inondation non actuellement urbanisées, quel que soit le niveau d'aléa, conformément aux PGRI (PGRI de Seine Normandie : disposition 2.C- Protéger les zones d'expansion des crues, PGRI de Loire-Bretagne : disposition 1-1 – Préservation des zones inondables non urbanisées).

Dans les secteurs déjà urbanisés (considérés comme PAU – Parties actuellement urbanisées), l'urbanisation peut être autorisée dans la mesure où elle ne gêne pas l'écoulement des eaux et s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les constructions autorisées, y compris les extensions, seront soumises à des prescriptions particulières (*voir Annexe 3 : Tableau des dispositions de construction dans les zones inondables*).

Cependant, pour assurer la circulation des eaux dans ces zones, éviter une augmentation des vitesses d'écoulement des eaux dans le lit majeur et assurer le transport des embâcles, il est essentiel de préserver un passage pour la crue (bande de non constructibilité) d'au moins 30, 15 ou 5 mètres à partir du haut des berges de part et d'autre des cours d'eau. La largeur de la bande de non constructibilité dépend du cours d'eau, pour la déterminer voir l'Annexe 5 : Réseau hydrographique d'Eure-et-Loir dont l'urbanisation est réglementé par une bande de non constructibilité.

Si l'autorisation d'urbanisme est refusée, le pétitionnaire peut joindre un relevé topographique établi par un géomètre agréé montrant que la cote du terrain naturel (TN) au niveau du bâtiment est supérieure ou égale à la cote de crue historique si celle-ci est au moins cinquantennale. Cependant, le projet ne devra pas impacter les écoulements à l'amont et l'aval du cours d'eau. La construction devra respecter certaines prescriptions.

L'apport de toutes études hydrauliques démontrant le non impact des projets sur l'écoulement des eaux en cas de crue peut conduire à reconsidérer les éléments de cette doctrine. Les principes de non augmentation de la vulnérabilité des biens et des personnes et de la transparence hydraulique prévalent dans l'analyse des dossiers.

c) La commune n'est pas couverte par un PPRI ni par l'atlas des zones inondables

En dehors de l'atlas des zones inondables, les données relatives à l'existence de l'aléa sont sommaires et imprécises. Le risque n'est ni localisé ni quantifié. Aucun élément justificatif ne permet d'imposer des prescriptions d'urbanisme. Cependant une bande de non constructibilité à partir du haut des berges peut être instituée de part et d'autre des cours d'eau. La largeur de la bande de non constructibilité varie selon le cours d'eau (*voir l'Annexe 5 : Réseau hydrographique d'Eure-et-Loir dont l'urbanisation est réglementé par une bande de non constructibilité*.)

- Seuls les projets au-delà de 30m à partir du haut de la berge seront acceptés sur

les cours d'eau principaux d'Eure-et-Loir (l'Eure, le Loir et l'Huisne sauf pour les parties situées en tête de bassin).

- Les affluents de Eure, du Loir et de l'Huisne sont considérés comme des cours d'eau secondaires (l'Avre, la Blaise, la Vesgre, la Drouette, la Voise, la Roguenette, Ruisseau de la Loupe, la Thirone, la Foussarde, l'Ozanne, l'Yerre, l'Yron, la Conie, l'Aigre...voir). Les constructions sont interdites sur une bande de 15m à partir du haut des berges et de part et d'autre des cours d'eau.
- Les affluents des cours d'eau secondaires sont généralement situés en tête de bassin, au vu de leur faible enjeu vis-à-vis du risque inondation, une bande de non constructibilité de 5m à partir du haut des berges et de part et d'autre des cours d'eau est imposée. Cela afin d'éviter les constructions à proximité immédiate des cours d'eau à raison d'un risque non nul d'inondation (un débordement toujours possible ou une remontée des nappes d'accompagnement). Les projets devront respecter la procédure réglementaire conformément au code de l'environnement et à la loi sur l'eau. Pour cette doctrine, les têtes de bassin correspondent à tous les cours d'eau non représentés sur la carte en Annexe 5 : Réseau hydrographique d'Eure-et-Loir dont l'urbanisation est réglementé par une bande de non constructibilité.

La largeur des bandes de non constructibilité pourra être élargie si une laisse de crue est recensée au-delà de la largeur pré-citée.

Annexe 1 : Rappel sur l'inondation – Définitions

Article R.111-3 : article de l'ancien code de l'urbanisme qui permettait de délimiter par arrêté préfectoral les terrains exposés à un risque, Les documents ainsi arrêtés ont actuellement une valeur de PPRI.

L'aléa est un phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain...) ou technologique (chimique, thermique...) d'occurrence et d'intensité données (hauteurs et durées de submersion, vitesse d'écoulement). C'est un phénomène qui correspond à une possibilité de se produire, c'est-à-dire une prévision sans que le moment, les formes ou la fréquence du phénomène soient déterminés à l'avance.

L'aléa de référence représente le niveau d'intensité du phénomène retenu pour la prévention du risque dans l'urbanisme (exemple : occurrence de niveau décennale ou centennale pour les inondations, ou crue historique).

La cote de plancher correspond au premier niveau aménagé. C'est le plancher où se situe le logement ou l'activité. La cote de plancher doit être supérieure ou égale à la cote de référence (voir Illustration 4).

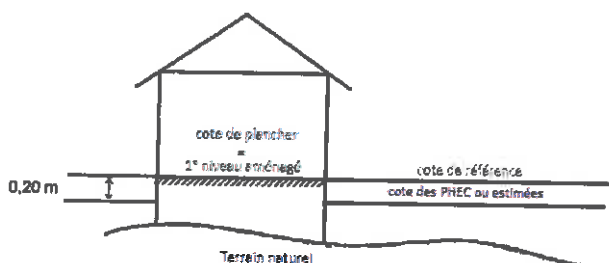


Illustration 4: Schéma illustrant les différentes cotes.

La cote de référence correspond à la cote de la crue de référence augmentée de 0,20 m. Ce surplus de 0,20 m constitue une marge de sécurité par rapport au niveau de l'eau atteint par la crue de référence. Cette marge de sécurité est notamment indispensable du fait des oscillations de la masse d'eau en mouvement (Voir Illustration 4).

La crue de référence est la plus forte crue connue, appelée Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), ou la crue centennale dans le cas où elle serait supérieure à ces PHEC. Cette crue permet de déterminer la **cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)**, voir Illustration 4.

Les débordements des cours d'eau sont des inondations dues à la montée lente des eaux. Ces crues sont provoquées par des pluies prolongées qui tombent sur des reliefs peu marqués. La rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine. Elle occupe alors son lit majeur ou moyen.

L'emprise au sol ou l'emprise de la construction correspond à la projection verticale de la totalité des constructions présentes sur une parcelle, à l'exception des petits éléments en surplomb, tel que balcon, marquise, avancée de toiture..., (et en aucun cas à la somme des sections de piliers, en cas de construction sur pilotis).

Les enjeux concernent les personnes, les biens, les activités, les équipements, le patrimoine... susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel (aléa).

Les enjeux se déclinent en deux catégories :

- les zones à enjeux forts, soit les secteurs déjà urbanisés
- les zones à enjeux faibles, soit les secteurs peu ou pas urbanisés (zones agricoles, naturelles, forestières, habitations éparses).

Une extension est une augmentation de l'emprise au sol d'un bâtiment existant. Toute construction réalisée en contiguïté du bâtiment existant. Une construction isolée ne constitue donc pas une extension du bâti existant.

L'intensité des inondations est caractérisée par la hauteur d'eau, la vitesse d'écoulement, la durée de submersion.

La hauteur d'eau permet de hiérarchiser l'aléa, généralement en trois niveaux :

Hauteur d'eau	Aléa
Inférieure à 0,50 m	Faible
Entre 0,50 m et 1,00 m	Moyen
Au-delà de 1,00 m	Fort

Le lit majeur est le lit maximum qu'occupe un cours d'eau et dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux. Le lit majeur du cours d'eau permet le stockage des eaux de crues débordantes. Plus la crue est importante, plus elle va le mobiliser.

Les parties actuellement urbanisées (PAU) représentent les zones actuellement bâties, à l'exception des petits groupements en hameaux. Ces secteurs sont ceux où la constructibilité au regard de l'aléa auquel ils sont exposés est possible sous réserve d'un certain nombre de limitations et de prescriptions. La politique de gestion des risques visera à limiter au maximum toute construction hors périmètre actuellement urbanisé afin de ne pas créer de vulnérabilités nouvelles.

Une réhabilitation est une amélioration de l'état existant par restauration (mise en bon état, rénovation...) ou par modernisation (adaptation aux technologies actuelles).

Le risque est le croisement de l'aléa et des enjeux. C'est l'exposition possible d'enjeux à un aléa qui constitue une menace. Le risque correspond à la perte probable en vies humaines, en biens et en activités consécutives à la survenance d'un aléa naturel.



Illustration 5: Schéma du risque inondation (Source : MEDDE)

La traduction du risque inondation dans les documents d'urbanisme dépend de la

présence d'enjeux, du niveau de connaissance de l'aléa et du niveau de risque (croisement entre les enjeux et les aléas).

La transparence hydraulique marque le fait que l'on considère que les ouvrages, les travaux, les installations ou les constructions n'ont pas d'impact hydraulique.

Le terrain naturel (TN) correspond à la topographie de la parcelle telle qu'elle existe avant la réalisation de tous travaux (réalisation d'ouvrages, de constructions, de déblais ou de remblais...).

Une tête de bassin représente le territoire situé le plus en amont de la surface d'alimentation d'un cours d'eau. Il s'agit des premiers cours d'eau des réseaux hydrographiques. Les têtes de bassin comprennent de « petits cours d'eau », de formes, de débits et de qualité d'eau variés qui alimentent le réseau hydrographique secondaire et principal. Dans la doctrine, les têtes de bassin correspondent à tous les cours d'eau qui ne sont pas représentés dans l'.

L'unité foncière correspond à l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire

Les zones d'expansion de crue (ZEC) permettent de stocker l'eau qui transite pendant une inondation. De plus, ces surfaces inondées facilitent le ralentissement de la vitesse de l'eau en fournissant au cours d'eau une surface d'écoulement plus vaste que le lit mineur. La protection des zones d'expansion des crues est donc capitale à la gestion du risque d'inondation. Il s'agit d'un objectif prioritaire de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).

Une zone inondable (ou champs d'inondation), pour un événement donné (exemple, crue de référence centennale) représente l'ensemble des terres susceptibles de connaître une inondation sans considération précise sur les caractéristiques de hauteur d'eau, de vitesse, de type d'usage ou d'utilisation des sols. Ces zones recouvrent les zones d'expansion de crues et les périmètres actuellement urbanisés inondables.

Une zone inondée est une zone qui a connu ou subi un phénomène d'inondation d'origine diverse identifiée ou non, liée à des débordements, des ruissellements, des remontées de nappes, avec des caractéristiques définies ou non (en termes de hauteur, vitesse, durée, fréquence...).

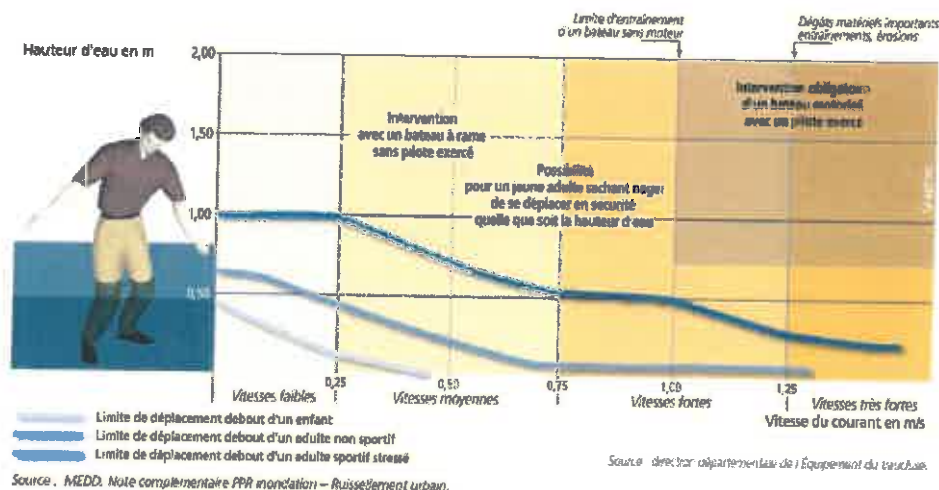


Illustration 6:
Capacité de déplacement d'un homme pendant une inondation

Annexe 2 : Schéma du circuit d'instruction dans les zones inondables

Le projet est situé dans un secteur inondable de PPRI approuvé ?

Oui Non

Appliquer le règlement du PPRI

Le projet est situé dans un secteur inondable de R111-3 ?

Oui Non

Appliquer le règlement du R111-3
Si absence de règlement : application du dernier PPRI approuvé dans le département sauf pour les extensions (voir tableau des prescriptions)

Le projet est situé dans un secteur inondable de PPRI prescrit ?

Oui Non

Appliquer le règlement du PPRI

Le projet se situe sur une parcelle inondable dans l'atlas des zones inondables ?

Oui Non

Le projet se situe en zone non ou peu urbanisée ?

Non Oui

Refus

Le projet se situe donc en zone urbanisée hors tête de bassin

Non

Oui

Autorisation sous réserve de prescriptions et du respect d'une bande de sécurité de 15 ou 30m selon le cours d'eau

Le projet est situé à plus de 30m de la berge ?

Oui Non

Autorisation

Refus

Le projet se situe sur une ZI liée à un cours d'eau principal* hors tête de bassin ?

Oui Non

Le projet se situe sur une ZI liée au réseau hydrographique secondaire* ?

Non

Le projet se situe sur une ZI liée au réseau hydrographique en tête de bassin ?

Oui Non

Le projet est situé à plus de 15m de la berge ?

Oui Non

Autorisation

Refus

Autorisation sauf si le projet se situe à moins de 5m des berges

Refus Si le projet se situe à moins de 5m des berges

Le projet se situe en tête de bassin

Oui

* Cours d'eau principal : le Loir, l'Eure, l'Huisne

* Réseau hydrographique secondaire : voir tableau en annexe 5

* Réseau hydrographique en tête de bassin : affluents du réseau secondaires – Réseau pas indiqués en annexe 5

Annexe 3 : Tableau des dispositions de construction dans les zones inondables

Nature des travaux ou des projets	Autorisation/Interdiction	Prescriptions – exceptions
Nouvelle construction	Interdiction /Autorisation sous prescriptions	– Interdiction, si susceptible de faire obstacle à l'écoulement permanent ou temporaire des eaux, c'est-à-dire si le projet est situé dans la bande d'écoulement des eaux (30m pour les cours d'eau principaux, 15m pour le réseau hydrographique secondaires et 5m en tête de bassin) ou si la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet est supérieure à 1m. – Si autorisée (voir Annexe 2), la cote de plancher la plus basse doit être au moins à plus de 20cm de celle des plus hautes eaux connues (PHEC) ou estimées et ne doit pas gêner l'écoulement des eaux. – Sans information sur la cote des PHEC, il est recommandé d'être au minimum à 20 cm au-dessus de la cote du terrain naturel (TN). – Lorsque la cote du TN est située à plus de 50 cm au-dessous de la cote de référence, les constructions devront être édifiées sur pilotis ou vide sanitaire ajouré afin d'avoir une transparence hydraulique des constructions vis-à-vis de la crue et permettre son expansion et son retrait. – Les dispositifs électriques sensibles à l'eau seront mis hors d'eau au minimum à la cote de référence. Sans cote de PHEC être minimum à 20 cm au-dessus du TN.
Extension de bâtiment	Interdiction / Autorisation sous prescriptions	– Interdiction, si susceptible de faire obstacle à l'écoulement permanent ou temporaire des eaux, c'est-à-dire si le projet est situé dans la bande d'écoulement des eaux (30m pour les cours d'eau principaux, 15m pour le réseau hydrographique secondaires et 5m en tête de bassin) ou si la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet est supérieure à 1m. – Privilégier les extensions en dehors du périmètre inondable.

Nature des travaux ou des projets	Autorisation/In terdiction	Prescriptions – exceptions
		– Elle ne doit pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes. Les éléments de mise en sécurité et de non aggravation des risques devront être présentés. – Extension limitée en surface : inférieure à 20m² d'emprise au sol pour une habitation et inférieur à 30 % de l'emprise existante pour les activités économiques sauf si la réglementation du PLU est plus contraignante. La limitation des extensions ne s'applique pas si le pétitionnaire démontre la transparence hydraulique du projet. – Lorsque la cote du TN est située à plus de 50 cm au-dessous de la cote de référence, les constructions devront être édifiées sur pilotis ou vide sanitaire ajouré afin d'avoir une transparence hydraulique des constructions vis-à-vis de la crue et permettre son expansion et son retrait. – Les dispositifs électriques sensibles à l'eau mis hors d'eau au minimum à la cote de référence. Sans cote de PHEC être minimum à 20 cm au-dessus du TN. – Si la cote de PHEC est connu, le projet devra être à la cote de référence ou à l'existant. – Si la cote de PHEC n'est pas connu, le projet devra être à l'existant ou au moins à 20cm au-dessus du TN. – Les remblais autorisés sont limités à l'emprise de la construction.
Réhabilitation	Autorisation sous prescriptions	– La réhabilitation des bâtiments existants sans changement de destination, sans augmentation de bâti et sous réserve que la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet soit inférieure à 1m.
Changement de destination		– La vulnérabilité des biens et des personnes ne doit pas être augmentée – Les locaux ne doivent pas être destinés à des établissements stratégiques ou recevant des populations vulnérables.

Nature des travaux ou des projets	Autorisation/Interdiction	Prescriptions – exceptions
	Autorisation en zone inondable et dans la bande de non constructibilité sous prescriptions	– La cote de plancher la plus basse doit être au moins à plus de 20cm de celle des PHEC ou estimées et sous réserve que la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet soit inférieure à 1m. – Sans information sur la cote des PHEC, il est recommandé d'être au minimum à 20 cm au-dessus de la cote du terrain naturel (TN). – Les changements de destination à l'usage d'habitation devront comporter un premier niveau de plancher au minimum à la cote de référence, ou au moins à plus de 20cm de celle des PHEC ou estimées ou un second niveau habitable lorsque la mise hors d'eau du rez-de-chaussée est impossible. – Interdiction si la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet est supérieure à 1m.
Clôtures, murs, murets	Autorisation sous prescriptions	– Ils ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement temporaire ou permanent des eaux. – Les clôtures pleines, les murs et les murets sont interdits dans la zone de non constructibilité. – Dans la bande de non constructibilité, les clôtures doivent être perméables à l'eau. Il est recommandé de mettre des piquets ou poteaux espacés de 2m minimum et de cinq fils maximum ou de lisses, sans saillie de fondation. – Dans la zone inondable mais au-delà de la bande de non-constructibilité sont autorisés : les clôtures ci-dessus ou en grillage rigide à maille large sans saillie de fondation, les murs et murets avec des ouvertures suffisantes pour permettre un réel écoulement des eaux.
Remblais, dépôts de matériaux	Interdiction	<u>Interdiction à l'exception</u> des travaux de protection des populations justifiés par des études démontrant le rôle des aménagements dans la prévention des inondations. Attention : ces travaux sont soumis à la loi sur l'eau et doivent être compatible avec le PGRI.

Nature des travaux ou des projets	Autorisation/Interdiction	Prescriptions – exceptions
Reconstruction après sinistre	Autorisation sous prescriptions	– Interdiction de reconstruction si le sinistre était dû à une inondation. – Si possible, favoriser la reconstruction hors zone inondable. – Le premier niveau de plancher sera édifié au minimum à la cote de référence ou au moins à plus de 20cm de celle des PHEC sauf impossibilité dans les centre-bourg. – Lorsque la cote du TN est située à plus de 50 cm au-dessous de la cote de référence, les constructions devront être édifiées sur pilotis ou vide sanitaire ajouré afin d'avoir une transparence hydraulique des constructions vis-à-vis de la crue et permettre son expansion et son retrait. – Sans informations sur la cote des PHEC, il est recommandé d'être au minimum à 20 cm au-dessus de la cote du terrain naturel (TN). – Les dispositifs électriques sensibles à l'eau seront mis hors d'eau au minimum à la cote de référence. Sans cote de PHEC être minimum à 20 cm au-dessus du TN.
Les sous-sols, caves et aménagement de niveaux enterrés ou semi-enterrés	Interdiction	– Les sous-sols existants ne devront pas être aménagés en locaux habitables.
Vide-sanitaire ajouré	Autorisation sous prescriptions	– Les vides sanitaires doivent être fait sur des terrains plat en prenant en compte la topographie du terrain. – Les ouvertures doivent se faire dans le sens d'écoulement des eaux de manière à permettre l'expansion et le retrait de la crue.
Les garages (sous condition de présence d'une habitation sur cette unité foncière)	Autorisation sous prescriptions	– Ils ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement des eaux, se situer en dehors de la bande de non constructibilité de 30, 15 ou 5 m selon le cours d'eau (voir Annexe 5) et sous réserve que la hauteur d'eau estimée en cas de crue historique sur le terrain d'emprise du projet soit inférieure à 1m. – Les garages en contiguïté avec l'habitation

Nature des travaux ou des projets	Autorisation/Interdiction	Prescriptions – exceptions
		<i>seront édifiés soit au niveau du TN, à la cote de référence ou à l'existant.</i> <i>– Un seul garage de 30m² maximum par unité foncière sauf si le règlement du PLU est plus contraignant.</i> <i>– Le niveau fini du plancher des garages isolés devra se situer au niveau du TN.</i>
Les abris de jardin	Autorisation sous prescriptions	<i>– Isolés, limités à un par unité foncière</i> <i>– Surface maximum à 12m²</i> <i>– Situer au niveau du terrain naturel (TN)</i> <i>– Arrimés pour résister à la crue</i> <i>– Ils doivent se situer en dehors de la bande de non constructibilité de 30, 15 ou 5 m selon le cours d'eau (voir Annexe 5).</i>
Les abris nécessaires aux installations de pompage	Autorisation	<i>– Surface maximum de 20m².</i>

Le premier plancher : il s'agit du niveau inférieur du plancher. L'atlas des zones inondables ne détermine pas les cotes des plus hautes eaux, le pétitionnaire devra donc rechercher cette cote (relevée topographique, repères ou laisses de crues proches...).

La construction dans les **zones inondables en cas de rupture de digue** sont autorisés sous réserve d'être au minimum à 50 cm au-dessus de la cote du TN.

Annexe 5 : Réseau hydrographique d'Eure-et-Loir dont l'urbanisation est réglementé par une bande de non constructibilité.

Les réseaux hydrographiques considérés dans le tableau qui suit vont de la source à la confluence avec un autre tronçon, sauf pour les exceptions indiquées dans la colonne nom.

Réseau hydrographique	Bande de non constructibilité (en mètre)
L'Aigre	15
L'Aunay	15
L'Arcisses	15
L'Avre de Saint Lubin des Joncherets à Dreux	PPRI
L'Avre amont de Saint Lubin des Joncherets	15
La Berthe (sauf aval classé en PPRI)	15
La Blaise à Vernouillet et Dreux	PPRI
La Blaise	15
La Cloche (sauf aval classé en PPRI)	15
La Conie	15
La Drouette	30
L'Eggonne	15
L'Eure d'Abondant à Guainville	PPRI
L'Eure de Maintenon à Montreuil	PPRI
L'Eure d'Abondant à Guainville	PPRI
L'Eure de Lèves à Mévoisins	PPRI
L'Eure à Chartres	PPRI
L'Eure du Courville sur Eure à Luisant	R.111-3
L'Eure en amont de Courville sur Eure	15
La Foussarde	15
La Guesle	15
La Guéville	15
L'Huisne	PPRI
La Jambette	15
Le Loir de Saumeray à Romilly sur Aigre	PPRI
Le Loir en amont de Saumeray	15
La Loupe	15
La Maltorne	15
La Meuvette	15

Réseau hydrographique	Bande de non constructibilité (en mètre)
L'Ozanne	15
Le Radon	15
La Rémarde	15
La Rhone	15
La Roguenette	15
La Thironne	15
Les Vacheresse	15
Le Val Roquet	15
La Vesgre à Saint Lubin de la Haye	30
La Vesgre aval à Saint Lubin de la Haye	15
La Vinette	15
La Voise	15
L'Yerre	15

Pour tout le reste du réseau hydrographique non mentionné dans ce tableau, la bande de non constructibilité à partir du haut des berges est de 5m.